



Bruxelles, le 23.5.2022  
SWD(2022) 612 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**Rapport 2022 pour la France**

*accompagnant le document:*

**Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL**

**concernant le programme national de réforme de la France pour 2022**

{COM(2022) 612 final} - {SWD(2022) 640 final}



European  
Commission

# France

2022 Country Report



# APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

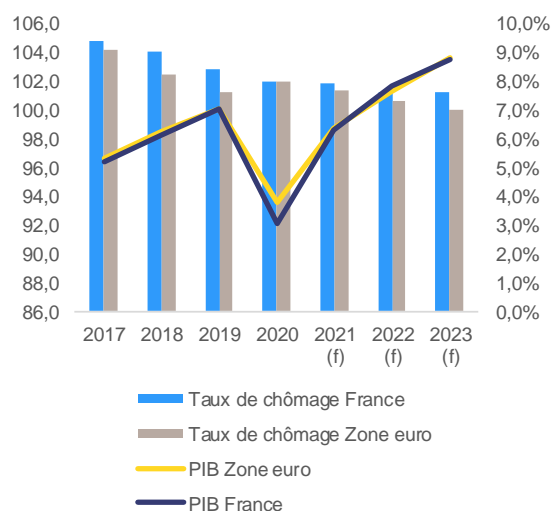
**L'économie française a rebondi grâce à une réaction efficace face à la crise...**

**L'économie française connaissait une reprise significative avant la crise de la COVID-19.** Après plusieurs années de croissance modérée, le PIB a connu une accélération sur la période 2017-2019 et a progressé de plus de 2 % en moyenne annuelle, rejoignant ainsi la moyenne de la zone euro. La situation du marché du travail s'était rapidement améliorée, le taux de chômage passant de 10,1 % en 2016 à 8,4 % en 2019.

**La crise de la COVID-19 a brusquement interrompu cette dynamique, entraînant une chute du PIB de 7,9 % en 2020.** Les répercussions ont été particulièrement graves pour les services à fort contact, notamment le tourisme, mais aussi pour les transports et la construction. Si toutes les composantes de la demande ont reculé, ce sont les exportations qui ont été le plus touchées, en raison notamment de l'ampleur du choc subi par le fleuron de l'industrie aéronautique.

**Toutefois, d'importants dispositifs d'aide publique ont considérablement amorti le choc pour le secteur privé, et l'activité a fortement rebondi en 2021.** La croissance du PIB réel a atteint 7 % en 2021 et l'activité économique a dépassé son niveau d'avant la crise dès le quatrième trimestre de 2021, dépassant de 1 % le niveau de la fin de 2019. À l'exception du commerce extérieur, toutes les composantes de la demande sont revenues aux niveaux d'avant la crise.

Graphique 1.1: Croissance du PIB et taux de chômage pour la France et la zone euro



Axe gauche: Croissance du PIB (100=2019)

Axe droit: Taux de chômage (en %)

(f)=prévisions

Source: Commission européenne.

**Plusieurs facteurs pèsent encore sur la croissance, mais ne devraient pas arrêter la reprise économique soutenue.** La France est confrontée à des contraintes d'approvisionnement dans l'industrie et à une inflation élevée, mais la part relativement faible de son industrie dans le PIB total et les prix de détail réglementés de l'énergie devraient contribuer à limiter l'incidence de ces facteurs négatifs. L'activité devrait ainsi augmenter de 3,1 % en 2022 et de 1,8 % en 2023. En particulier, le commerce extérieur devrait se redresser sous l'effet du rebond du tourisme et des livraisons aéronautiques.

**L'évolution du marché du travail est également positive, entraînant une hausse de l'emploi.** L'emploi a dépassé son niveau d'avant la crise au second semestre 2021. Le régime de chômage partiel a permis d'atténuer les effets de la crise. La création d'emplois devrait se poursuivre avec

la croissance de l'économie, mais à un rythme beaucoup plus lent. La situation des jeunes sur le marché du travail s'améliore, puisque le taux de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) au T4 2021 était inférieur à son niveau d'avant la crise.

**Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences restent des problèmes importants.** Les pénuries de main-d'œuvre, déjà importantes avant la crise, sont de nouveau en hausse à mesure que la reprise s'installe. Les employeurs signalent que le manque de travailleurs correctement formés constitue l'un des principaux obstacles au recrutement, en particulier dans l'industrie, la construction, l'information et la communication, l'énergie, l'eau et les déchets, l'éducation et la santé <sup>(1)</sup>.

... mais la crise de la COVID-19 a eu des conséquences sur le commerce et les contre-mesures ont encore détérioré les finances publiques

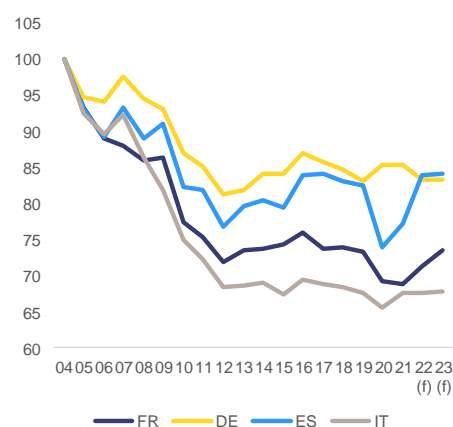
**Malgré la reprise économique générale, les exportations restent faibles.** La compétitivité a montré des signes d'amélioration avant la crise de la COVID-19, notamment grâce à des mesures fiscales visant à réduire les coûts de la main-d'œuvre (par exemple, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ou «CICE»). Les exportations ont toutefois diminué plus que la moyenne européenne, notamment en raison de l'exposition défavorable à la crise de la COVID-19 de certains secteurs comme l'aviation et, dans une moindre mesure, le tourisme.

**La dette publique a considérablement augmenté en raison de la nécessité**

(1) Source: Enquête Acemo mars 2022 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), Commission européenne et Eurostat (enquêtes auprès des consommateurs et des entreprises et indicateurs sur les offres d'emploi).

**d'instaurer des programmes d'aide pour contenir les effets de la pandémie de COVID-19.** Avant la pandémie, la dette publique en France était déjà élevée (97,4 % du PIB en 2019), en raison de la persistance de déficits structurels élevés et de l'absence d'un assainissement budgétaire suffisant au cours des années précédentes. La forte baisse de l'activité économique consécutive à la pandémie a entraîné une diminution des recettes fiscales. Combinée aux importantes mesures budgétaires déployées par le gouvernement, elle a fait passer le déficit public à 8,9 % du PIB, tandis que la dette publique a augmenté de près de 20 points de pourcentage (pp), pour atteindre 114,6 % du PIB en 2020. Les mesures d'urgence budgétaires se sont toutefois avérées très efficaces pour contribuer à atténuer les effets de la crise. Ces mesures visaient principalement à soutenir l'emploi et les revenus salariaux en instaurant des régimes de chômage partiel et en proposant des subventions aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), et aux travailleurs indépendants dans le cadre d'un fonds spécial.

Graphique 1.2: Parts de marché à l'exportation depuis 2004



(1) 2004 = 100, (f) = prévisions.

Source: Commission européenne.

**Malgré une amélioration en 2021 et à court terme, la dette publique restera élevée à moyen terme.** Grâce à la solide reprise de l'économie en 2021 et au dynamisme des recettes fiscales, le solde des administrations publiques s'est amélioré pour

atteindre 6,5 % du PIB en 2021, et la dette publique a diminué pour s'établir à 112,9 % du PIB. Toutefois, le ratio des dépenses publiques au PIB reste, à 59,2 % en 2021, le plus élevé de l'Union. Les projections à moyen terme de la Commission indiquent que la dette publique devrait rester aux alentours de 110 % du PIB d'ici à 2030. Selon la méthodologie de la Commission, ces projections confirment que la France fait face à des difficultés importantes en matière de viabilité budgétaire à moyen terme, principalement en raison des déficits structurels élevés prévus et du niveau élevé de la dette publique.

**La coexistence de niveaux élevés de dette publique et privée est une source de vulnérabilité.** La tendance à la hausse existante de la dette privée a été accentuée par la crise. La dette privée était supérieure à 174 % du PIB en 2020, l'endettement des ménages et des sociétés non financières dépassant leurs seuils prudentiels. S'il n'y a pas de risque visible d'une vague de faillites d'entreprises, le niveau élevé de la dette privée représente une source de vulnérabilité. Le secteur financier reste résilient et les conditions de financement continuent d'être favorables. Dans l'ensemble, la solvabilité du secteur bancaire est restée solide au cours de l'année 2021 (voir annexe 16), mais les risques découlant de la dette publique élevée sont aggravés par l'endettement également élevé du secteur privé, puisqu'ils limitent la capacité de réaction à d'éventuels chocs négatifs.

**Des déséquilibres macroéconomiques se produisent dans un contexte de faible croissance de la productivité.** Au cours de la période 2012-2019, la croissance annuelle moyenne de la productivité totale des facteurs s'est établie à 0,4 %, contre 0,6 % dans la zone euro. Il sera essentiel, afin d'améliorer la compétitivité et la soutenabilité des dettes privée et publique, de maintenir les investissements dans les dépenses de R&D visant à remédier à la baisse de la productivité de la main-d'œuvre consécutive aux restrictions imposées en 2020 et 2021 dans le contexte de la COVID-19.

## La France est peu exposée aux retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

**Les importations françaises de combustibles fossiles en provenance de Russie sont limitées.** Avec une part importante d'énergie nucléaire, le bouquet énergétique de la France est moins dépendant des combustibles fossiles que celui d'autres États membres de l'Union. La France importe la plus grande partie de son gaz de Norvège, de Russie et d'Algérie, la Russie représentant 17 % de la totalité de ses importations de gaz en 2020<sup>(2)</sup>.

**La France est aussi relativement protégée contre un choc sur le commerce non énergétique avec la Russie, malgré quelques vulnérabilités sectorielles.** La valeur ajoutée française incorporée aux exportations totales vers la Russie ne représente que 0,3 % du PIB. Toutefois, certains secteurs industriels pourraient être fortement touchés en cas de rupture d'approvisionnement en composants clés en provenance de Russie et, dans une moindre mesure, d'Ukraine. C'est tout particulièrement le cas de l'aéronautique (qui dépend du titane de Russie), du secteur automobile (palladium) et de l'industrie de l'aluminium (alumine). Les retombées sur les économies de l'Union et la détérioration de la confiance pourraient également avoir des effets négatifs indirects.

**Le 16 mars 2022, le gouvernement a présenté un plan de résilience en vue d'atténuer les effets économiques en France de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.** Ce plan vise à soutenir les secteurs industriels et les entreprises les plus exposés aux ruptures d'approvisionnement et aux augmentations des prix de l'énergie, ainsi que les secteurs et les entreprises qui sont particulièrement touchés par les restrictions commerciales imposées à la Russie. Outre plusieurs mesures sans incidence budgétaire

<sup>(2)</sup> Eurostat (2020), part des importations russes dans les importations totales de gaz naturel. Les importations totales comprennent le commerce intra-UE.

directe, le plan prévoit des subventions directes aux entreprises à forte intensité énergétique pour un montant d'environ 3 milliards d'EUR, selon les hypothèses de prix, afin de couvrir une partie des dépenses supplémentaires en électricité et en gaz. D'autres mesures spéciales prises ou prévues concernent des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la construction, le transport et les entreprises exportatrices. Le plan prévoit également une réduction temporaire du prix à la pompe des carburants, dont bénéficieront, outre les entreprises en général, tous les ménages. Ces mesures complètent celles déjà adoptées à l'automne 2021 pour contrer les effets de la forte inflation des prix de l'énergie, comme le plafonnement des prix du gaz et de l'électricité jusqu'à fin 2022 et des chèques énergie distribués aux ménages à faible revenu. Au total, les mesures visant à atténuer les effets de la flambée des prix de l'énergie sont estimées à environ 26 milliards d'EUR.

## Une reprise engagée pour une durabilité compétitive

**La France s'est engagée à lutter contre le changement climatique et à rendre son économie durable, mais la mise en œuvre accuse un retard.** La France a mis en place des structures de gouvernance et des outils législatifs pour piloter sa transition écologique, tels que la stratégie nationale bas-carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément aux engagements pris par l'Union<sup>(3)</sup>. Fondée en partie sur des propositions de citoyens, la loi climat et résilience prévoit des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions d'ici à 2030. Toutefois, la France n'est pas en voie d'atteindre son objectif de 2030 en matière d'énergies renouvelables, la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie étant inférieure de près de 4 pp à l'objectif fixé en 2020. Elle n'est pas

<sup>(3)</sup> La stratégie devrait être mise à jour pour tenir compte, s'il est adopté, du paquet «Ajustement à l'objectif 55».

non plus en voie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 dans les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE<sup>(4)</sup>, tels que les transports, le bâtiment et l'agriculture.

## La France est engagée dans de solides stratégies d'investissement à long terme.

La part des investissements dans le PIB a atteint 23 % en 2020, soit le 11<sup>e</sup> rang dans l'Union, devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. La relance post-pandémie est soutenue par le plan «France Relance» de 100 milliards d'EUR (dont 40 milliards d'EUR sont financés par la facilité pour la reprise et la résilience) et une stratégie d'investissement à long terme, «France 2030», de 34 milliards d'EUR, dont 4 milliards d'EUR de fonds propres.

## La France est en tête des dépenses consacrées aux politiques sociales, même si certaines inégalités persistent, comme le confirme le socle européen des droits sociaux.

La France est le deuxième pays dans l'Union pour les dépenses de protection sociale et le premier pour les dépenses publiques de santé. Néanmoins, la France reste confrontée à des inégalités socio-économiques dans le système éducatif. La crise de la COVID-19 a exacerbé les difficultés de certains groupes vulnérables à trouver du travail (voir annexe 12). Le système de retraite est relativement coûteux et reste complexe (plus de 40 régimes différents), ce qui soulève des questions quant à son équité (voir la section «Autres priorités à venir»).

## Les disparités régionales se sont creusées en France au cours des dix dernières années.

En ce qui concerne le PIB par habitant, 20 des 27 régions s'éloignent de la moyenne de l'Union. De grandes disparités entre la France métropolitaine et les régions ultrapériphériques persistent, notamment en ce qui concerne la pauvreté et la santé (voir annexe 15).

<sup>(4)</sup> Accélérer l'action européenne en faveur du climat vers un avenir vert, juste et prospère (rapport d'étape sur l'action climatique de l'UE), Commission européenne, 2021.

**La productivité est relativement élevée, mais sa croissance est faible.** Le conseil national de la productivité a mis en évidence des problèmes de productivité tels qu'une main-d'œuvre comparativement peu qualifiée, une faible utilisation des technologies de l'information et de la communication et des performances sous-optimales en matière d'innovation. La stagnation des investissements en R&D du secteur des entreprises, associée à la faible efficacité des dispositifs d'aide publique, continue d'entraver les performances du système français de recherche et d'innovation (voir annexe 9). L'environnement réglementaire dans le secteur du commerce de détail et le caractère restrictif des services professionnels pèsent sur la concurrence, avec des conséquences négatives sur les prix et la productivité.

**Dans l'ensemble, la France obtient de très bons résultats dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.** Le pays a progressé dans la réalisation d'une majorité d'objectifs (11 sur 16), avec de meilleurs résultats que la moyenne de l'Union pour les objectifs sociaux et climatiques (voir annexe 1). Toutefois, un écart par rapport aux objectifs et des résultats inférieurs à la moyenne de l'Union peuvent être observés en particulier pour l'ODD 11 - Villes et communautés durables et l'ODD 10 - Réduction des inégalités. Bien que la France surpasse l'Union en ce qui concerne les indicateurs d'inégalité, la pauvreté s'est aggravée et la privation matérielle et sociale sévère a récemment augmenté.

# LE PLAN POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE EST EN COURS DE RÉALISATION

**Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France vise à accélérer les transitions écologique et numérique, à accroître le potentiel de croissance et à renforcer la cohésion.** Le plan comprend 22 réformes et 70 investissements qui seront soutenus par 39,4 milliards d'EUR de subventions (1,6 % du PIB). La première demande de paiement soumise en novembre 2021 a donné lieu au versement de 7,4 milliards d'EUR (voir annexe 2).

**Le PRR de la France a permis de débloquer d'importants investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la période 2020-2021.** Le plan français prévoit d'importants investissements (5,8 milliards d'EUR) dans la rénovation des bâtiments en vue de réaliser 30 % d'économies d'énergie en moyenne. Ces investissements seront soutenus par des réformes majeures telles que la loi sur le climat et la résilience, qui vise à réduire la consommation d'énergie de nombreuses manières (par exemple en prévoyant des primes pour les vélos électriques et en créant des zones à faibles émissions dans les zones métropolitaines), et par la révision de la réglementation thermique des bâtiments neufs. Les résultats obtenus en 2021 témoignent de l'ambition de la France de progresser rapidement dans ce domaine, en déployant le mécanisme de subvention pour la rénovation des logements privés («MaPrimeRénov'»), avec un accent particulier sur les ménages à faible revenu, et en sélectionnant des projets matures pour la rénovation des bâtiments publics et des logements sociaux. Au cours des deux prochaines années, le PRR continuera à soutenir la rénovation thermique des bâtiments. Malgré le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, le PRR n'a pas prévu d'investissements en vue de développer de nouvelles capacités de

production d'électricité renouvelable. Toutefois, le PRR prévoit des investissements dans les énergies renouvelables en ce qui concerne les systèmes de chauffage, avec des rénovations soutenues par le programme MaPrimeRénov' qui comprennent souvent le déploiement de pompes à chaleur et de chaudières à biomasse, ainsi qu'une aide partielle et indirecte aux énergies renouvelables dans le cadre de mesures soutenant la décarbonation de l'industrie et la production d'hydrogène propre, notamment un projet important d'intérêt européen commun.

**Le PRR prévoit des investissements importants dans les transports durables.**

L'une des principales mesures financera la reconstruction et la modernisation du réseau ferroviaire. Les projets déjà mis en œuvre en 2021 indiquent que le plan accélérera le transfert modal vers des modes de transport plus propres dans le domaine du transport de marchandises et de passagers, et ces investissements seront renforcés en 2022 et 2023. L'électrification des véhicules et des infrastructures routières a été accélérée grâce à un soutien financier pour l'achat de véhicules propres et la construction de nouvelles stations de recharge sur les autoroutes. Dans les années à venir, ces mesures seront complétées par des investissements visant à accroître la mobilité propre dans les zones urbaines. Le plan français soutiendra également l'écologisation du secteur de l'aéronautique. Globalement, le PRR consacre 46,0 % de son enveloppe à la transition écologique.

**Le PRR soutiendra également la transition numérique.**

La numérisation de la santé est une priorité, notamment le soutien à la numérisation des dossiers médicaux, à l'interopérabilité, à l'échange sécurisé de données et à la formation des professionnels de santé. Le plan français investit dans la recherche et le déploiement de technologies



numériques clés telles que le quantique, l'informatique en nuage et la cybersécurité, notamment en participant à des projets associant plusieurs pays. Des mesures visant à soutenir le développement des compétences numériques des étudiants et des travailleurs et la numérisation de l'administration publique sont également prévues. Enfin, le plan France Très Haut Débit sera accéléré afin que 100 % des foyers soient raccordés à la fibre optique d'ici à 2025. Au total, le PRR consacre 21,3 % de son enveloppe à la transition numérique.

**Des réformes de la gestion des finances publiques et de la qualité des dépenses publiques ont été réalisées en 2021.** Le PRR comprend des mesures visant à soutenir l'assainissement des finances publiques à moyen et long terme. La réforme la plus importante est l'entrée en vigueur, à partir de 2022, d'une loi organique relative à la

prévoit également l'adoption de la loi de programmation pluriannuelle avant le premier trimestre de 2023, où seront fixés les objectifs de dépenses pluriannuels. Au final, sa contribution à la réduction de la dette publique dépendra essentiellement de la rigueur de ces objectifs de dépenses pluriannuels et de leur respect futur. Des mesures préliminaires ont également été prises pour préparer l'évaluation des dépenses publiques qui sera menée en sortie de crise, dans l'objectif d'orienter les dépenses publiques vers celles qui sont les plus efficaces en faveur de la croissance, de l'inclusion sociale et de la transition écologique et numérique. À partir de 2023, les lois de finances devront systématiquement tenir compte des résultats de ces évaluations des dépenses publiques afin qu'elles se traduisent par une baisse des dépenses et des gains d'efficacité. La publication d'un budget vert devrait également

#### Encadré **Principaux résultats attendus du plan pour la reprise et la résilience pour la période 2022-2023**

- Poursuite de la rénovation des bâtiments
- Promulgation de la loi climat et résilience
- Investissements dans les infrastructures ferroviaires
- Lancement d'appels à projets pour la R&D dans la transition écologique
- Production d'hydrogène propre et lancement du projet important d'intérêt européen commun
- Sélection de projets de R&D sur des avions à faibles émissions de carbone
- Renforcement des services publics de l'emploi et poursuite du soutien à l'emploi et à la formation des jeunes
- 1 700 000 bâtiments supplémentaires raccordés à la fibre optique

modernisation de la gestion des finances publiques. La loi introduit une règle de dépense pluriannuelle applicable à l'ensemble des dépenses publiques, visant à renforcer la dimension pluriannuelle des décisions budgétaires. Cette dimension est encore renforcée par l'extension des prérogatives du conseil budgétaire national, le Haut Conseil des finances publiques, pour évaluer la cohérence des principaux objectifs budgétaires annuels avec ces nouveaux objectifs de dépenses pluriannuels, ainsi que le réalisme des prévisions de recettes et de dépenses dans les lois de finances annuelles. La réforme

assurer la transparence des incidences sur l'environnement du budget de l'État.

**Une part importante du plan soutient des mesures ayant trait à l'emploi, aux compétences et à la jeunesse, contribuant ainsi à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.** Un certain nombre de mesures ont pour objectif le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs, en mettant particulièrement l'accent sur les compétences numériques. Les subventions à l'embauche pour les employeurs qui recrutent des

personnes handicapées, des jeunes de moins de 26 ans ainsi que des personnes en apprentissage et en alternance devraient aider ces groupes à trouver du travail. La mesure d'aide en faveur de l'apprentissage a permis d'augmenter le nombre de nouveaux contrats de 37 % en 2021; elle a été prolongée jusqu'en juin 2022. Le plan français soutient une part importante du plan «1 jeune, 1 solution» avec une enveloppe de 4,6 milliards d'EUR, ce qui a déjà eu des effets considérables à court terme sur les jeunes. Son efficacité pourrait toutefois être améliorée <sup>(5)</sup> et ses effets doivent encore être consolidés à moyen terme, selon le premier rapport d'évaluation de «France Relance» <sup>(6)</sup>. Si le plan comporte certaines mesures en matière d'éducation (visant à prévenir le décrochage scolaire et à développer l'accès à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel), des mesures supplémentaires pourraient être prises afin de remédier aux inégalités marquées et au manque d'inclusion dans le système éducatif.

**La réforme des allocations chômage a été mise en œuvre en 2021.** Elle vise à renforcer les incitations au travail et à décourager le recours excessif aux contrats de courte durée. La réforme fixe des règles d'éligibilité plus strictes pour les allocations chômage et modifie la méthode de calcul du salaire journalier de référence utilisé pour déterminer les allocations chômage. Une mesure visant à décourager les employeurs de recourir à des contrats de très courte durée (bonus-malus augmentant ou diminuant la cotisation de l'employeur) commencera à s'appliquer en septembre 2022, après une période d'observation.

**Les investissements et les réformes dans les soins de santé et les soins de longue durée seront également soutenus.** Avec l'appui de la facilité, le gouvernement a augmenté les investissements publics dans les infrastructures de santé et dans la numérisation du secteur de la santé. Les

investissements dans les soins de santé prévus par le plan s'élèvent à près de 4,5 milliards d'EUR. En outre, le plan prévoit d'investir 1,5 milliard d'EUR dans les soins de longue durée. Deux réformes prévues dans le plan ont déjà été mises en œuvre en 2021: i) une loi réformant la gouvernance de l'hôpital, qui permettra une plus grande flexibilité dans l'organisation des hôpitaux et ii) une loi sur la dette sociale et l'autonomie, qui soutient l'indépendance des personnes âgées et des personnes handicapées.

**Mobiliser des investissements dans la recherche et l'innovation est l'une des grandes priorités du PRR.** Le plan contient plusieurs mesures visant à stimuler l'investissement et l'emploi dans la recherche et l'innovation. En particulier, 4,25 milliards d'EUR sont alloués aux investissements pour le programme d'investissements d'avenir. En 2021, 13 stratégies ont été validées pour la recherche et l'innovation dans la transition écologique et dans les principales technologies numériques. Elles donneront lieu à la publication d'appels à projets en 2022 et 2023. Des appels à projets ont déjà été lancés en 2021 concernant le soutien aux écosystèmes d'enseignement, de recherche, de valorisation et d'innovation.

---

<sup>(5)</sup> Cour des comptes, «Le plan #1jeune1solution en faveur de l'emploi des jeunes», rapport public annuel, 2022.

<sup>(6)</sup> France Stratégie, Comité d'évaluation du plan France Relance – Premier rapport, 2021.

## AUTRES PRIORITÉS POUR L'AVENIR

### **Au-delà des défis que s'attache à relever le PRR, tels qu'ils sont décrits ci-dessus, la France doit faire face à d'autres défis qui ne sont pas suffisamment couverts par le plan.**

Le niveau élevé des déficits et de la dette publics pose des risques élevés pour la viabilité à moyen terme. La complexité du système de retraite fait douter de son équité et influe sur la mobilité de la main-d'œuvre. D'importantes inégalités socio-économiques persistent dans le système éducatif et compromettent l'efficacité des investissements dans les compétences. Dans le cadre de la transition écologique, le déploiement des énergies renouvelables est lent, ce qui fait que la France n'a pas atteint son objectif au titre de la stratégie Europe 2020. En outre, un soutien supplémentaire aux interconnexions énergétiques clés (en cours de développement ou prévues) avec certains États membres voisins pourrait contribuer de manière significative à la résilience des systèmes énergétiques européens. La concurrence dans le secteur des services pourrait être accrue, avec des effets bénéfiques potentiels sur la compétitivité des entreprises françaises. Relever ces défis permettra également de progresser davantage dans la réalisation des ODD relatifs à la stabilité macroéconomique, à l'équité et à la durabilité environnementale.

### **Assurer la viabilité des finances publiques**

**Le niveau élevé des déficits et de la dette publics pose d'importants problèmes de viabilité à court et moyen terme.** En 2019, les dépenses publiques de la France étaient les plus élevées de l'Union et nettement supérieures à la moyenne de l'Union de 46,9 % du PIB. Cet écart s'est quelque peu réduit en 2021. La dette publique a augmenté

de près de 20 pp pendant la crise de la COVID-19 et devrait rester aux alentours de 110 % à moyen terme. Les problèmes de soutenabilité de la dette publique sont jugés importants à moyen terme, tandis qu'à long terme, ils sont considérés comme moyens, principalement en raison de la baisse prévue des dépenses liées au vieillissement de la population à cet horizon (7).

### **Une évaluation approfondie de l'efficacité des dépenses publiques et une réduction progressive de celles-ci sont essentielles pour atténuer les problèmes de soutenabilité de la dette publique.**

Le niveau élevé des dépenses publiques pose des problèmes d'efficacité et nécessite une charge fiscale globale élevée (8), ce qui peut peser sur l'efficacité économique et soulever des problèmes d'acceptabilité. Cela justifie la nécessité d'un contrôle et d'une évaluation de la qualité des dépenses publiques qui, dans le cadre d'une planification à moyen terme renforcée, devraient s'appuyer sur les résultats des revues systématiques des dépenses afin de définir les domaines d'intervention prioritaires. L'examen de l'efficacité et de l'efficacité des politiques publiques devrait viser à renforcer le potentiel de croissance de la France en canalisant les ressources publiques vers des investissements favorables à la croissance dans la R&D, l'innovation, l'industrie et la connaissance et devrait stimuler les transitions écologique et numérique, ainsi que la résilience sociale et économique. À cet égard, comme l'a suggéré la Cour des comptes, il est possible de réaliser d'importantes économies et d'améliorer considérablement l'efficacité dans cinq domaines stratégiques, à savoir les dépenses

(7) Voir annexe 20.

(8) La charge fiscale en France est, à 47,5 % du PIB en 2020, la deuxième plus élevée de l'Union après le Danemark (47,6 % du PIB) et bien au-dessus de la moyenne de l'Union de 41,3 % du PIB.

de santé, la politique de l'emploi, les prestations sociales, le logement social et le système de retraite.

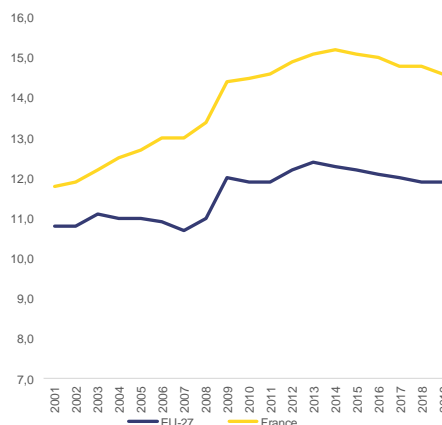
## Réduire la complexité du système de retraite et le rendre plus équitable

**Le système de retraite français est complexe et coûteux par rapport à d'autres économies avancées.** Le système de retraite actuel est un système par répartition, composé de plus de 40 régimes différents, dont des régimes de base et des régimes complémentaires obligatoires<sup>(9)</sup>, qui s'appliquent à différents secteurs et statuts professionnels et suivent des règles différentes en ce qui concerne le financement, les prestations versées et la gestion. À 14,6 % du PIB en 2019 selon Eurostat, les dépenses publiques de retraite étaient les troisièmes plus élevées de l'Union et nettement supérieures à la moyenne de l'Union de 11,9 %. Le système se caractérise par un âge effectif de départ à la retraite relativement bas (environ 62 ans) par rapport à la moyenne de l'Union (63,8 ans), et par l'espérance de vie à l'âge de la retraite la plus élevée de l'Union.

**Le système de retraite français est relativement généreux.** Le taux de substitution<sup>(10)</sup> avec une carrière de 40 ans au salaire moyen, était de 0,65 en 2019 (similaire pour les hommes et les femmes), contre 0,57 dans l'Union, tandis que le taux de

prestation<sup>(11)</sup>, à 40,8 % en 2019, correspond plus ou moins à la moyenne de l'Union (moyenne non pondérée de 42 % en 2019).

Graphique 3.1: **Dépenses publiques liées aux retraites (en % du PIB)**



Source: Commission européenne.

**Les dépenses publiques de retraite devraient continuer à augmenter au cours de cette décennie, mais diminuer à long terme.** Tant la Commission européenne (rapport sur le vieillissement 2021) que le Conseil d'orientation des retraites prévoient une augmentation modérée des dépenses publiques de retraite jusqu'en 2030 environ. Toutefois, les dépenses de retraites entreraient dans une nette tendance à la baisse à partir du début des années 2030 jusqu'en 2070, ce qui ferait plus que compenser les augmentations prévues des dépenses de santé et de soins de longue durée. Cette baisse prévue à long terme des dépenses de retraite en pourcentage du PIB est principalement due à la seule indexation des prestations de retraite sur l'inflation, qui compense l'effet de l'augmentation du taux de dépendance due au vieillissement.

**La complexité du système de retraite actuel est un obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre et soulève des questions quant à son équité.** Cette complexité s'explique par le nombre élevé de régimes différents, ce qui entraîne des risques

<sup>(9)</sup> Tous les travailleurs sont affiliés, selon leur profession, à la fois à un régime de base et à un régime complémentaire obligatoire. Ils peuvent s'affilier à plusieurs régimes de base au cours de leur carrière, ce qui leur permet de percevoir plusieurs pensions au moment de leur retraite. Au cours de leur carrière, plus de 60 % des travailleurs sont affiliés à 3 régimes ou plus (voir GIP union Retraite, *Annuaire droits à l'information*, 2017).

<sup>(10)</sup> L'indicateur correspond au rapport entre les pensions brutes individuelles médianes des personnes âgées de 65 à 74 ans et les revenus bruts individuels médians des personnes âgées de 50 à 59 ans, autres prestations sociales exclues.

<sup>(11)</sup> Le taux de prestation est défini comme la pension moyenne exprimée en tant que part du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie.

d'inefficacité et un manque général de transparence concernant les coûts de gestion. Le calcul des cotisations et des pensions obéit à des règles différentes d'un régime à l'autre, ce qui soulève de fortes préoccupations en matière d'équité. Le même montant de cotisations ne garantit pas la même pension. Cela est également dû au large éventail de prestations spécifiques aux régimes qui ne sont pas liées aux cotisations et au financement de la plupart des régimes par le système général d'imposition. En outre, les différences entre les nombreux régimes entravent la mobilité des travailleurs et empêchent un déploiement plus efficace de la main-d'œuvre <sup>(12)</sup>. À la suite de l'apparition de la pandémie en 2020, le gouvernement a suspendu son projet de réforme des retraites, qui vise à unifier les différents régimes.

## Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et améliorer les interconnexions

### **Les émissions de gaz à effet de serre enregistrent une baisse régulière.**

Depuis 2018, les émissions totales ont diminué, les chiffres pour 2019 et 2020 représentant les niveaux les plus bas enregistrés depuis 1990. Toutefois, ces émissions doivent continuer à baisser de manière significative pour que la France parvienne à respecter les plafonds d'émissions fixés au niveau national pour la période 2019-2023.

### **Le contexte géopolitique actuel nécessite une sécurité d'approvisionnement européenne et une réduction de la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles.**

La France est relativement peu exposée aux importations de combustibles fossiles en provenance de Russie par rapport à d'autres États membres de l'Union, car son bouquet énergétique repose principalement sur l'énergie nucléaire (40,6 % de sa

consommation intérieure brute en 2020). En outre, la France dispose de quatre terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL), ce qui lui permet de diversifier ses sources d'importation de gaz. Le bouquet énergétique de la France se caractérise également par i) sa très faible dépendance au charbon (environ 2 % de la consommation intérieure brute contre 11 % en moyenne dans l'Union); ii) sa dépendance moyenne au pétrole (29 % contre 33 % en moyenne dans l'Union); et iii) une dépendance au gaz inférieure à la moyenne (15 % contre 25 % en moyenne dans l'Union).

### **La dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles russes est également limitée par rapport à l'Union européenne.**

La plupart des importations françaises de gaz proviennent de Norvège, de Russie et d'Algérie. La Russie représentait 17 % de la totalité des importations de gaz en 2020. En 2020, la France a importé 29,4 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel par gazoduc (dont 14 % en provenance de Russie) et 17 milliards de m<sup>3</sup> de GNL (dont 21 % en provenance de Russie). Le potentiel de GNL en France est le deuxième de l'Union, avec une capacité d'émission de 113,9 millions de m<sup>3</sup> par jour. La plupart des capacités sont actuellement utilisées. La France a importé 9 % de son pétrole brut de Russie en 2020, ainsi que 17 % de ses produits pétroliers. Environ 34 % de ses importations de charbon en 2020 provenaient de Russie <sup>(13)</sup>.

**La France pourrait aider à réduire la dépendance vis-à-vis du gaz russe en procédant dès le début de période à des investissements pérennes dans les infrastructures énergétiques nationales et transfrontières.** Elle contribuerait ainsi à accroître la sécurité de l'approvisionnement en gaz au niveau de l'UE. Une capacité d'interconnexion plus forte soutiendrait également le marché unique de l'énergie et augmenterait sa résilience.

<sup>(12)</sup> Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, *Pour un système universel de retraite*, 2019.

<sup>(13)</sup> Eurostat (2020), part des importations russes dans les importations totales de gaz naturel, de pétrole brut et de houille. Les importations totales comprennent le commerce intra-UE.

**Il demeure essentiel de continuer à soutenir les interconnexions énergétiques.**

Les interconnexions transfrontières (en cours de développement ou prévues) favoriseront l'intégration d'une grande partie des énergies renouvelables, renforceront l'infrastructure de réseau et soutiendront l'intégration du marché dans la région. Les interconnexions sont les pierres angulaires d'un marché intérieur de l'électricité efficace et sont essentielles pour accroître la sécurité énergétique globale de l'Union et réduire sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles.

**La France n'est pas en voie d'atteindre son objectif de réduction des émissions pour 2030 dans les secteurs non couverts par le SEQE, tels que l'agriculture, les transports ou le bâtiment.**

Le PRR français fait des efforts importants dans les domaines de la rénovation thermique des bâtiments et de la mobilité durable. Dans le cadre de son nouveau plan national de résilience, la France renforce les mécanismes de soutien au chauffage renouvelable dans les bâtiments, par exemple en augmentant le «fonds chaleur» de 150 millions d'EUR et la subvention pour l'installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable de 1 000 EUR. En outre, afin de ne plus utiliser de fioul pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire d'ici à 2030, l'installation de chaudières au fioul sera interdite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 dans tous les bâtiments neufs et existants. Alors qu'il existait déjà des financements au titre de la politique de développement rural et d'autres instruments élaborés dans le cadre d'un précédent plan d'investissement national, les investissements réalisés dans le secteur agricole au titre du PRR ont été limités malgré une prévalence accrue des émissions<sup>(14)</sup>. L'utilisation plus répandue de la digestion anaérobie («méthanisation») et d'autres technologies liées à la conversion des déchets agricoles en énergie pourrait réduire les

émissions issues de l'agriculture et produire du biométhane durable et d'autres biogaz durables pour décarboner les processus industriels et le chauffage des bâtiments. Cela devrait se faire conformément aux exigences de durabilité afin d'éviter des effets négatifs sur la biodiversité, la concurrence pour les sols ou d'autres effets néfastes sur le climat et l'environnement. Des aides publiques supplémentaires et rentables, telles que des investissements dans les réseaux de chauffage urbain au niveau territorial, favoriseraient le déploiement des biogaz durables et accéléreraient l'adoption de ces technologies. La production solaire et éolienne sur les terres agricoles et l'agroforesterie sont également des pistes prometteuses pour atténuer le changement climatique dans le secteur agricole.

**L'efficacité énergétique peut également contribuer à réduire les émissions et la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles.**

Les initiatives en matière de rénovation des bâtiments incluses dans le PRR pourraient être approfondies. Par exemple, la majorité des projets bénéficiant de MaPrimeRénov' sont axés sur des mesures uniques, ce qui donne lieu à des rénovations superficielles. La rénovation en profondeur des bâtiments devrait être encouragée afin de réduire sensiblement la consommation d'énergie.

**Le rythme actuel de déploiement des énergies renouvelables n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs de la France pour 2020 et 2030.**

La part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 19,1 % en 2020, ce qui est inférieur à son objectif de 23 %. L'objectif proposé par la France pour 2030 est d'atteindre 33 %. Des mesures correctives urgentes sont nécessaires pour revenir sur cette trajectoire, d'autant que cet objectif devra être revu à la hausse pour être conforme aux objectifs du paquet «Ajustement à l'objectif 55».

**L'amélioration de l'accès aux terres et la réduction des obstacles réglementaires et administratifs favoriseraient le développement des énergies**

(14) Entre 2003 et 2019, tandis que les émissions agricoles totales ont diminué de 5,3 %, la part des émissions du secteur agricole sur le total des émissions de la France n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 16 % à environ 20 %. Source: Inventaire des gaz à effet de serre de l'UE pour la période 1990-2019, Agence européenne pour l'environnement et Eurostat.

**renouvelables.** Les parcs éoliens terrestres ne peuvent être construits dans un rayon de 5 à 30 km des radars météorologiques, militaires et de l'aviation civile environnants. Par conséquent, environ 45 % des nouveaux projets peinent à trouver des emplacements appropriés. Malgré l'intensification des débats publics sur les projets offshore, l'exercice de planification maritime visant à déterminer les sites appropriés pour des projets d'éoliennes en mer devrait être renforcé. Les procédures devraient être améliorées afin d'éviter les obstructions à un stade très avancé du développement d'un projet. Un cadre plus décentralisé concernant la validation des projets d'énergie renouvelable proposant un guichet unique aux porteurs de projet peut réduire les charges administratives liées aux démarches auprès des administrations nationales, régionales et locales. L'octroi de ressources supplémentaires aux administrations et autorités compétentes permettrait d'accélérer les procédures d'appel d'offres et de demande d'autorisation, qui restent lourdes pour les porteurs de projet.

**Un investissement public plus important dans les infrastructures énergétiques pourrait favoriser l'intégration des énergies renouvelables.** La modernisation des réseaux électriques pourrait réduire les délais de connexion au réseau qui, à l'heure actuelle, peuvent durer plusieurs mois. Un soutien accru à l'énergie géothermique pourrait accélérer la production de chaleur renouvelable.

**L'acceptation par le public des projets d'énergie éolienne et solaire sur le terrain et les plaintes concernant ces derniers sont des enjeux essentiels.** Ils sont responsables d'importants retards dans la mise en service de nouveaux projets. L'aménagement du territoire pour les énergies renouvelables devrait être préparé en coordination et en dialogue plus étroits avec les régions afin de résoudre les conflits d'utilisation des terres et d'accroître l'acceptation au niveau local. La France a récemment mis en place un certain nombre de solutions, notamment pour raccourcir le traitement des actions en justice, et a créé un «bonus local» attribué pour soutenir le

financement de projets d'énergies renouvelables lorsque des collectivités locales et des personnes physiques deviennent actionnaires. De solides mécanismes participatifs sont essentiels afin d'accroître l'appropriation par le public de la transition énergétique.

**Accélérer la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles améliorerait la compétitivité des solutions renouvelables alternatives et stimulerait l'investissement privé.** Certains secteurs bénéficient de taux réduits de la taxe sur la consommation d'énergie calculés en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans son plan national en matière d'énergie et de climat, la France a déclaré 4,8 milliards d'EUR de dépenses fiscales annuelles liées aux combustibles fossiles en 2018, consistant principalement en des taux réduits pour le transport routier de marchandises, le gazole non routier, le fioul lourd, le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié agricole. Depuis, le pays a mis en œuvre des mesures visant à normaliser les taux de taxation, notamment pour le transport routier de marchandises et le diesel non routier, mais d'autres dépenses fiscales subsistent. En outre, le chiffre réel de ces dépenses fiscales peut être sensiblement plus élevé<sup>(15)</sup>, et elles ont des externalités autres que les émissions de carbone puisqu'elles contribuent également à la pollution atmosphérique et à la congestion.

## S'attaquer aux inégalités dans le système éducatif et dans l'accès à l'emploi

### Les fortes inégalités socio-économiques dans le système éducatif ont une

<sup>(15)</sup> Selon les estimations de la Commission, la France a accordé des subventions aux combustibles fossiles à hauteur de 11 milliards d'EUR en 2018. (Commission européenne, Direction générale de l'énergie, Badouard, T., Altman, M., «*Energy subsidies: energy costs, taxes and the impact of government interventions on investments: final report*» [Subventions à l'énergie: coûts énergétiques, taxes et incidence des interventions gouvernementales sur les investissements, rapport final], Office des publications, 2020).

**incidence sur le niveau des compétences de base.** Malgré de bons résultats en ce qui concerne le décrochage scolaire, l'enseignement supérieur et la participation des adultes à l'apprentissage, l'incidence des inégalités socio-économiques et de l'origine immigrée sur les résultats scolaires est importante (voir annexes 12 et 13). Selon le rapport PISA 2018, 20 % des jeunes de 15 ans en France ne possédaient pas les compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques ou en sciences et plus d'un tiers des jeunes de 15 ans issus d'un milieu défavorisé ne possédaient pas les compétences de base en compréhension de l'écrit (35,3 %). Selon l'étude internationale sur les mathématiques et les sciences de 2019, les élèves français de 4<sup>e</sup> avaient les plus faibles performances en mathématiques parmi les 22 pays participants de l'Union, les élèves défavorisés obtenant des résultats nettement inférieurs à ceux des élèves favorisés. Selon le rapport PISA 2015 <sup>(16)</sup>, les professeurs de sciences travaillant dans des zones défavorisées ont tendance à avoir un niveau de certification plus faible que dans les autres pays de l'Union (voir annexe 13). En 2017, la France a introduit une réforme pilote consistant à «réduire de moitié la taille des classes» dans les premières années d'enseignement pour les étudiants des zones prioritaires, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un soutien plus personnalisé et d'une atmosphère propice à l'apprentissage (voir annexe 13). La Cour des comptes française <sup>(17)</sup> a mis en évidence les lacunes du système scolaire, notamment en ce qui concerne les résultats d'apprentissage des élèves défavorisés, et a appelé à une plus grande autonomie et à une évaluation renforcée des écoles. La participation à la formation continue est faible malgré le besoin important déclaré par les enseignants. Selon l'enquête TALIS 2018 menée par l'OCDE <sup>(18)</sup>, 50 % des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire en France ont participé à un programme de

perfectionnement professionnel sous la forme de cours ou de séminaires suivis en personne, contre une moyenne de 75,6 % dans les pays de l'OCDE. La réforme de 2018 et les importants dispositifs incitatifs pour les employeurs ont permis d'augmenter le nombre d'apprentis, avec un effet positif sur le taux d'emploi des diplômés. Toutefois, cette initiative doit être consolidée à plus long terme, en ce qui concerne tant le financement que l'attractivité pour tous (voir annexe 13).

**Malgré de récents progrès, les groupes vulnérables continuent de se heurter à des obstacles en matière d'emploi et de formation.** Les travailleurs qui étaient déjà confrontés à d'importantes difficultés sur le marché du travail avant la crise ont été particulièrement touchés par les conséquences économiques de la pandémie (voir annexe 12). Les personnes peu qualifiées étaient surreprésentées dans les secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires. Malgré la large couverture du dispositif de chômage partiel, leur taux d'emploi a chuté à 52,3 % au quatrième trimestre de 2021, contre 53,7 % au quatrième trimestre de 2019. Par ailleurs, l'écart de taux d'emploi entre les résidents nés en dehors de l'Union et ceux nés en France s'est réduit par rapport à son niveau d'avant la crise (passant de 15,3 pp au quatrième trimestre de 2019 à 14,2 pp au quatrième trimestre de 2021). L'écart de taux d'emploi des personnes handicapées a augmenté de 3,9 pp pour atteindre 22,8 % en 2020. La situation des jeunes sur le marché du travail reste préoccupante dans les régions ultrapériphériques (environ 40 % de chômage des jeunes), compte tenu également du taux élevé de NEET (24,8 % contre 11,4 % pour l'ensemble de la population française en 2020). Néanmoins, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) pour l'ensemble de la population a augmenté, passant de 29,9 % au quatrième trimestre de 2019 à 33,8 % au quatrième trimestre de 2021. De récentes évaluations mettent également en évidence le manque de soutien et d'orientation des bénéficiaires du revenu minimum. <sup>(19)</sup>

---

<sup>(16)</sup> Résultats du PISA 2015 (Volume II), tableau II.2.9.

<sup>(17)</sup> Cour des Comptes, Une école plus efficacement organisée au service des élèves, 2021.

<sup>(18)</sup> TALIS - L'enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE (2018).

---

<sup>(19)</sup> Cour des Comptes, Le revenu de solidarité active, 2022.



**Les pénuries de main-d'œuvre sont en hausse en raison du manque de compétences** <sup>(20)</sup>. Les difficultés de recrutement sont plus importantes dans les emplois nécessitant des compétences techniques, notamment dans les secteurs clés pour la transition écologique (industrie, construction)<sup>(21)</sup>. Il est donc nécessaire d'évaluer et d'améliorer la qualité et la pertinence, pour le marché du travail, des mesures de perfectionnement et de reconversion professionnels, telles que le Plan d'investissement dans les compétences, le compte de formation individuel modernisé et le plan «1 jeune, 1 solution» <sup>(22)</sup>, tout en assurant la complémentarité avec les efforts de modernisation de l'offre de formation dans le contexte du plan «France 2030». Les évaluations soulignent également les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes peu qualifiées, qui pourraient bénéficier d'une orientation renforcée et d'un meilleur accès aux formations menant à la qualification. L'insuffisance de la performance et de la pertinence du système éducatif de base sur le marché du travail compromet également l'efficacité des investissements dans le perfectionnement et la reconversion professionnels. Les mauvaises conditions de travail et le manque d'attrait des emplois expliquent également les difficultés à recruter et à retenir les travailleurs dans certains secteurs. Des mesures spécifiques pour la jeunesse ont été mises en œuvre, notamment avec la mise en place d'un instrument modernisé de «garantie jeunes»: depuis mars 2022, les jeunes de moins de 26 ans ou de moins de 30 ans en situation de handicap et confrontés à des difficultés d'accès au marché du travail peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi pendant une durée maximale de 12 mois, avec

<sup>(20)</sup> Selon Dares, les difficultés de recrutement ont deux causes principales: l'inadéquation des compétences et les mauvaises conditions de travail. Dares, *Quelle relation entre difficultés de recrutement et taux de chômage?*, 2021.

<sup>(21)</sup> Les professions les plus touchées par l'inadéquation des compétences dans: Dares, *Les tensions sur le marché du travail en 2020*, 2021.

<sup>(22)</sup> Cour des Comptes, «Le plan #1jeune1solution en faveur de l'emploi des jeunes», *Rapport public annuel 2022*, 2022.

une allocation pour les sécuriser pendant cette période.

**Les mauvais résultats des groupes vulnérables sur le marché du travail se traduisent par une plus grande exposition à la pauvreté.** Malgré une stabilisation du taux de risque de pauvreté en 2020, l'INSEE <sup>(23)</sup> fait état d'une augmentation de 11 % de l'aide alimentaire distribuée, et d'une dégradation de la situation des plus pauvres parmi les pauvres en matière de revenus. Les groupes vulnérables, notamment les ménages nés en dehors de l'Union, peu qualifiés et à faible intensité de travail avec des enfants dépendants, sont confrontés à des risques de pauvreté beaucoup plus élevés que l'ensemble de la population, et ce dans une plus large mesure que dans les autres pays de l'Union. La hausse des prix de l'énergie risque d'aggraver l'augmentation de la surcharge des coûts de logement et la limitation des dépenses, alors que l'accès à des logements sociaux abordables est insuffisant. Il est essentiel que la France relève tous ces défis pour contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'Union pour 2030 dans les domaines de l'emploi, des compétences et de la réduction de la pauvreté.

## Améliorer l'environnement des entreprises pour accroître la compétitivité

**Les restrictions réglementaires des services professionnels restent élevées en France.** Selon un rapport de la Commission, les restrictions réglementaires sont supérieures à la moyenne de l'UE pour les comptables/conseillers fiscaux, les architectes, les agents immobiliers et les conseils en propriété industrielle <sup>(24)</sup>. En France, parmi les

<sup>(23)</sup> INSEE, Aide alimentaire: une hausse prononcée des volumes distribués par les associations en 2020, communiqué de presse, INSEE, 2021.

<sup>(24)</sup> Par exemple, les personnes morales qui ne sont pas des cabinets d'architectes ne peuvent détenir plus de 25 % du capital social et des droits de vote des cabinets d'architectes, et la majorité des membres du conseil d'administration, ainsi que le président, doivent être des architectes. Les comptables ne peuvent collaborer qu'avec un nombre limité d'autres professions, les

professions analysées par la Commission, les comptables/conseillers fiscaux et les avocats sont les plus réglementés<sup>(25)</sup>. Une réglementation excessive peut nuire au bon fonctionnement des marchés de services et retarder des innovations telles que l'automatisation numérique des tâches répétitives. Elle peut également limiter les sources de financement et les compétences de gestion, ainsi que créer des obstacles à l'entrée sur le marché et réduire la concurrence. Les services d'ingénierie, d'architecture, juridiques et comptables représentent ensemble 3,8 % du PIB en France. L'assouplissement des restrictions réglementaires dans ces quatre services (principalement dans les services d'architecture, juridiques et comptables) permettrait d'augmenter le PIB de 0,15 % en deux ans, grâce à l'accroissement de la productivité, à la baisse des prix et à la hausse de la consommation finale<sup>(26)</sup>.

**L'environnement réglementaire de la France dans le secteur du commerce de détail pèse sur la concurrence.** Les réformes adoptées depuis 2018 ont rendu l'environnement réglementaire du commerce de détail plus restrictif en introduisant de nouvelles règles sur l'ouverture de grands magasins et en limitant la capacité des

détaillants à proposer des promotions<sup>(27)</sup>. Le cadre réglementaire relatif à la vente de médicaments, en particulier, est nettement plus restrictif que la moyenne de l'OCDE<sup>(28)</sup>. La réduction ou la suppression des restrictions dans le secteur du commerce de détail, en particulier l'ouverture de la vente de médicaments grand public à une plus grande variété de détaillants, améliorerait l'accessibilité et pourrait faire baisser les prix.

---

autres formes de travail en commun étant interdites. Les agents immobiliers doivent être titulaires d'une carte professionnelle pour exercer leurs activités, laquelle peut notamment être obtenue après la délivrance d'un diplôme spécialisé de l'enseignement supérieur de deux ans ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur général d'au moins trois ans.

Certaines réformes ont été adoptées pour réduire les restrictions applicables aux professions réglementées. Par exemple, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adoptée en 2015 (loi n° 2015-990) prévoyait une augmentation du nombre de notaires et créait une concurrence accrue dans cette profession.

<sup>(25)</sup> Document de travail des services de la Commission (CE) 2021/185 accompagnant la communication de la Commission sur le bilan et la mise à jour des recommandations de réformes de 2017 en matière de réglementation des services professionnels, Commission européenne, 9.7.2021.

<sup>(26)</sup> Commission européenne, «*The impact of regulatory environment on digital automation in professional services*» (L'incidence de l'environnement réglementaire sur l'automatisation numérique des services professionnels), 2021.

---

<sup>(27)</sup> Lois PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) et EGalim (États généraux d'alimentation).

<sup>(28)</sup> Indicateurs de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, 2018. Voir: <https://www.oecd.org/economy/reform/indicators-of-product-market-regulation/>.

# PRINCIPALES CONCLUSIONS

## **Le plan pour la reprise et la résilience de la France comprend des mesures visant à relever une série de défis structurels par les actions suivantes:**

- des investissements importants dans la transition écologique (rénovation des bâtiments, transports propres, décarbonation de l'industrie, hydrogène, etc.);
  - le soutien de la reprise du marché du travail, en mettant l'accent sur les jeunes;
  - le lancement de réformes sur les finances publiques;
  - la numérisation de l'administration, de l'éducation (notamment l'amélioration des compétences numériques), du système de santé et le déploiement de la fibre optique;
  - l'orientation de la recherche vers la double transition.
- améliorer l'efficacité énergétique en encourageant la rénovation en profondeur des bâtiments;
  - développer des interconnexions énergétiques avec les pays voisins;
  - améliorer les résultats d'apprentissage et lutter contre les inégalités dans l'éducation;
  - améliorer l'environnement des entreprises pour accroître la compétitivité.

## **Au-delà des réformes et des investissements du PRR, la France bénéficierait des actions suivantes:**

- assurer un contrôle efficace des dépenses primaires courantes afin d'inscrire la dette publique dans une tendance durable à la baisse;
- réduire la complexité du système de retraite, tout en renforçant son équité et en assurant la viabilité des finances publiques;
- accélérer le déploiement des énergies renouvelables et soutenir les investissements, notamment en simplifiant les procédures d'autorisation des projets d'énergie renouvelable;

# ANNEXES



Indicateurs de progrès transversaux	24
Annexe 1: Objectifs de développement durable	24
Annexe 2: Plan pour la reprise et la résilience – mise en œuvre	26
Annexe 3: Autres instruments de l'Union pour la reprise et la croissance	28
Annexe 4: Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays	31
<b>Viabilité environnementale</b>	<b>35</b>
Annexe 5: Pacte vert	35
Annexe 6: Conséquences de la transition écologique sur l'emploi et au niveau social	39
<b>Productivité</b>	<b>41</b>
Annexe 7: Utilisation efficace des ressources et productivité	41
Annexe 8: Transition numérique	43
Annexe 9: Innovation	45
Annexe 10: Industrie et marché unique	48
Annexe 11: Administration publique	52
<b>Équité</b>	<b>54</b>
Annexe 12: Défis stratégiques en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale à la lumière du socle européen des droits sociaux	54
Annexe 13: Éducation et compétences	57
Annexe 14: Santé et systèmes de santé	60
Annexe 15: Performances économiques et sociales au niveau régional	62
<b>Stabilité macroéconomique</b>	<b>65</b>
Annexe 16: Principales évolutions dans le secteur financier	65
Annexe 17: Matrice d'évaluation relative à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques	67
Annexe 18: Fiscalité	69
Annexe 19: Principaux indicateurs économiques et financiers	72
Annexe 20: Analyse de la soutenabilité de la dette	73

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau A2.1:	Principaux éléments du PRR français	26
Tableau A4.1:	Tableau de synthèse des recommandations par pays 2019, 2020 et 2021	32
Tableau A5.1:	Indicateurs sous-tendant les progrès du pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique	38
Tableau A7.1:	Indicateurs retenus de l'utilisation efficace des ressources	42
Tableau A8.1:	Principaux indicateurs de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques	44
Tableau A9.1:	Principaux indicateurs en matière de recherche, de développement et d'innovation	46
Tableau A10.1:	Principaux indicateurs concernant le marché unique et l'industrie	50
Tableau A11.1:	Indicateurs pour l'administration publique – France	53
Tableau A12.1:	Tableau de bord social pour la France	55
Tableau A13.1:	Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation	59
Tableau A14.1:	Principaux indicateurs de santé	61
Tableau A15.1:	Indicateurs retenus au niveau régional	64
Tableau A16.1:	Indicateurs de solidité financière	65
Tableau A17.1:	Matrice d'évaluation relative à la PDM	68
Tableau A18.1:	Indicateurs de la fiscalité	70
Tableau A19.1:	Principaux indicateurs économiques et financiers	72
Tableau A20.1:	Soutenabilité de la dette de la France	73
Tableau A20.2:	Carte thermique des risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France	74

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1:	Croissance du PIB et taux de chômage pour la France et la zone euro	2
Graphique 1.2:	Parts de marché à l'exportation depuis 2004	3
Graphique 3.1:	Dépenses publiques liées aux retraites (en % du PIB)	11
Graphique A1.1:	Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en France au cours des cinq dernières années	25
Graphique A2.1:	Part des fonds de la FRR contribuant à chaque pilier	26
Graphique A2.2:	Total des subventions versées au titre de la FRR	27
Graphique A2.3:	État de réalisation des jalons et cibles	27
Graphique A3.1:	2014-2020 Fonds structurels et d'investissement européens – budget total par fonds (en milliards d'EUR, en % du total)	28
Graphique A3.2:	Contribution de la politique de cohésion aux ODD (en milliards d'EUR)	29
Graphique A4.1:	Progrès accomplis par la France concernant les recommandations par pays 2019-2020 (cycle du Semestre européen 2022)	31
Graphique A5.1:	Fiscalité et dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement	35
Graphique A5.2:	Part dans le bouquet énergétique	36
Graphique A5.3:	Biodiversité	36
Graphique A5.4:	Part des véhicules à émission zéro (en % des nouvelles immatriculations)	37
Graphique A6.1:	Défis d'une transition écologique équitable	39
Graphique A6.2:	Précarité énergétique par décile de revenu	40
Graphique A7.1:	Emploi et valeur ajoutée dans les secteurs de l'économie circulaire	41
Graphique A11.1:	Indices SIFI (Scope Index of Independent Fiscal Institutions) et du cadre budgétaire à moyen terme (Medium-Term Budgetary Framework, MTBF)	52
Graphique A13.1:	Résultats en mathématiques des élèves français	58
Graphique A14.1:	Espérance de vie à la naissance, en années	60
Graphique A14.2:	Augmentation prévue des dépenses publiques de santé sur la période 2019-2070 (scénario de référence du groupe de travail sur le vieillissement)	60
Graphique A15.1:	Productivité de la main-d'œuvre, EU-27, régions françaises de niveau NUTS 2, 2000-2019	62
Graphique A15.2:	Territoires les plus touchés par la transition climatique en France	63

Graphique A16.1: Croissance du crédit pour les sociétés non financières et les ménages	65
Graphique A16.2: Croissance des prix des logements et des prêts hypothécaires	66
Graphique A18.1: Indicateurs du coin fiscal	70



**La présente annexe évalue les progrès accomplis par la France dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) selon les quatre dimensions de la durabilité compétitive.** Les 17 ODD et les indicateurs qui leur sont associés constituent un cadre stratégique établi au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. L'objectif est de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à respecter cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour optimiser les progrès dans la réalisation des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble d'indicateurs ODD de l'Union développés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'Union.

**La France obtient de bons ou de très bons résultats pour la plupart des indicateurs ODD relatifs à la viabilité environnementale (ODD 2, 6, 7, 12, 13 et 15) et progresse pour d'autres (ODD 9), mais elle doit encore rattraper son retard pour certains d'entre eux (ODD 11).** La France a bien progressé vers la réalisation de l'ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable. En effet, elle a diminué les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie de 20,3 % en 2019 par rapport aux niveaux de 2000. Augmenter la part des autobus et des trains dans le transport total de passagers contribuerait à la réalisation de l'ODD 11 – Villes et communautés durables. Alors qu'en 2014, la France se situait nettement au-dessus de la moyenne (une part du transport intérieur total de passagers, en passagers-km, de 18,4 % par rapport à une moyenne de l'Union de 16,8 %), en 2020, la France ne se situait que légèrement au-dessus de la moyenne, ce qui laisse une marge d'amélioration. Les mesures relatives aux infrastructures vertes et à la mobilité durable prévues dans le volet 3 du plan pour la reprise et la résilience visent à accroître encore les performances.

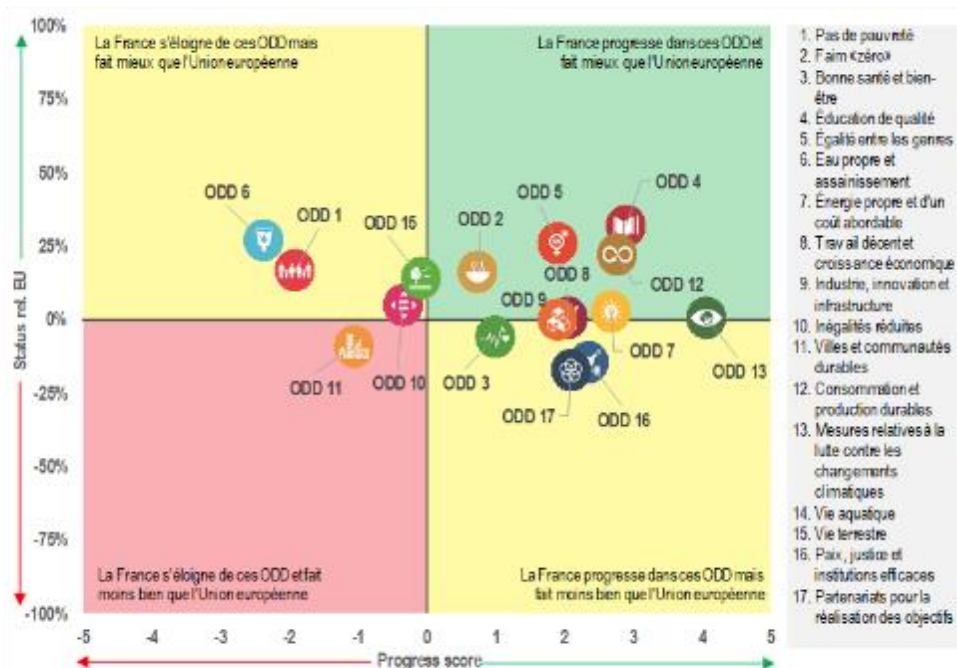
**La France obtient de bons ou de très bons résultats pour certains indicateurs ODD relatifs à l'équité (ODD 1, 2, 4 et 5) et progresse pour quelques-uns (ODD 3, 8), mais**

**elle doit rattraper son retard pour d'autres (ODD 10).** La France obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE pour la plupart des indicateurs relatifs à l'élimination de la faim, à une éducation de qualité <sup>(29)</sup> et à l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 2, 4 et 5). Toutefois, les coûts du logement ont augmenté entre 2018 et 2020 et devraient faire l'objet d'un suivi, en particulier dans le contexte de la hausse des coûts de l'énergie. Le PRR comporte des mesures visant à poursuivre la rénovation des bâtiments dans le volet 1, notamment en investissant dans l'efficacité énergétique des bâtiments publics, des bâtiments résidentiels privés, des logements sociaux et des petites et moyennes entreprises. Les mesures prévoient également des réformes de la politique du logement. Bien que la France surpasse l'Union en ce qui concerne les indicateurs d'inégalité, l'écart entre les revenus des plus pauvres et le seuil de pauvreté est passé de 15,7 % en 2015 à 21,5 % en 2020. L'écart entre les zones urbaines et rurales s'est également fortement accentué. L'accès à des logements sociaux abordables dans certaines régions pose problème, en particulier pour les ménages les plus pauvres.

**La France obtient de très bons résultats pour un indicateur ODD relatif à la productivité (ODD 4) et progresse pour d'autres (ODD 8 et 9).** En France, la fréquentation de l'enseignement préscolaire est particulièrement élevée. Le pays est parvenu à faire passer le taux de participation des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement primaire obligatoire de 99,3 % en 2014 à 100 % en 2019. La participation des adultes à l'apprentissage a diminué, passant de 18,6 % des personnes âgées de 25 ans et plus en 2015 à 13,0 % en 2020, même si elle reste supérieure à la moyenne dans l'Union, où elle a également diminué, passant de 10,1 % en 2015 à 9,2 % en 2020, peut-être en raison des conséquences de la pandémie. Le taux de Français disposant au moins de compétences numériques de base est supérieur à la moyenne de l'UE (62 %, contre 54 % en 2021). Une grande partie des investissements dans les volets 7 et 8 du PRR est consacrée au renforcement des infrastructures et

<sup>(29)</sup> Malgré ces résultats positifs, la France reste l'un des pays de l'Union où l'incidence de l'origine socio-économique et immigrée des élèves sur leurs résultats scolaires est la plus forte.

Graphique A1.1: **Progress accomplis dans la réalisation des ODD en France au cours des cinq dernières années**



(1) Pour des ensembles de données détaillés sur les différents ODD, voir le rapport annuel ESTAT intitulé «Sustainable development in the European Union» (Développement durable dans l'Union européenne), <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-statistical-books/-/KS-03-21-096>; en ce qui concerne les progrès à court terme accomplis par les États membres, des données détaillées par pays sont disponibles à l'adresse suivante: [Key findings - Sustainable development indicators - Eurostat \(europa.eu\)](#).

**Source:** Eurostat, dernière mise à jour du 28 avril 2022. Les données se rapportent principalement aux périodes 2015-2020 et 2016-2021.

des équipements numériques afin d'améliorer les compétences numériques à tous les niveaux du système éducatif.

**La France progresse en ce qui concerne les indicateurs ODD relatifs à la stabilité macroéconomique et à la qualité des institutions (ODD 8 et 16).** La France a encore progressé au niveau de la qualité de ses institutions judiciaires, notamment de la confiance dans les institutions (ODD 16). Le pourcentage de la population en France ayant confiance dans le Parlement européen est passé de 34 % en 2016 à 38 % en 2021 (UE: 50 % en 2021). La France a également continué à progresser en ce qui concerne l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique. Le pourcentage de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation a diminué, passant de 14,7 % en 2015 à 14 % en 2020, des efforts supplémentaires étant nécessaires pour atteindre la moyenne de l'Union (13,7 % en 2020). Pour cette raison, la France s'est engagée à investir dans le volet 8 du PRR afin de soutenir l'emploi des jeunes.

**La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est l'élément central des efforts déployés par l'Union pour soutenir sa reprise après la pandémie de COVID-19, accélérer la double transition et renforcer la résilience face à de futurs chocs. La France a soumis son plan pour la reprise et la résilience (PRR) le 28 avril 2021.** L'évaluation positive de la Commission, le 23 juin 2021, et l'approbation du Conseil, le 13 juillet 2021, ont ouvert la voie au versement de 39,4 milliards d'EUR de subventions en plusieurs tranches annuelles au titre de la FRR sur la période 2021-2026. L'accord de financement et l'arrangement opérationnel ont été signés respectivement le 1er août 2021 et le 25 novembre 2021. Les principaux éléments du PRR français sont présentés dans le tableau A2.1.

**La mise en œuvre du plan français est en bonne voie.** La Commission a versé 5,1 milliards d'EUR à la France sous forme d'un préfinancement en septembre 2021, soit 13 % de la dotation financière, pour soutenir la mise en œuvre d'investissements et de réformes essentiels. La première demande de paiement de la France a été évaluée positivement par la Commission, en tenant compte de l'avis du Comité économique et financier, ce qui a donné lieu à un versement de 7,4 milliards d'EUR de soutien financier (net de préfinancement) le 4 mars 2022.

Tableau A2.1: Principaux éléments du PRR français

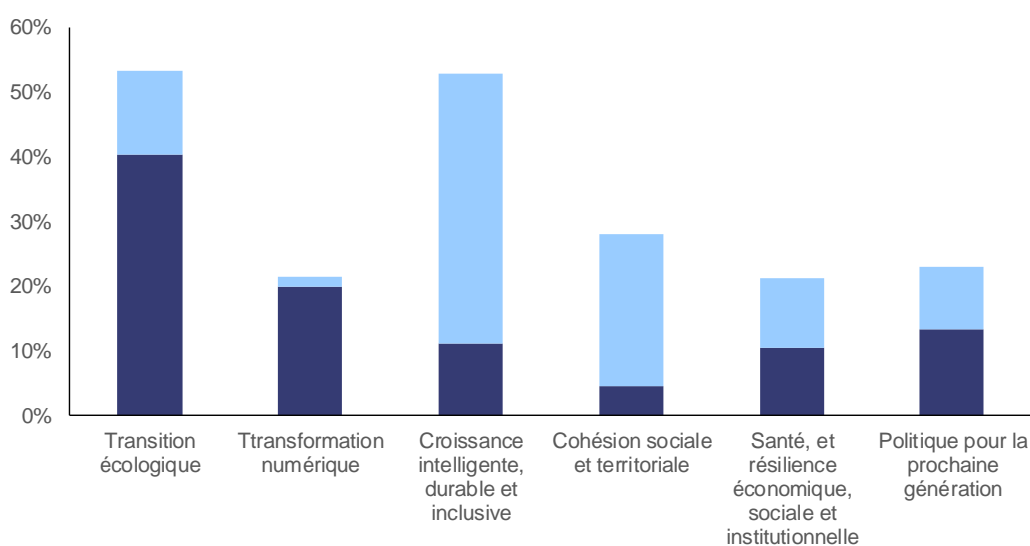
Enveloppe totale	39,4 milliards d'EUR de subventions (1,6% du PIB de 2019)
Investissements et réformes	70 investissements et 22 réformes
Nombre total de jalons et de cibles	175
Impact macroéconomique estimé (1)	Augmenter le PIB de 1 % d'ici à 2024 (0,4 % en effets d'entraînement)
Préfinancements versés	5,1 milliards d'EUR (août 2021)
Première tranche	7,4 milliards d'EUR (mars 2022)

(1) Voir Pfeiffer P., Varga J. et in 't Veld J. (2021), «*Quantifying Spillovers of NGEU investment*» (Quantifier les retombées des investissements de NextGenerationEU), European Economy Discussion Papers, n° 144, et Afman et al. (2021), «*An overview of the economics of the Recovery and Resilience Facility*» (Une vue d'ensemble des aspects économiques de la facilité pour la reprise et la résilience), Rapport trimestriel sur la zone euro, 2021, vol. 20, n° 3, p. 7 à 16.

Source: Commission européenne 2022.

Les 38 jalons et cibles correspondants portent sur des réformes menées dans les domaines des finances publiques, du marché du travail, de la santé et des soins de longue durée, tandis que des investissements ont été réalisés dans l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports durables, la décarbonation de l'industrie, l'emploi des jeunes et l'éducation. La réalisation satisfaisante des jalons et cibles contribue à tenir compte des recommandations par pays

Graphique A2.1: Part des fonds de la FRR contribuant à chaque pilier



(1) Chaque mesure contribue à deux domaines d'action des six piliers. Par conséquent, la contribution totale à l'ensemble des piliers présentée sur ce graphique s'élève à 200 % du coût estimé du PRR français. La partie inférieure représente le montant du pilier primaire, la partie supérieure le montant du pilier secondaire.

Source: Tableau de bord de la reprise et de la résilience.

correspondantes adressées à la France en 2019 et 2020 (voir annexe 4). Dans l'ensemble, la France fait état d'une mise en œuvre dans les délais des jalons et cibles prévus d'ici à la fin du T1 2022, ce qui ne préjuge toutefois pas du calendrier de soumission des demandes de paiement ultérieures ni de l'évaluation formelle de la réalisation des jalons et cibles pertinents.

**Les progrès accomplis par la France dans la mise en œuvre de son plan sont publiés dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience.** Le tableau de bord donne également un aperçu clair des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la FRR dans son ensemble. Les graphiques ci-dessous indiquent l'état d'avancement des jalons et cibles atteints, tels qu'ils ont été réalisés par la France et évalués ensuite par la Commission comme étant atteints de manière satisfaisante.

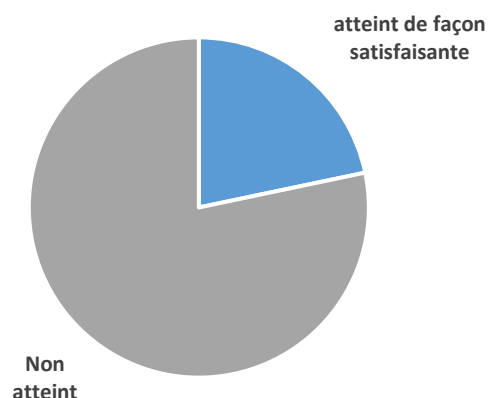
Graphique A2.2: **Total des subventions versées au titre de la FRR**



(1) Ce graphique indique le montant des subventions versées jusqu'à présent au titre de la FRR. Les subventions sont des contributions financières non remboursables. Le montant total des subventions accordées à chaque État membre est déterminé par une clé de répartition et le coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience correspondant.

**Source:** Tableau de bord de la reprise et de la résilience.

Graphique A2.3: **État de réalisation des jalons et cibles**



Ce graphique indique la part des jalons et cibles atteints de manière satisfaisante. Les jalons et cibles sont atteints une fois que l'État membre aura fourni à la Commission des éléments de preuve montrant qu'il a atteint le jalon ou la cible en question et que la Commission les aura évalués positivement dans une décision d'exécution.

**Source:** Tableau de bord de la reprise et de la résilience.

## ANNEXE 3: AUTRES INSTRUMENTS DE L'UNION POUR LA REPRISE ET LA CROISSANCE

**Le budget de l'Union, qui s'élève à plus de 1 200 milliards d'EUR pour la période 2021-2027, constitue le levier d'investissement devant permettre de mettre en œuvre les priorités de l'Union.** Soutenu par un montant supplémentaire d'environ 800 milliards d'EUR au titre de NextGenerationEU et de son principal instrument, la facilité pour la reprise et la résilience, il offre une importante force de frappe pour favoriser la reprise et la croissance durable.

**Au cours de la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion de l'Union<sup>(30)</sup> soutiendront les objectifs de développement à long terme en France par des investissements représentant 17,88 milliards d'EUR<sup>(31)</sup>, dont 1,0 milliard d'EUR du Fonds pour une transition juste en vue d'atténuer les conséquences socio-économiques de la transition écologique dans les régions les plus vulnérables.** Les accords de partenariat et les programmes des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 tiennent compte des recommandations par pays 2019-2020 et des orientations en matière d'investissement fournies dans le cadre du Semestre européen, en assurant des synergies et des complémentarités avec les autres financements de l'Union. En outre, la France bénéficiera, sur la période 2023-2027, au titre de la politique agricole commune, d'un soutien de 45,7 milliards d'EUR en faveur de la durabilité sociale, environnementale et économique et de l'innovation dans l'agriculture et les zones rurales, ce qui contribuera aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et assurera la sécurité alimentaire à long terme.

**Au cours de la période 2014-2020, les Fonds structurels et d'investissement européens («Fonds ESI») pour la France devraient investir 35,04 milliards d'EUR<sup>(32)</sup>, à charge**

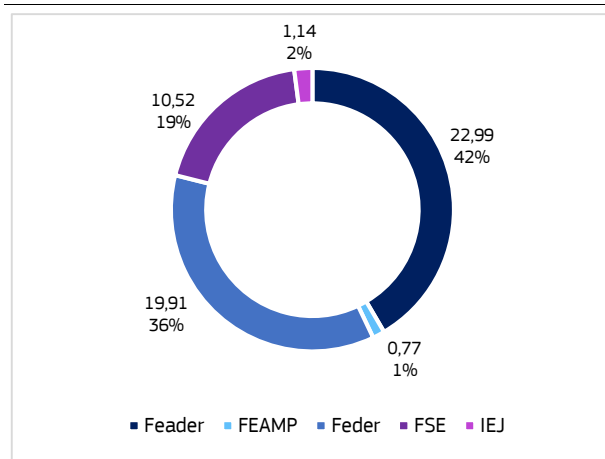
<sup>(30)</sup> Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen+ (FSE+), Fonds de cohésion (FC), Fonds pour une transition juste (FTJ), Interreg.

<sup>(31)</sup> Prix courants, source: [Données ouvertes sur la cohésion](#)

<sup>(32)</sup> Les Fonds ESI comprennent les fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE+, FC, Interreg), le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Selon la «règle N+3», les fonds engagés pour les années 2014 à 2020 doivent être dépensés au plus tard en 2023 (en 2025 pour le Feader). Source des données: [Données ouvertes sur la cohésion](#), date limite 31.12.2021

**du budget de l'Union.** L'investissement total, financement national compris, s'élève à 55,32 milliards d'EUR, ce qui représente environ 0,34 % du PIB pour la période 2014-2020 et 8,88 % de l'investissement public<sup>(33)</sup>.

Graphique A3.1: 2014-2020 Fonds structurels et d'investissement européens – budget total par fonds (en milliards d'EUR, en % du total)



(1) Les données pour le Feader et REACT-EU correspondent à la période 2014-2022.

Source: Commission européenne.

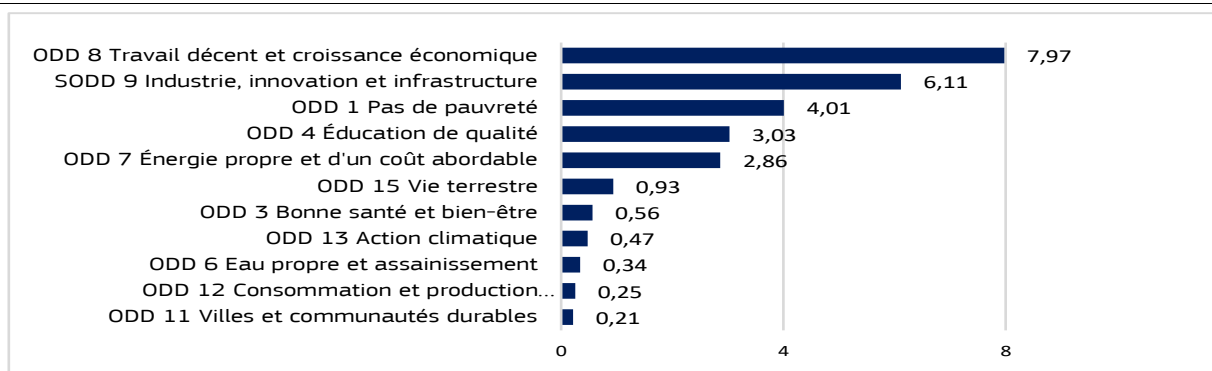
Au 31 décembre 2021, 104 % de l'enveloppe totale ont été alloués à des projets spécifiques et 64 % ont été déclarés dépensés, ce qui laisse 19,80 milliards d'EUR à dépenser d'ici à la fin de l'année 2023<sup>(34)</sup> (d'ici à la fin de l'année 2025 pour le Feader). Parmi les 11 objectifs au niveau de l'Union, les plus pertinents pour le financement de la politique de cohésion en France sont ceux consistant à favoriser la résilience et la réparation des dommages à la suite de la crise, une économie sobre en carbone, la recherche et l'innovation ainsi que la durabilité et la qualité de l'emploi, de l'enseignement et de la formation professionnels (30 milliards d'EUR de financement de l'Union). Au 31 décembre 2020, les investissements de la politique de cohésion avaient soutenu 78 641 entreprises, permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 418 215 tonnes équivalent (teq) et financé 1 524 nouveaux postes de chercheurs en équivalent temps plein. Ils ont

pour le FEDER, le FSE+, les FC et Interreg; date limite 31.12.2020 pour le Feader et le FEAMP.

<sup>(33)</sup> L'investissement public est la formation brute de capital fixe plus les transferts de capitaux des administrations publiques.

<sup>(34)</sup> Comprenant l'instrument REACT-EU. Données sur les Fonds ESI disponibles à l'adresse suivante: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/countries/FR>.

Graphique A3.2: Contribution de la politique de cohésion aux ODD (en milliards d'EUR)



Source: Commission européenne

également soutenu plus de 4,8 millions de participants à des formations, dont 4,1 millions étaient chômeurs ou inactifs. Parmi ces participants, plus de 500 000 ont acquis une qualification et plus de 850 000 ont trouvé un emploi. Parmi les jeunes participant à un projet de la garantie pour la jeunesse, plus de 240 000 ont reçu une offre d'emploi ou de formation à leur sortie du dispositif, et plus de 210 000 avaient un emploi six mois plus tard.

**Les fonds de la politique de cohésion contribuent déjà de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).** En France, les fonds de la politique de cohésion soutiennent 11 des 17 ODD, jusqu'à 96 % des dépenses contribuant à la réalisation des objectifs.

**Dans le cadre des Fonds ESI, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) a prolongé les programmes de développement rural 2014-2020 de la France jusqu'en 2022 en mettant à disposition 3 241 millions d'EUR supplémentaires pour 2021 et 2022.** Ces fonds seront utilisés principalement pour restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture (60 %) et pour améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture (20 %). Au 31 décembre 2020, la politique de développement rural avait soutenu des investissements dans 50 000 exploitations agricoles et 30 000 jeunes agriculteurs, la gestion des risques pour 85 % des exploitations françaises, 800 projets de services de base dans les zones rurales, l'amélioration de la biodiversité sur 3 millions d'hectares de terres agricoles et des activités d'agriculture biologique sur 2 millions d'hectares. Dans le même temps,

300 millions d'EUR ont été investis dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, 40 millions d'EUR dans des actions d'économie rurale et 18 millions d'EUR dans des infrastructures forestières.

**En 2021, dans le cadre de NextGenerationEU, l'instrument REACT-EU (Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe) a fourni 3,1 milliards d'EUR de financement supplémentaire aux dotations de la politique de cohésion 2014-2020 pour la France** afin d'assurer une reprise équilibrée, de stimuler la convergence et d'apporter un appui essentiel aux régions à la suite de la pandémie de COVID-19.

**REACT-EU a apporté son soutien à la France pour soutenir les fonds de roulement des PME, renforcer le système de santé, contribuer à la numérisation des structures d'enseignement et de formation, et contribuer à la transition vers une économie verte.** REACT-EU a également alloué 617,4 millions d'EUR au Fonds social européen (FSE) national en France pour 2021 afin de soutenir des mesures en faveur de l'inclusion sociale et de l'accès au marché du travail des personnes les plus touchées par la crise sanitaire, en particulier les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée.

**Dans le cadre de NextGenerationEU, l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) a alloué 867 millions d'EUR de fonds supplémentaires aux programmes de développement rural de la France pour la période 2014-2022 afin de soutenir la reprise après la crise de la COVID-19.** Ces fonds visaient à soutenir les écosystèmes liés à

l'agriculture et à la sylviculture ainsi que la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles.

**L'initiative d'investissement en réaction au coronavirus <sup>(35)</sup> a accordé la première aide d'urgence de l'Union à la France pour faire face à la pandémie de COVID-19.** Elle a introduit une flexibilité extraordinaire permettant à la France de réaffecter les ressources aux besoins immédiats de santé publique (177 millions d'EUR) et au soutien aux entreprises (96 millions d'EUR). La France a, par exemple, transféré des ressources pour acheter des équipements de protection et de soins de santé et pour soutenir les fonds de roulement des PME. La France a également pu bénéficier du financement temporaire à 100 % par l'Union des mesures relevant de la politique de cohésion, avec environ 136 millions d'EUR en 2021 débloqués dans le cadre d'un cofinancement à 100 %.

**La Commission fournit une expertise sur mesure via l'instrument d'appui technique** pour aider la France à concevoir et à mettre en œuvre des réformes favorables à la croissance, notamment pour la mise en œuvre de son PRR. Depuis 2017, la France a bénéficié d'une assistance dans le cadre de 29 projets d'appui technique. Les projets réalisés en 2021 visaient par exemple à soutenir la mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) ou à améliorer la disponibilité des antibiotiques «non protégés par un brevet» (génériques). En 2022, de nouveaux projets commenceront à soutenir, entre autres, les cadres généraux de suivi, d'audit et de contrôle du PRR.

**La France bénéficie également d'autres programmes de l'Union, comme le mécanisme pour l'interconnexion en Europe,** au titre duquel 2 milliards d'EUR de financements de l'Union ont été alloués à des projets spécifiques sur des réseaux de transport stratégiques, et Horizon 2020, au titre duquel la France a reçu 7,34 milliards d'EUR de financements de l'Union.

---

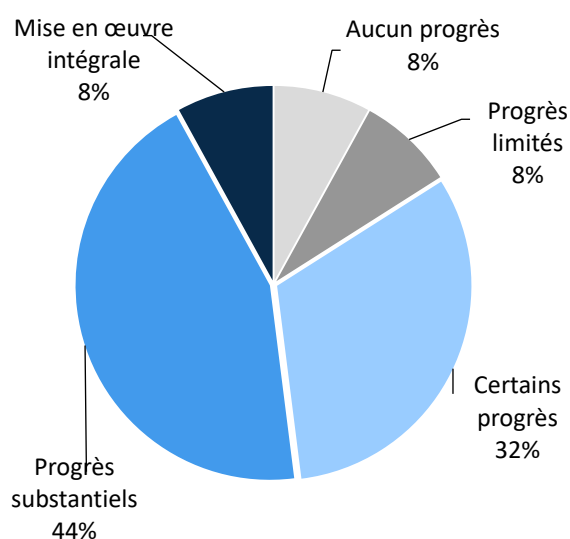
<sup>(35)</sup> Réaffectant les ressources des Fonds ESI selon le règlement (UE) 2020/460 du Parlement européen et du Conseil du 30 mars 2020 et le règlement (UE) 2020/558 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020.

## ANNEXE 4: PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

### La Commission a évalué les recommandations par pays sur la période 2019-2021 <sup>(36)</sup> adressées à la France dans le cadre du Semestre européen.

L'évaluation tient compte des mesures prises par la France à ce jour <sup>(37)</sup>, ainsi que des engagements pris dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience (PRR) <sup>(38)</sup>. À ce stade précoce de la mise en œuvre du PRR, dans l'ensemble, 84 % des recommandations par pays axées sur les questions structurelles en 2019 et 2020 ont enregistré au moins «certains progrès», tandis que 16 % ont enregistré des «progrès limités» ou «aucun progrès». Des progrès supplémentaires considérables dans la prise en considération des recommandations par pays sur les questions structurelles sont attendus dans les années à venir, avec la poursuite de la mise en œuvre du PRR.

Graphique A4.1: Progrès accomplis par la France concernant les recommandations par pays 2019-2020 (cycle du Semestre européen 2022)



Source: Commission européenne.

<sup>(36)</sup> Recommandation par pays 2021: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1627675454457&uri=CELEX%3A32021H0729%2810%29>

Recommandation par pays 2020: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1526385017799&uri=CELEX%3A32020H0826%2810%29>

Recommandation par pays 2019: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1526385017799&uri=CELEX%3A32019H0905%2810%29>

<sup>(37)</sup> Y compris les mesures mentionnées dans le programme national de réforme, ainsi que dans les rapports sur la FRR (rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des jalons et cibles et résultant de l'évaluation des demandes de paiement).

<sup>(38)</sup> Les États membres ont été invités à tenir compte efficacement dans leurs PRR de l'ensemble ou d'une partie non négligeable des recommandations par pays pertinentes émises par le Conseil en 2019 et 2020. L'évaluation des recommandations par pays présentée ici tient compte du degré de mise en œuvre des mesures incluses dans le PRR et de celles réalisées en dehors du PRR au moment de l'évaluation. Les mesures prévues dans l'annexe de la décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du PRR, qui n'ont pas encore été adoptées ni mises en œuvre mais qui sont considérées comme annoncées de manière crédible, conformément à la méthode d'évaluation des recommandations par pays, garantissent des «progrès limités». Une fois mises en œuvre, ces mesures peuvent donner lieu à «certains progrès/des progrès substantiels» ou à une «mise en œuvre intégrale».



Tableau A4.1: Tableau de synthèse des recommandations par pays 2019, 2020 et 2021

France	Évaluation de mai 2022*	Couverture des recommandations par le PRR jusqu'en 2026**
<b>2019 Recommandation n° 1</b>	<b>Aucun progrès</b>	
<i>Veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses primaires nettes ne dépasse pas 1,2 % en 2020, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6 % du PIB.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet
<i>Utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet
<i>Réduire les dépenses et réaliser des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, notamment en précisant pleinement les mesures concrètes nécessaires dans le contexte du programme Action publique 2022 et en surveillant étroitement la mise en œuvre de ces mesures.</i>	Aucun progrès	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022 et 2023
<i>Réformer le système de retraite pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite, en vue de renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes.</i>	Aucun progrès	
<b>2019 Recommandation n° 2</b>	<b>Certains progrès</b>	
<i>Favoriser l'intégration de tous les demandeurs d'emploi sur le marché du travail, garantir l'égalité des chances, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, notamment les personnes issues de l'immigration</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>et remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences.</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<b>2019 Recommandation n° 3</b>	<b>Certains progrès</b>	
<i>Axer la politique économique en matière d'investissements sur la recherche et l'innovation (tout en améliorant l'efficacité des dispositifs d'aide publique, dont les systèmes de transfert de connaissances),</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022 et 2023
<i>sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les interconnexions avec le reste de l'Union,</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>ainsi que sur l'infrastructure numérique, en tenant compte des disparités territoriales.</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<b>2019 Recommandation n° 4</b>	<b>Progrès substantiels</b>	
<i>Poursuivre la simplification du système d'imposition, notamment en limitant le recours aux dépenses fiscales, en continuant de supprimer les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production.</i>	Progrès substantiels	
<i>Réduire les restrictions réglementaires, notamment dans le secteur des services,</i>	Progrès limités	
<i>et mettre pleinement en œuvre les mesures visant à stimuler la croissance des entreprises.</i>	Mise en œuvre intégrale	
<b>2020 Recommandation n° 1</b>	<b>Progrès substantiels</b>	
<i>Dans le respect de la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance, prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie, stimuler l'économie et soutenir la reprise qui s'ensuivra. Lorsque les conditions économiques le permettront, mener des politiques budgétaires visant à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et à garantir la viabilité de la dette, tout en favorisant les investissements.</i>	N'est plus pertinent	Sans objet
<i>Renforcer la résilience du système de santé en garantissant un approvisionnement adéquat en produits médicaux indispensables et une répartition équilibrée des professionnels de la santé, ainsi qu'en investissant dans la santé en ligne.</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022, 2023 et 2024
<b>2020 Recommandation n° 2</b>	<b>Progrès substantiels</b>	
<i>Atténuer les conséquences de la crise liée à la COVID-19 sur le plan social et de l'emploi,</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>notamment en promouvant l'acquisition de compétences</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>et un soutien actif pour tous les demandeurs d'emploi.</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<b>2020 Recommandation n° 3</b>	<b>Progrès substantiels</b>	

(Suite à la page suivante)

Tableau (suite)

<i>Garantir la mise en œuvre effective de mesures de soutien à la trésorerie des entreprises, en particulier pour les PME.</i>	Mise en œuvre intégrale	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>Accélérer des projets d'investissement public parvenus à maturité</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>et promouvoir les investissements privés pour favoriser la reprise économique.</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022 et 2023
<i>Concentrer les investissements sur la transition verte et numérique, en particulier sur les transports durables,</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>une production et une consommation d'énergie propre et efficace,</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>les infrastructures énergétiques</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2023
<i>et (les infrastructures) numériques,</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>ainsi que la recherche et l'innovation</i>	Progrès substantiels	Mesures du PRR pertinentes mises en œuvre à partir de 2021 Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<b>2020 Recommandation n° 4</b>	<b>Certains progrès</b>	
<i>Continuer à améliorer l'environnement réglementaire,</i>	Progrès limités	
<i>à réduire les charges administratives pesant sur les entreprises</i>	Certains progrès	Mesures du PRR pertinentes prévues à partir de 2022
<i>et à simplifier le système fiscal.</i>	Progrès substantiels	
<b>2021 Recommandation n° 1</b>	<b>Certains progrès</b>	
<i>En 2022, utiliser la facilité pour la reprise et la résilience pour financer de nouveaux investissements favorisant la reprise, tout en menant une politique budgétaire prudente. Préserver les investissements financés au niveau national.</i>	Mise en œuvre intégrale	Sans objet
<i>Lorsque les conditions économiques le permettront, mener une politique budgétaire qui vise à parvenir à des positions budgétaires à moyen terme prudentes et à garantir la viabilité à moyen terme des finances publiques.</i>	Certains progrès	Sans objet
<i>Dans le même temps, renforcer les investissements pour stimuler le potentiel de croissance. Accorder une attention particulière à la composition des finances publiques, sur le plan tant des recettes que des dépenses, ainsi qu'à la qualité des mesures budgétaires, afin de garantir une reprise durable et inclusive. Donner la priorité aux investissements durables et propices à la croissance, en particulier aux investissements qui favorisent la transition écologique et numérique.</i>	Certains progrès	Sans objet
<i>Donner la priorité aux réformes structurelles budgétaires qui concourront au financement des priorités des politiques publiques et contribueront à la viabilité à long terme des finances publiques, notamment, le cas échéant, en renforçant la couverture, l'adéquation et la viabilité des systèmes de santé et de protection sociale pour tous.</i>	Certains progrès	Sans objet

\* Voir la note de bas de page (Error! Bookmark not defined.)

\*\* Les mesures indiquées comme «en cours de mise en œuvre à partir de 2021» sont uniquement celles incluses dans la première demande de paiement de la FRR soumise par la France et évaluée positivement par la Commission européenne.

**Source:** Commission européenne

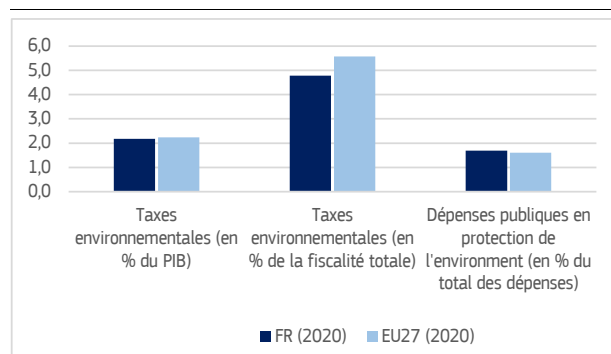
**Le pacte vert pour l'Europe vise à transformer l'Union en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, dont les émissions nettes de gaz à effet de serre seront devenues nulles en 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources.** La présente annexe propose un aperçu des évolutions les plus significatives et les plus pertinentes sur le plan économique en France dans les différents volets du pacte vert pour l'Europe. Elle est complétée par l'annexe 6 sur les conséquences de la transition écologique sur l'emploi et au niveau social et par l'annexe 7 sur les aspects d'économie circulaire du pacte vert.

**Les émissions de gaz à effet de serre continuent de diminuer, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires pour être à la hauteur de l'ambition accrue du pacte vert pour l'Europe et de l'objectif de neutralité climatique fixé pour 2050 au niveau national et de l'Union.** Les émissions totales de gaz à effet de serre en France ont diminué au fil du temps et, en 2020, elles étaient inférieures de 27 % à celles de 1990. Toutefois, parmi les trois principaux secteurs émetteurs (transports, consommation d'énergie et agriculture), ce sont les émissions liées à la consommation d'énergie qui diminuent le plus rapidement, tandis que celles issues de l'agriculture diminuent à un rythme plus lent. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuent plus rapidement dans les secteurs couverts par le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE) (-46 % en 2020 par rapport à 2005) que dans les secteurs non couverts par le SEQE (bâtiments, transport routier et maritime intérieur, agriculture, déchets et petites industries) où les émissions ont diminué de 22 % au cours de la même période. Dans les secteurs non couverts par le SEQE, la France a dépassé son objectif de réduction des émissions de GES pour 2020. Elle met en place des mesures supplémentaires d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, mais celles-ci ne semblent pas suffisantes pour atteindre l'objectif actuel pour 2030 (-37 %) et l'objectif proposé (-48 %) dans le cadre du paquet «Ajustement à l'objectif 55» pour les secteurs non couverts par le SEQE. Le plan national intégré en

matière d'énergie et de climat (PNEC), complété par la loi climat et résilience de 2021, élabore l'approche à adopter pour atténuer les émissions de GES et s'adapter au changement climatique. Dans son plan pour la reprise et la résilience (PRR), la France consacre 46 % de son plan à des objectifs climatiques et présente des investissements essentiels pour poursuivre la transition écologique.

**Les recettes générées par les taxes environnementales en France (en pourcentage du PIB ainsi qu'en part de la fiscalité totale) sont globalement stables dans le temps, avec quelques tendances à la hausse.** Jusqu'en 2019, les recettes de la taxation de l'énergie ont enregistré de légères augmentations, tandis qu'elles ont été contrebalancées par une légère baisse des taxes sur la pollution, les ressources et les transports.

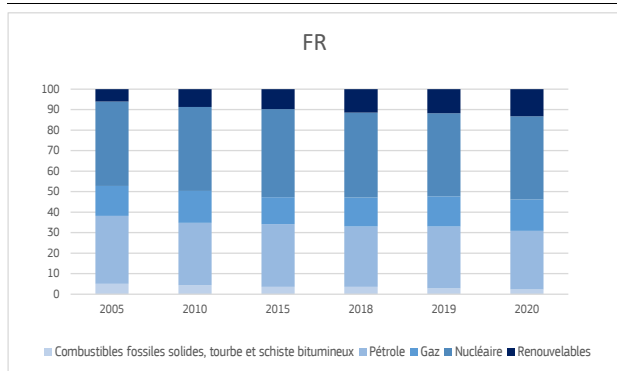
Graphique A5.1: Fiscalité et dépenses publiques consacrées à la protection de l'environnement



Source: Eurostat.

**Le bouquet énergétique de la France se caractérise par la part élevée du nucléaire.** Il représentait 41 % de la consommation intérieure brute d'énergie en 2020, suivi du pétrole importé (29 %), du gaz naturel (15 %) et des énergies renouvelables (13 %, dont 4 % de biomasse solide). La France consomme très peu de charbon (seulement 2 % de la consommation intérieure brute d'énergie). La France a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2030, mais le maintien sur cette trajectoire nécessitera des mesures correctives urgentes, d'autant plus que cet objectif devra être revu à la hausse pour être conforme aux objectifs du paquet «Ajustement à l'objectif 55».

Graphique A5.2: **Part dans le bouquet énergétique**



(1) Le bouquet énergétique tient compte de la consommation intérieure brute, à l'exclusion de la chaleur et de l'électricité.

La part des énergies renouvelables comprend les biocarburants et les déchets non renouvelables.

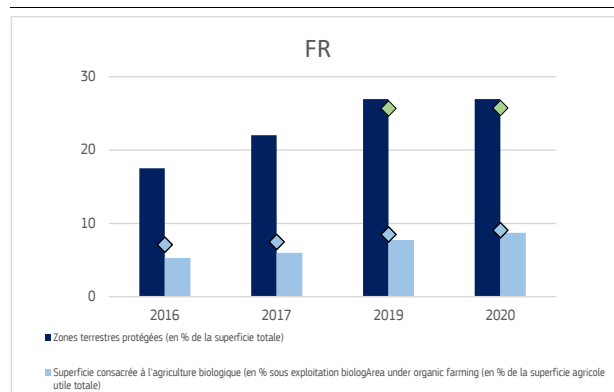
**Source:** Eurostat.

**En ce qui concerne la biodiversité et la santé des écosystèmes, la France présente un tableau mitigé.** Avec 8,7 % de sa surface agricole cultivée en agriculture biologique en 2020, la France est proche de la moyenne de l'Union. Les forêts sont toujours dans un état de conservation «défavorable». Plus de 75 % des évaluations révèlent un état mauvais ou médiocre. Une dégradation a été constatée dans le domaine des sols imperméabilisés ou artificialisés. Une diminution du changement d'utilisation des sols et de l'occupation des terres a été observée ces dernières années. La loi climat et résilience d'août 2021 a pour objectif une consommation nulle des sols pour 2050 grâce à des mesures de sauvegarde dans les documents d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Pour la période 2021-2031, la loi fixe un objectif intermédiaire de division par deux du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux dix années précédant la promulgation de la loi. Malgré les progrès accomplis avec la nouvelle désignation de vaste zone jusqu'en 2020, la dernière évaluation des sites d'importance communautaire (qui font partie du réseau Natura 2000) montre qu'il existe des insuffisances dans les désignations pour les cétacés et les récifs en mer, et pour 21 habitats et espèces sur terre (par exemple le chêne-liège, pour une écrevisse, un papillon, un poisson) et les chauves-souris.

**En ce qui concerne la pollution atmosphérique, la qualité de l'air en France reste préoccupante** avec bien plus de 30 000 décès prématurés attribuables à la pollution atmosphérique en 2019. Les valeurs

limites de qualité de l'air pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules (PM10) ont été systématiquement dépassées sur la période 2015-2019. Pour 2020, malgré une réduction générale de l'activité économique à la suite de la crise de la COVID-19, des valeurs supérieures aux limites ont été signalées pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) dans certaines zones. La situation concernant les concentrations de nitrates dans les eaux de surface est assez bonne et stable, et certains progrès ont été enregistrés dans la réduction de l'eutrophisation des eaux de surface.

Graphique A5.3: **Biodiversité**

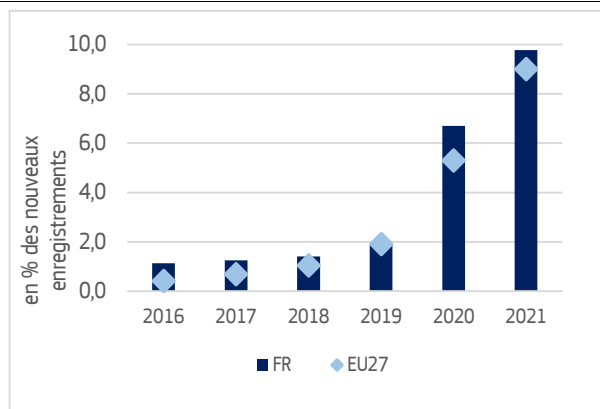


(1) Les données relatives aux zones terrestres protégées pour l'année 2018 à la moyenne de l'UE pour les années 2016 et 2017 font défaut.

**Source:** Agence européenne pour l'environnement (zones terrestres protégées) et Eurostat (agriculture biologique).

**En ce qui concerne la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux transports, la France obtient des résultats relativement bons.** En particulier, les immatriculations de véhicules à émission zéro connaissent une croissance rapide en France. L'électrification du réseau ferroviaire est proche de la moyenne de l'Union.

Graphique A5.4: **Part des véhicules à émission zéro (en % des nouvelles immatriculations)**



(1) Les véhicules à émission zéro (voitures particulières) comprennent les véhicules électriques à batterie et à pile à combustible.

**Source:** Observatoire européen des carburants alternatifs.

Tableau A5.1: Indicateurs sous-tendant les progrès du pacte vert pour l'Europe d'un point de vue macroéconomique

		Objectif						«Ajustement à l'objectif 55»					
		2005	2016	2017	2018	2019	2020	Objectif 2030	Distance 2030	Distance			
		Avec mesures exist.			Avec mesures supp.			Avec mesures exist.					
Progrès par rapport aux objectifs	Objectif de réduction des émissions de GES dans secteurs non couverts par SEQE <sup>(1)</sup>	Mio t éq. CO <sub>2</sub> : % pp <sup>(2)</sup>	4011	-16%	-22%	-37%	-7	-7	-48%	-17	-17		
	Contribution nationale à l'objectif 2030 de l'UE												
	Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie <sup>(3)</sup>	en %	9%	15%	16%	16%	17%	19%	33%				
	Efficacité énergétique: consommation d'énergie primaire <sup>(4)</sup>	Mtep	2610	240,0	239,3	238,7	235,2	208,4	202,2				
Efficacité énergétique: consommation d'énergie finale <sup>(5)</sup>	Mtep	150,1	150,3	149,3	146,8	145,4	130,1	120,9					
<b>FRANCE</b>													
<b>UE</b>													
Indicateurs budgétaires et	Taxes environnementales (en % du PIB)	en % du PIB	2,2	2,2	2,3	2,4	2,3	2,2	2,4	2,4	2,2		
	Taxes environnementales (en % de la fiscalité totale)	en % de la fiscalité <sup>(3)</sup>	4,7	4,9	5,0	5,1	5,1	4,8	6,0	5,9	5,6		
	Dépenses publiques en faveur de la protection de l'environnement	en % du total des dépenses	177	167	165	173	180	170	166	170	161		
	Investissements dans la protection de l'environnement	en % du PIB <sup>(4)</sup>	0,43	0,42	0,43	0,44	-	-	0,42	0,38	0,41		
	Subventions aux combustibles fossiles	EUR2020Mrd	8,32	8,37	8,89	11,07	11,54	-	56,87	55,70	-		
	Déficit de protection contre les aléas climatiques <sup>(5)</sup>	score 1-4	0,5 sur 4 (baisse par rapport au niveau historique de 13). Il s'agit d'une catégorie de risque faible (4 correspondant à un risque élevé).										
Climat	Émissions nettes de GES	1990 = 100	84	84	87	84	82	73	79	76	69		
	Intensité des émissions de GES de l'économie	kg/EUR'10	0,22	0,22	0,22	0,21	0,20	0,20	0,32	0,31	0,30		
	Intensité énergétique de l'économie	kgpep/EUR'10	0,12	0,12	0,12	0,11	0,11	0,11	0,12	0,11	0,11		
Énergie	Consommation d'énergie finale (CEF)	2015=100	100,0	101,3	100,6	98,9	98,0	87,7	103,5	102,9	94,6		
	CEF dans le secteur du bâtiment résidentiel	2015=100	100,0	104,8	103,0	99,6	99,3	97,0	101,9	101,3	101,3		
	CEF dans le secteur du bâtiment de services	2015=100	100,0	100,6	102,1	100,2	98,3	91,3	102,4	100,1	94,4		
Pollution	Intensité des émissions de précurseurs du smog (rapportée au PIB) <sup>(6)</sup>	tonne/EUR'10 <sup>(6)</sup>	0,63	0,60	0,57	0,54	0,51	-	0,99	0,93	-		
	Années de vie perdues en raison de la pollution de l'air par les particules fines (PM2.5)	par 100 000 hab.	624	543	578	659	544	-	863	762	-		
	Années de vie perdues en raison de la pollution de l'air par NO <sub>2</sub>	par 100 000 hab.	169	122	130	119	91	-	120	99	-		
	Nitrates dans les eaux souterraines	mg NO <sub>3</sub> /litre	16,2	16,1	16,0	16,9	16,2	-	21,7	20,7	-		
Biodiversité	Zones terrestres protégées	en % du total	-	17,5	22,0	-	26,9	26,9	-	25,7	25,7		
	Zones marines protégées	en % du total	-	15,0	-	-	37,7	-	-	10,7	-		
	Agriculture biologique	en % du total de la superficie agricole utile	4,5	5,3	6,0	7,0	7,7	8,7	8,0	8,5	9,1		
	Artificialisation nette de sols	par 10 000 km <sup>2</sup>	2000-2006			2006-2012			2012-2018			00-06	06-12
		14,9	15,0	7,7	13,0	11,0	5,0						
Mobilité	Intensité des émissions de GES du secteur des transports (rapportée à la valeur ajoutée brute) <sup>(7)</sup>	kg/EUR'10	0,60	0,57	0,56	0,57	0,55	0,53	0,89	0,87	0,83		
	Part des véhicules à émission zéro <sup>(8)</sup>	en % des nouvelles immatriculations	0,9	1,1	1,2	1,4	1,9	6,7	10	19	5,4		
	Nombre de véhicules électriques rechargeables par borne de recharge	en %	8	8	7	9	11	16	8	8	12		
	Part des voies ferrées électrifiées	en %	55,5	56,8	57,1	58,2	58,5	-	55,6	56,0	-		
	Congestion routière (nombre moyen d'heures passées chaque année dans les bouchons par un automobiliste type faisant la navette)		29,3	29,9	30,1	30,1	30,8	-	28,9	28,8	-		
Numérique	Part des compteurs intelligents dans le total des points de mesures <sup>(9)</sup> - électricité	en % du total	2018	22,2	35,8								
	Part des compteurs intelligents dans le total des points de mesures <sup>(9)</sup> - gaz	en % du total	2018	7,5	13,1								
	TIC utilisées pour la durabilité environnementale <sup>(10)</sup>	en %	2021	54,6	65,9								

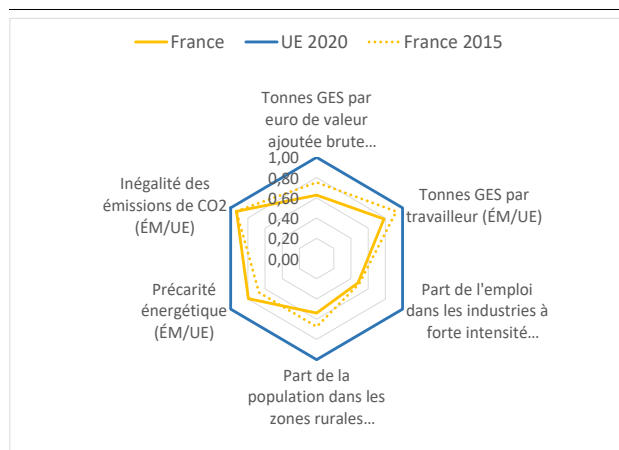
(1) L'objectif de réduction des émissions de GES dans les secteurs non couverts par le SEQE pour 2030 est fondé sur le règlement sur la répartition de l'effort. Les objectifs du paquet «Ajustement à l'objectif 55» sont fondés sur la proposition de la Commission d'accroître l'ambition climatique de l'Union d'ici à 2030. Objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et contributions nationales au titre du règlement sur la gouvernance [règlement (UE) 2018/1999]. (2) La distance par rapport à l'objectif est l'écart entre l'objectif des États membres pour 2030 au titre du règlement sur la répartition de l'effort et les émissions prévues, avec les mesures existantes et avec les mesures supplémentaires, en pourcentage des émissions de l'année de référence 2005. (3) Pourcentage des recettes totales provenant des impôts et des cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations sociales imputées). Les recettes du SEQE sont incluses dans les recettes générées par les taxes environnementales (en 2017, elles représentaient 1,5 % du total des recettes générées par les taxes environnementales au niveau de l'Union). (4) Couvrir les dépenses en formation brute de capital fixe destinées à être utilisées pour la production de services de protection de l'environnement (c'est-à-dire la réduction et la prévention de la pollution) couvrant tous les secteurs, à savoir les administrations publiques, l'industrie et les fournisseurs spécialisés. (5) L'indicateur du déficit de protection contre les aléas climatiques fait partie de la stratégie de l'Union en matière d'adaptation (février 2021), et correspond à la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat. (6) Oxyde de soufre (équivalent SO<sub>2</sub>), ammoniac, particules fines < 10µm, oxydes d'azote dans l'économie totale (divisé par le PIB). (7) Transports et entreposage (section H de la NACE). (8) Les véhicules à émission zéro comprennent les véhicules électriques à batterie et à pile à combustible. (9) Rapport de la Commission européenne (2019), «Benchmarking smart metering deployment in the EU-28» (Analyse comparative du déploiement des compteurs intelligents dans l'Union à 28). (10) Commission européenne (2021). Chaque année, l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) est recalculé pour tous les pays pour les années précédentes afin de tenir compte de tout changement éventuel dans le choix des indicateurs et de corrections apportées aux données sur lesquelles ils se fondent. Les notes et les classements des différents pays peuvent donc varier par rapport aux publications précédentes.

Source: Eurostat, Commission européenne, AEE, EAFO.

**La transition écologique ne comprend pas seulement des progrès sur le plan de la durabilité environnementale, mais comporte également une dimension sociale importante.**

Si les mesures prises dans ce contexte présentent un potentiel en matière de croissance durable et de création d'emplois, il faut également veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et que la transition profite à tous les groupes de la société. La France bénéficie d'une part relativement importante de son économie contribuant à la transition écologique, d'évolutions positives et de mesures politiques récentes prometteuses; dans le même temps, les secteurs à forte intensité énergétique sont nombreux et les groupes à bas revenu risquent d'être confrontés à des difficultés.

Graphique A6.1: **Défis d'une transition écologique équitable**



Source: Eurostat, Base de données sur les inégalités mondiales.

**Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) met fortement l'accent sur la transition écologique et son caractère équitable.** Il porte sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, y compris les logements sociaux, les investissements dans des infrastructures vertes et la mobilité durable, ainsi que dans la recherche et le développement liés aux technologies vertes. La loi climat et résilience confie aux opérateurs de compétences (qui sont les acteurs clés de l'accès à la formation des travailleurs) la responsabilité d'analyser et de déterminer les besoins en compétences liés à la transition écologique. En synergie avec le PRR, le Fonds social européen+ soutiendra le développement des compétences vertes en France, et le Fonds pour une transition juste (1,03 milliard

d'EUR, prix courants) contribuera à atténuer les conséquences sociales de la transition dans les régions françaises les plus touchées. Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat de mars 2020 analyse les effets sur la précarité énergétique et les compétences, même s'il pourrait être développé davantage à cet égard. Le rapport décrit des mesures visant à soutenir les ménages en situation de précarité énergétique et à investir dans le perfectionnement et la reconversion professionnels de la population, mais il ne fixe pas un objectif quantitatif de réduction de la précarité énergétique.

**L'économie a légèrement réduit son empreinte carbone.** Si les principaux secteurs à forte intensité énergétique restent importants, l'économie verte est relativement vaste et offre un fort potentiel de création d'emplois de qualité. L'intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'économie française a légèrement diminué entre 2015 et 2020 (en ce qui concerne la valeur ajoutée brute) et se situe 30 % en dessous de la moyenne de l'Union, avec une empreinte carbone moyenne par travailleur de 10,65 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (contre 13,61 dans l'Union) (voir graphique A6.1). Plusieurs secteurs en déclin ont été repérés, essentiellement en raison de la pénurie de main-d'œuvre et des difficultés de la chaîne d'approvisionnement selon l'INSEE <sup>(39)</sup>, tels que l'industrie manufacturière, la construction et les services liés à l'alimentation <sup>(40)</sup>. L'industrie à forte intensité énergétique de la France, qui comprend l'énergie, la chimie et la sidérurgie <sup>(41)</sup>, emploie près d'un million de travailleurs, pour lesquels le perfectionnement et la reconversion professionnels sont particulièrement importants (voir annexe 15). Le secteur des biens et services environnementaux emploie déjà une part relativement importante de la population active (2,1 % contre 2,2 % dans l'Union) <sup>(42)</sup> et le

<sup>(39)</sup> Institut National de la statistique et des études économiques, *Point de conjoncture*, 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6049133>

<sup>(40)</sup> SWD(2021) 275 final.

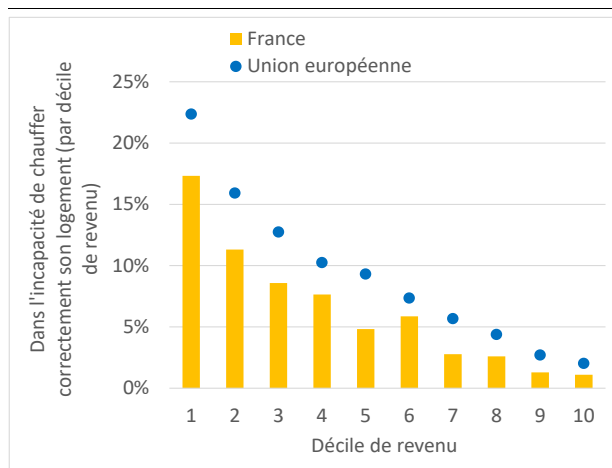
<sup>(41)</sup> Commission européenne, «*European Semester: Overview of Investment Guidance on the Just Transition Fund 2021-2027 per Member State (Annex D)*» [Semestre européen: Vue d'ensemble des orientations en matière d'investissement relatives au Fonds pour une transition juste 2021-2027 par État membre (Annexe D)].

<sup>(42)</sup> Il n'existe actuellement aucune définition commune des emplois verts à l'échelle de l'Union. Les comptes du secteur

potentiel des énergies éolienne et solaire ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique offrent d'autres possibilités d'emplois verts <sup>(43)</sup>.

**En ce qui concerne la dimension sociale de la transition écologique, garantir l'accès à des services essentiels de transport et d'énergie reste un défi pour la France, mais dans une moindre mesure que dans d'autres pays de l'Union.** Une part relativement faible et stable de la population rurale est exposée au risque de pauvreté (10,1 % contre 18,7 % dans l'Union) <sup>(44)</sup>. Tout en restant inférieure à la moyenne de l'Union (8,2 %), la part de la population incapable de chauffer suffisamment son logement est passée de 5,6 % en 2015 à 6,5 % en 2020. Les groupes à bas revenu sont les plus touchés (voir graphique A6.2). Les habitudes de consommation varient au sein de la population: l'empreinte carbone moyenne des 10 % d'émetteurs les plus importants est environ cinq fois plus élevée que celle des 50 % des plus pauvres de la population (5,3 fois dans l'Union). Le PRR prévoit des mesures de soutien de la rénovation des maisons privées (avec un bonus pour les ménages les plus pauvres et à revenu intermédiaire) et des logements sociaux afin d'améliorer les économies d'énergie.

Graphique A6.2: **Précarité énergétique par décile de revenu**



Source: Eurostat.

**Les régimes fiscaux jouent un rôle essentiel pour assurer une transition équitable vers la neutralité climatique <sup>(45)</sup>.** Les recettes totales générées par des taxes environnementales en France ont légèrement augmenté entre 2015 et 2019, passant de 2,16 % du PIB à 2,31 %, mais elles ont ensuite diminué pour s'élever à 2,18 % en 2020 (contre 2,24 % dans l'Union). Parallèlement, le coin fiscal pour les personnes à faible revenu <sup>(46)</sup> s'est considérablement réduit, passant de 31,4 % en 2015 à 21,7 % en 2019, et à 20,1 % en 2021, contre 31,9 % dans l'Union (voir annexe 18). Les mesures redistributives accompagnant les taxes environnementales peuvent favoriser la progressivité et avoir une incidence positive sur le revenu disponible des ménages dans les segments les plus bas de la répartition des revenus <sup>(47)</sup>.

des biens et services environnementaux (EGSS) ne rendent compte que d'un secteur économique qui génère des produits environnementaux, c'est-à-dire des biens et services produits pour la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.

<sup>(43)</sup> Asikainen, T., Bitat, A., Bol, E., Czako, V., Marmier, A., Muench, S., Murauskaite-Bull, I., Scapolo, F. and Stoermer, E., *The future of jobs is green* (L'avenir des emplois est vert), EUR 30867 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021.

<sup>(44)</sup> En tant qu'indicateur des défis potentiels en matière de transport dans le contexte de la transition écologique [voir COM(2021) 568 final].

<sup>(45)</sup> COM(2021) 801 final.

<sup>(46)</sup> Écart fiscal pour une personne seule à 50 % du salaire moyen national (base de données sur les impôts et les prestations, Commission européenne/OCDE).

<sup>(47)</sup> SWD(2021) 641 final PARTIE 3/3, sur les effets redistributifs de la révision de la taxation de l'énergie, fondée sur les modèles GEM-E3 et Euromod du Centre commun de recherche de la Commission européenne.



**L'utilisation efficace des ressources est essentielle pour garantir la compétitivité et l'autonomie stratégique ouverte, tout en réduisant au minimum les incidences sur l'environnement. La transition écologique offre à l'industrie européenne une occasion majeure de créer des marchés pour des technologies et produits propres.** Elle aura une incidence sur l'ensemble des chaînes de valeur dans des secteurs tels que l'énergie et les transports, la construction et la rénovation, l'alimentation et l'électronique, contribuant ainsi à créer des emplois durables, locaux et bien rémunérés dans toute l'Europe.

**La France a fait certains progrès au niveau de l'utilisation circulaire (secondaire) des matériaux.** Le taux d'utilisation circulaire des matériaux a augmenté depuis 2016 et a progressé rapidement par rapport à la moyenne de l'Union. Le plan français pour la reprise et la résilience comprend des investissements et des réformes soutenant le recyclage, la réutilisation, la réparation et une meilleure gestion des déchets, avec notamment la publication de décrets d'application de la loi sur l'économie circulaire (par exemple, l'extension du régime de responsabilité du producteur).

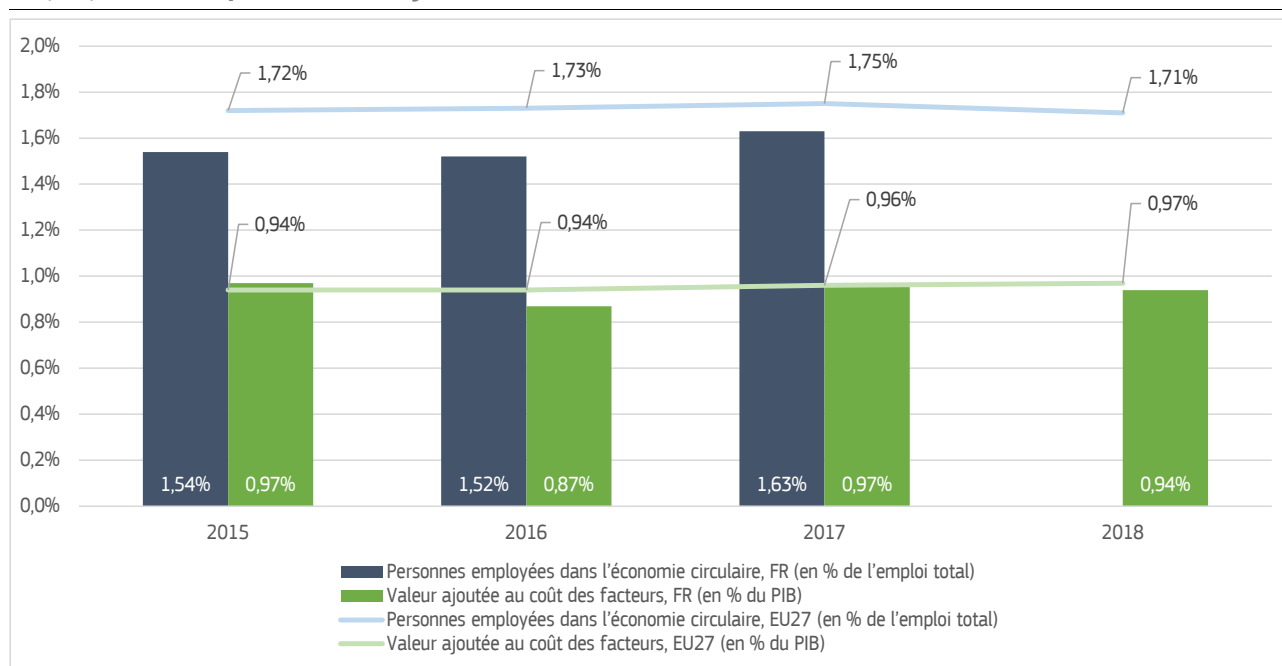
**La productivité des ressources en France est restée nettement supérieure à la moyenne de**

**l'Union depuis 2010 et affiche une tendance à la hausse depuis 2017.** La productivité des ressources exprime l'efficacité avec laquelle l'économie utilise les ressources matérielles pour produire des richesses (voir tableau A7.1). Améliorer la productivité des ressources peut contribuer à réduire au minimum les incidences négatives sur l'environnement et à diminuer la dépendance vis-à-vis de marchés de matières premières volatils. La variable «Intensité des matières» indique combien de kilogrammes supplémentaires de consommation de matières seraient liés à une hausse du PIB, aux taux actuels de productivité des ressources. La France obtient de meilleurs résultats que la moyenne de l'Union.

**La croissance économique de la France n'est pas encore découplée de la production de déchets.** Après avoir connu une tendance à la baisse, la production de déchets municipaux par habitant a commencé à augmenter ces dernières années. La récente hausse affichée depuis 2016 peut être attribuée à un accroissement de la population et des dépenses des ménages. La France a fait certains progrès depuis 2015 en augmentant son taux de recyclage pour atteindre 42,2 % et en détournant les déchets municipaux de la mise en décharge.

**Une transition réussie vers une économie circulaire nécessite des innovations sociales**

Graphique A7.1: **Emploi et valeur ajoutée dans les secteurs de l'économie circulaire**



Source: Commission européenne.

Tableau A7.1: Indicateurs retenus de l'utilisation efficace des ressources

## Indicateurs clés - France

SOUS-DOMAINE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	EU27
<b>Circularité</b>							
Productivité des ressources [standard de pouvoir d'achat (SPA) par kilogramme]	2,6	2,7	2,6	2,8	2,9	3,0	2,2
Intensité de consommation de matériaux (kg/EUR)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
Taux d'utilisation circulaire des matériaux (en %)	18,7	19,4	18,8	19,7	20,0	22,2	12,8
Empreinte en matières premières (tonnes par habitant)	12,8	12,6	14,0	13,9	13,7	-	14,6
<b>Déchets</b>							
Production de déchets (kg/habitant, total des déchets)	-	4836	-	5116	-	-	5234
Mise en décharge (en % du total des déchets traités)	-	27,3	-	26,8	-	-	38,5
Taux de recyclage (en % des déchets municipaux)	40,7	42,9	44,1	45,1	43,9	42,2	47,8
Déchets dangereux (en % des déchets municipaux)	-	3,4	-	3,5	-	-	4,3
<b>Compétitivité</b>							
Valeur ajoutée brute dans le secteur des biens et services environnementaux (en % du PIB)	1,7	1,7	1,8	1,9	1,8	-	2,3
Investissements privés dans l'économie circulaire (en % du PIB)	0,1	-	-	-	-	-	0,1

Source: Eurostat.

**et technologiques**, car le plein potentiel de l'économie circulaire ne peut être atteint que lorsqu'elle est mise en œuvre dans toutes les chaînes de valeur. Par conséquent, l'éco-innovation est un facteur important pour l'économie circulaire. Les méthodes de conception des produits et les nouveaux modèles économiques peuvent contribuer à produire des innovations systémiques en matière de circularité, créant ainsi de nouvelles opportunités commerciales. La France s'est classée au 7<sup>e</sup> rang des pays de l'Union dans le tableau de bord de l'éco-innovation de 2021, avec un score total de 127 sur un maximum de 200, et occupe une place de premier plan en matière d'éco-innovation. La France obtient des résultats supérieurs à la moyenne de l'Union en ce qui concerne les intrants de l'éco-innovation, les activités d'éco-innovation et les résultats en termes d'efficacité d'utilisation des ressources, mais inférieurs à la moyenne de l'Union pour les résultats de l'éco-innovation et les résultats socio-économiques.

**L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) suit les progrès numériques des États membres de l'Union.** Les domaines du capital humain, de la connectivité numérique, de l'intégration des technologies numériques par les entreprises et des services publics numériques reflètent les quatre points cardinaux de la décennie numérique<sup>(48)</sup>. La présente annexe décrit les performances de la France selon le DESI. Le PRR français contribuera à la transition numérique à hauteur de 21 % de la dotation totale de la France au titre de la FFR<sup>(49)</sup>. Les mesures du PRR sont complétées par des mesures nationales dans le cadre des plans «France Relance» et «France 2030». D'importantes ressources sont consacrées au soutien de la numérisation du secteur de la santé, à l'amélioration du partage des dossiers médicaux et à la mise en place d'une plateforme de santé numérique, ainsi qu'au développement et au déploiement de technologies numériques clés telles que la cybersécurité, le quantique et le «cloud».

**La France se situe dans la moyenne de l'Union en ce qui concerne les compétences numériques, mais elle est encore loin des États membres les plus avancés en la matière.** Elle se situe au-dessus de la moyenne de l'Union pour ce qui est des compétences numériques de base et dans la moyenne de l'Union en ce qui concerne les spécialistes en technologies de l'information et de la communication (TIC). Toutefois, de graves pénuries de compétences persistent pour certains profils (ingénieurs et techniciens en TIC), avec une demande estimée entre 170 000 et 212 000 emplois dans les domaines numériques en 2022<sup>(50)</sup>.

**La France a amélioré ses performances en matière de connectivité, mais la fracture entre zones urbaines et rurales persiste.** La couverture des réseaux fixes à très haute capacité a fortement augmenté, de 10 pp, entre 2020 et

2021, pour atteindre 63 %. La couverture des réseaux haut débit rapides a augmenté de 5 pp sur la même période pour atteindre 74 %. Toutefois, ces deux valeurs restent inférieures à la moyenne de l'Union et la couverture dans les zones rurales reste faible, avec un taux de raccordement à la fibre de 28,8 %, contre une moyenne de 33,8 % dans l'Union.

**Dans l'ensemble, les entreprises françaises ont accru leur utilisation des technologies numériques dans leurs activités commerciales, mais les PME sont à la traîne.**

Le PRR a prévu une enveloppe de 385 millions d'EUR pour contribuer à financer les stratégies de numérisation des entreprises d'ici à 2022. Il s'agit notamment d'une dotation supplémentaire à l'initiative «France Num» et un plan pour aider les détaillants à numériser leurs activités. En 2020, 22 % des entreprises ont utilisé des mégadonnées contre une moyenne de 14 % dans l'Union, et 45 % ont recouru au partage électronique d'informations. Toutefois, la part des petites et moyennes entreprises (PME) affichant au moins des niveaux d'intensité numérique de base est inférieure à la moyenne de l'Union. En particulier, seules 12 % des PME françaises proposent de la vente en ligne, contre une moyenne de 18 % dans l'Union. Les investissements publics – y compris les fonds de la FFR – sont destinés à accélérer le déploiement de la fibre optique afin de parvenir à une couverture des zones rurales et isolées à l'horizon 2025.

**La France obtient des résultats relativement bons en ce qui concerne les services publics numériques, en particulier pour les données ouvertes.** Les performances de la France concernant les services publics numériques proposés aux citoyens sont légèrement inférieures à la moyenne de l'Union, tandis que son score concernant les données ouvertes atteint presque le maximum. Cependant, en ce qui concerne le nombre de formulaires préremplis, les résultats de la France sont médiocres, puisque sa note est nettement inférieure à la moyenne de l'Union (respectivement 47 et 64).

<sup>(48)</sup> Communication intitulée «Une boussole numérique pour 2030: l'Europe balise la décennie numérique», COM(2021) 118 final.

<sup>(49)</sup> La part de la dotation financière contribuant aux objectifs numériques a été calculée à l'aide de l'annexe VII du règlement établissant la FFR.

<sup>(50)</sup> France Stratégie, Les métiers en 2022 – résultats et enseignements, 2014.

Tableau A8.1: Principaux indicateurs de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques

	France			UE	Meilleures performances UE
	DESI 2020	DESI 2021	DESI 2022	DESI 2022	DESI 2022
<b>Capital humain</b>					
<b>Possédant au moins des compétences numériques de base</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>62%</b>	<b>54%</b>	<b>79%</b>
% de personnes			2021	2021	2021
<b>Spécialistes des TIC</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>8,0%</b>
% de personnes ayant un emploi âgées de 15 à 74 ans	2019	2020	2021	2021	2021
<b>Spécialistes des TIC</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>21%</b>	<b>19%</b>	<b>28%</b>
% de spécialistes des TIC	2019	2020	2021	2021	2021
<b>Connectivité</b>					
<b>Couverture des réseaux fixes à très haute capacité</b>	<b>44%</b>	<b>53%</b>	<b>63%</b>	<b>70%</b>	<b>100%</b>
% de ménages	2019	2020	2021	2021	2021
<b>Couverture 5G</b>	<b>S.O.</b>	<b>0%</b>	<b>74%</b>	<b>66%</b>	<b>99,7%</b>
% des zones peuplées		2020	2021	2021	2021
<b>Intégration des technologies numériques</b>					
<b>PME affichant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>47%</b>	<b>55%</b>	<b>86%</b>
% de PME			2021	2021	2021
<b>Mégadonnées</b>	<b>16%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>14%</b>	<b>31%</b>
% d'entreprises	2018	2020	2020	2020	2020
<b>Cloud</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>25%</b>	<b>34%</b>	<b>69%</b>
% d'entreprises			2021	2021	2021
<b>Intelligence artificielle</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>	<b>24%</b>
% d'entreprises			2021	2021	2021
<b>Services publics numériques</b>					
<b>Services publics numériques pour les citoyens</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>100</b>
Score (0 à 100)			2021	2021	2021
<b>Services publics numériques pour les entreprises</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>80</b>	<b>82</b>	<b>100</b>
Score (0 à 100)			2021	2021	2021

(\*) L'indicateur de couverture 5G ne mesure pas l'expérience des utilisateurs, qui peut être influencée par divers facteurs tels que le type de dispositif utilisé, les conditions environnementales, le nombre d'utilisateurs simultanés et la capacité du réseau. La couverture 5G correspond au pourcentage de zones peuplées communiqué par les opérateurs et les autorités réglementaires nationales.

**Source:** Commission européenne.

**La présente annexe donne une vue d'ensemble générale des performances du système français de recherche et d'innovation.** Selon le tableau de bord européen de l'innovation 2021 <sup>(51)</sup>, la France est un pays très performant en matière d'innovation, mais elle doit encore réduire son écart avec les chefs de file de l'Union en matière d'innovation. L'intensité totale des dépenses de recherche et développement (R&D) a atteint 2,35 % en 2020, ce qui reste inférieur à l'objectif de 3 % initialement fixé pour 2020 et ne présente pas de tendance nette à la hausse.

**Au cours de la dernière décennie, la France n'est pas parvenue à accroître la performance de son système de recherche publique et le faible degré de coopération entre la science et les entreprises reste un problème.** Entre 2009 et 2019, on observe une baisse légère mais régulière de l'intensité des dépenses publiques de R&D (0,71 % en 2019 contre 0,82 % en 2009), qui semble s'être accompagnée d'une légère baisse des performances scientifiques. La part des publications scientifiques du pays parmi les 10 % de publications scientifiques les plus citées dans le monde connaît notamment une légère tendance à la baisse depuis 2013 (9,0 % en 2018, soit moins que la moyenne de l'Union de 9,9 %, contre 10,3 % en 2013). En outre, la part des copublications public-privé n'a pas augmenté de manière significative au cours de la dernière décennie et la France continue d'obtenir un score inférieur à la moyenne de l'Union pour la R&D publique financée par les entreprises, ce qui reflète une propension relativement faible des entreprises à coopérer et à passer des contrats avec les laboratoires de recherche publics. Pour relever ces défis majeurs, la France a introduit dans son plan pour la reprise et la résilience une réforme de grande ampleur, la loi de programmation pluriannuelle sur la recherche (2021-2030), dont l'objectif est d'augmenter progressivement le financement public de la recherche et de l'innovation (R&I) et de promouvoir les liens entre la science et les entreprises. Le plan contient plusieurs autres mesures visant à stimuler l'investissement et l'emploi dans la recherche et l'innovation. En particulier,

4,25 milliards d'EUR sont alloués aux investissements pour le Programme d'investissements d'avenir afin d'investir dans les technologies vertes et numériques clés et dans les écosystèmes d'enseignement, de recherche et d'innovation.

**Malgré le niveau très élevé des aides publiques en faveur de l'innovation des entreprises (le plus élevé de l'Union), notamment le régime d'incitation fiscale à la R&D le plus généreux de l'Union, l'intensité des dépenses de R&D des entreprises françaises stagne.** Jusqu'à présent, ce soutien public considérable semble avoir eu un effet limité sur les résultats de l'innovation, comme en témoigne par exemple l'activité en matière de dépôts de brevets en France, qui a légèrement diminué au cours de la dernière décennie, et sur la promotion de l'emploi dans les entreprises à croissance rapide des secteurs les plus innovants. Le processus d'évaluation approfondi du Crédit Impôt Recherche mené par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a permis de conclure que, si le dispositif a eu des effets positifs pour les PME (tant en ce qui concerne l'activité de R&D que les performances économiques), il n'a pas eu d'effet significatif sur les grandes entreprises.

<sup>(51)</sup> Tableau de bord européen de l'innovation 2021, profil par pays: France  
<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/45914/attachment/s/1/translations/en/renditions/native>

Tableau A9.1: Principaux indicateurs en matière de recherche, de développement et d'innovation

France	2010	2015	2018	2019	2020	Croissance annuelle moyenne 2010-20	Moyenne UE
<b>Indicateurs clés</b>							
Intensité de R&D (DIRD en % du PIB)	2,18	2,23	2,2	2,19	2,35	0,8	2,32
Dépenses publiques de R&D, en % du PIB	0,78	0,75	0,72	0,71	0,76	-0,3	0,78
Dépenses de R&D des entreprises (DIRDE), en % du PIB	1,38	1,44	1,44	1,44	1,56	1,3	1,53
<b>Qualité du système de R&amp;I</b>							
Publications scientifiques du pays parmi les 10 % les plus citées dans le monde, en % du total des publications du pays	10,1	9,7	9	:	:	-1,4	9,9
Demandes de brevet PCT par milliard d'EUR de PIB (en SPA)	4	4,2	3,7	:	:	-0,7	3,5
<b>Coopération universités-entreprises</b>							
Copublications scientifiques public-privé en % du total des publications	8,3	9,3	9,8	9,7	9,1	0,8	9,05
Dépenses publiques de R&D financées par les entreprises (nationales) en % du PIB	0,034	:	0,034	0,032	:	-0,7	0,054
<b>Capital humain et disponibilité des compétences</b>							
Nouveaux diplômés en sciences & ingénierie par millier d'hab. âgés de 25-34 ans	:	20,9	21,9	22,6	:	1,7	16,3
<b>Soutien public aux dépenses de R&amp;D des entreprises</b>							
Total du soutien du secteur public aux DIRDE en % du PIB	0,421	:	0,406	0,408	:	-0,3	0,196
Incitations fiscales en faveur de la R&D: recettes non perçues en % du PIB	0,274	0,282	0,287	0,284	:	0,4	0,1
<b>Innovation verte</b>							
Part des brevets liés à l'environnement dans le total des demandes de brevets déposées au titre du PCT (en %)	14,6	14,3	13,5	:	:	-1,0	12,8
<b>Financement de l'innovation et du redressement économique</b>							
Capital-risque (statistiques du marché) en % du PIB	0,03	0,03	0,05	0,07	0,08	10,1	0,054
Emploi dans les entreprises à croissance rapide dans les 50 % de secteurs les plus innovants	5,1	4,1	4,2	4,1	:	-2,3	5,5

Source: Commission européenne.

**La croissance de la productivité est un moteur essentiel de la prospérité économique, du bien-être et de la convergence à long terme.** Le bon fonctionnement du marché unique, garantissant une concurrence équitable et effective et un environnement favorable aux entreprises, au sein duquel les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent évoluer et innover sans difficulté, est une source importante de productivité pour l'économie de l'Union. Les entreprises et l'industrie dépendent fortement de chaînes d'approvisionnement solides et sont confrontées à des goulets d'étranglement qui ont un effet négatif sur les niveaux de productivité, l'emploi, le chiffre d'affaires et les taux d'entrée et de sortie des entreprises. Cela pourrait avoir une incidence sur la capacité des États membres à mener à bien la transformation écologique et numérique de l'Europe.

**La productivité de la main-d'œuvre en France est élevée (voir annexe 19), mais elle augmente plus lentement que la moyenne de l'Union.** Plusieurs faiblesses de l'économie française nuisent à la croissance de la productivité, en particulier la numérisation insuffisante des PME françaises (voir annexe 8), les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et l'inadéquation des compétences (voir annexe 13) ainsi que la stagnation de l'intensité des dépenses de R&D des entreprises ces dernières années (voir annexe 9). La baisse de l'activité économique et de la productivité de la main-d'œuvre due à la crise de la COVID-19 et aux restrictions imposées en 2020 et 2021 devrait être temporaire, à condition que les principaux moteurs de croissance, tels que les dépenses de R&D, soient préservés<sup>(52)</sup>. Le plan français pour la reprise et la résilience prévoit d'importants investissements et certaines réformes soutenant le développement des compétences, l'innovation et la numérisation, qui stimuleront la productivité. La France est un pays de premier plan en ce qui concerne l'intensité des investissements immatériels (investissements sur valeur ajoutée). Cela vaut en particulier pour l'industrie manufacturière et pour les services d'information et de communication. La combinaison d'une forte intensité des investissements immatériels et d'une faible croissance de la productivité indique qu'il est

possible d'accroître l'efficacité productive des investissements dans les actifs immatériels, tels que les logiciels et la R&D, en France<sup>(53)</sup>.

**L'environnement des entreprises pourrait être amélioré dans certains domaines.** Afin de réduire les obstacles réglementaires et la charge administrative, la France a adopté plusieurs réformes, notamment dans son PRR. Néanmoins, certaines faiblesses subsistent, comme la longueur des procédures d'insolvabilité.<sup>(54)</sup> Les procédures de demande d'autorisation sont souvent longues et peuvent entraver les investissements. Alors que les marchés publics sont très importants pour les PME, celles-ci ont moins de chances d'être choisies comme contractant en France que dans d'autres États membres<sup>(55)</sup>. L'accès aux prêts est plus simple en France que dans le reste de l'Union, et l'accès aux fonds propres, s'il est plus difficile, s'est nettement amélioré. Le nombre d'opérations de capital-risque a très légèrement diminué en 2021 par rapport à la période 2018-2020, mais le montant par opération a augmenté d'environ 50 %<sup>(56)</sup>.

**Les obstacles à la concurrence dans les services nuisent à l'intégration de la France dans le marché unique.** Plusieurs professions (comptables/consultants fiscaux, architectes, agents immobiliers et conseils en propriété industrielle) sont soumises à des restrictions réglementaires plus importantes que la moyenne de l'Union<sup>(57)</sup>. Dans le secteur du commerce de détail, la France avait le niveau le plus élevé de restrictions d'exploitation dans l'Union en 2018, tout en se situant autour de la moyenne de l'Union pour ce qui est des restrictions

<sup>(53)</sup> Commission européenne, *JRC Country Factsheet on Productivity – France* (Fiche pays du CCR sur la productivité – France), communication interne, 2022.

<sup>(54)</sup> OCDE, *Les études économiques de l'OCDE – France*, 2021.

<sup>(55)</sup> En 2020, 42 % des contractants étaient des PME en France, contre 63 % dans l'Union.

<sup>(56)</sup> Amaral-Garcia, S., Compano, R., Domnick, C., Fako, P., Gavigan J and Testa, G., *High Growth Enterprises Demographics & Finance with a focus on venture capital: Factsheet – France* (Démographie et finances des entreprises à forte croissance, avec un accent sur le capital-risque: Fiche pays – France), Commission européenne, Centre commun de recherche, JRC128693, 2022.

<sup>(57)</sup> [Mise à jour en 2021 de l'indicateur de restrictivité de la Commission pour les professions réglementées](#)

<sup>(52)</sup> Conseil national de la productivité, «Les effets de la crise Covid-19 sur la productivité et la compétitivité», 2021.

d'établissement <sup>(58)</sup>. Depuis, la France a adopté de nouvelles lois qui ont ajouté des restrictions à l'établissement et au fonctionnement des commerces de détail <sup>(59)</sup>. Les obstacles réglementaires dans le secteur des services en France ont entraîné un faible niveau de concurrence, des marges et des prix élevés, ce qui nuit à la compétitivité de l'ensemble de l'économie. Le PRR ne supprime pas ces obstacles.

**L'économie française a été touchée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, mais dans une mesure légèrement moindre par rapport à d'autres États membres de l'Union.** Selon une enquête réalisée par la Commission européenne, 23 % des entreprises ont été confrontées à des pénuries de matériaux en 2021, soit un peu moins que la moyenne de l'Union (26 %) mais une forte hausse par rapport à 2017 (+7 pp). Les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont particulièrement touché certains secteurs comme l'industrie automobile.

---

<sup>(58)</sup> [Indicateur de restrictivité du commerce de détail 2018 de la Commission](#)

<sup>(59)</sup> Lois PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) et EGAlim (États généraux d'alimentation).



# ANNEXE 10: INDUSTRIE ET MARCHÉ UNIQUE

Tableau A10.1: Principaux indicateurs concernant le marché unique et l'industrie

SOUS-DOMAINE	NOM DE L'INDICATEUR	DESCRIPTION	2021	2020	2019	2018	2017	Taux de croissance	Moyenne EU27*
<b>INDICATEURS CLÉS</b>									
Structure économique	Valeur ajoutée par source (nationale)	VA dépendant des entrants intermédiaires nationaux, en % [source: OCDE (TIVA), 2018]				64,83			<b>62,6%</b>
	Valeur ajoutée par source (UE)	VA importée du reste de l'UE, en % [source: OCDE (TIVA), 2018]				22,74			<b>19,7%</b>
	Valeur ajoutée par source (extra-UE)	% de la VA importée du reste du monde, en % [source: OCDE (TIVA), 2018]				12,4			<b>17,6%</b>
Compétitivité des coûts	Prix à la production de l'énergie (industrie)	Indice (2015=100) [source: Eurostat, sts_inppd_a]	122,6	95,2	102,8	101,7	94,8	<b>29,3%</b>	<b>127,3</b>
<b>RÉSILIENCE</b>									
Pénuries/perturbations de chaîne d'approvisionnement	Pénurie de matériaux sur la base de données d'enquêtes	Moyenne (dans l'ensemble des secteurs) des entreprises faisant face à des contraintes, en % [source: ECFIN CBS]	15	9	5	8	11	<b>36%</b>	<b>26%</b>
	Pénurie de main-d'œuvre sur la base de données d'enquêtes	Moyenne (dans l'ensemble des secteurs) des entreprises faisant face à des contraintes, en % [source: ECFIN CBS]	19	15	34	30	25	<b>-24%</b>	<b>14%</b>
	Prix à la production sectoriels	Moyenne (dans l'ensemble des secteurs), 2021 par rapport à 2020 et 2019, indice [source: Eurostat]						<b>2,4%</b>	<b>5,4%</b>
Dépendances stratégiques	Concentration dans certaines matières premières	Concentration des importations, panier de matières premières critiques, indice [source: COMEXT]	0,14	0,15	0,13	0,12	0,13	<b>8%</b>	<b>17%</b>
	Capacité installée de production d'électricité renouvelable	Part de l'électricité renouvelable dans la capacité totale, en % [source: Eurostat, nrg_inf_epc]	69,30	64,60	59,10	58,80		<b>18%</b>	<b>47,8%</b>
Dynamique d'investissement	Investissements privés nets	Variation du capital fixe privé, net d'amortissement, en % du PIB [source: Ameco]		1,6	3,9	4	4,2	<b>-61,9%</b>	<b>2,6%</b>
	Investissements publics nets	Variation du capital fixe public, net d'amortissement, en % du PIB [source: Ameco]		1,8	1,1	0,2	-0,6	<b>-400%</b>	<b>0,4%</b>

(Suite à la page suivante)

MARCHÉ UNIQUE											
Intégratio n du marché unique	Échanges intra-UE	Ratio des échanges intra-UE par rapport aux échanges extra-UE [source: Ameco]	3,05	2,74	2,84	2,65	2,45	<b>24%</b>	<b>1,59</b>		
	Caractère restrictif des services professionnels	Indicateur de restrictivité de la réglementation	Caractère restrictif de l'accès aux professions réglementées et de leur exercice (professions dont le caractère restrictif est supérieur à la moyenne, sur les 7 professions analysées dans le SWD(2021)185 [source: SWD (2021)185; SWD(2016)436 final])				6	6	<b>0%</b>	<b>3,37</b>	
Reconnaissance des qualifications professionnelles	Décisions de reconnaissance sans mesures de compensation	Professionnels ayant obtenu leur qualification dans un autre État membre de l'UE et déposant une demande dans un État membre d'accueil, en % du total des décisions prises par les États membres d'accueil [source: base de données des professions réglementées]				57			<b>45%</b>		
Conformité - copération CE avec EM	Transposition - global	5 sous-indicateurs, somme des scores [source: Tableau d'affichage du marché unique]			Supérieur à la moyenne	Autour de la moyenne	Supérieur à la moyenne	Supérieur à la moyenne			
	Infractions - global	4 sous-indicateurs, somme des scores [source: Tableau d'affichage du marché unique]			Inférieur à la moyenne	Inférieur à la moyenne	Autour de la moyenne	Autour de la moyenne			
Protection des investisse ments	Confiance dans la protection des investissements	Entreprises convaincues que leur investissements seront protégés par la loi et les juridictions de l'État membre en cas de problème, en % du total des entreprises interrogées [source: Eurobaromètre Flash 504]			49				<b>56%</b>		
ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES - PME											
Démographie des entreprises	Faillites	Indice (2015=100) [source: Eurostat, sts_rb_a]			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	<b>n.d.</b>	<b>70,1</b>	
	Enregistrements d'entreprises	Indice (2015=100) [source: Eurostat, sts_rb_a]			110,4	151,2	140,6	125	<b>-11,70%</b>	<b>105,6</b>	
Accès au financement	Retards de paiement	Part des entreprises ayant connu des retards de paiement au cours des 6 derniers mois, en % [source: SAFE]			48	50,7	50,2	n.d.	n.d.	<b>-4%</b>	<b>45%</b>
	Indice de l'accès au financement du FEI - Prêt	Composite: Financements extérieurs des PME sur les 6 derniers mois, indice de 0 à 1 (plus la note est élevée, meilleure est la situation) [source: Indice de l'accès des PME au financement du FEI]			0,65	0,71	0,54	0,28	<b>130,6%</b>	<b>0,56</b>	
	Indice de l'accès au financement du FEI - Fonds propres	Composite: capital-risque/PIB, capitalisation boursière/PIB, PME utilisant des fonds propres, indice de 0 à 1 (plus la note est élevée, meilleure est la situation) [source: Indice de l'accès des PME au financement du FEI]			0,06	0,09	0,08	0,05	<b>19,4%</b>	<b>0,18</b>	
Marchés publics	% des prêts rejetés ou refusés	PME dont les demandes de crédit bancaire ont été refusées ou rejetées, en % [source: SAFE]			2,7	9,9	6,3	5	0	<b>n.d.</b>	<b>12,4%</b>
	PME contractantes	Contractants qui sont des PME, en % du total [source: Tableau d'affichage du marché unique]			51	51	47	48	48	<b>6,3%</b>	<b>63%</b>
	Offres PME	Offres émanant de PME, en % du total [source: Tableau d'affichage du marché unique]			41	41	37	50	53	<b>-23%</b>	<b>70,8%</b>

Tableau (suite)

Source: Voir la source respective de chaque indicateur dans la colonne «description» du tableau ci-dessus.

**Une bonne capacité administrative favorise la prospérité économique, le progrès social et l'équité.** Les administrations publiques à tous les niveaux de gouvernance apportent une réponse aux crises, assurent la fourniture de services publics et contribuent à renforcer la résilience pour permettre le développement durable de l'économie de l'Union.

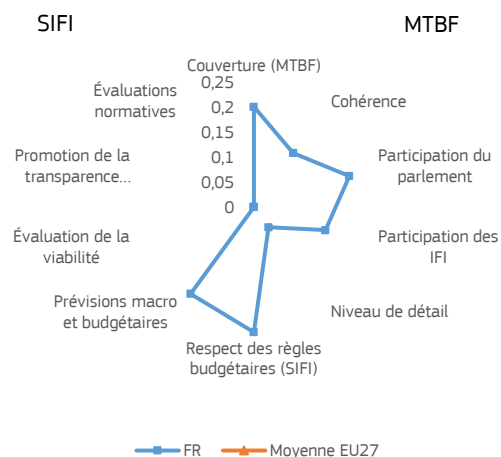
**Globalement, l'administration publique française est l'une des plus efficaces dans l'Union** <sup>(60)</sup>. Sa solide capacité de coordination et son utilisation systématique d'instruments fondés sur des données probantes contribuent à améliorer la qualité des politiques publiques. La part des utilisateurs de l'administration en ligne en France dépasse largement la moyenne de l'UE (87,0 % contre 70,8 %). Les performances de la France en matière de passation de marchés publics sont elles aussi satisfaisantes <sup>(61)</sup>. Toutefois, selon des enquêtes de perception, 69 % des entreprises françaises estiment que les obstacles réglementaires et la charge administrative constituent l'un des trois domaines qui posent le plus de problèmes à leur activité (contre, en moyenne, 55 % des entreprises dans l'Union) <sup>(62)</sup>.

**Le plan pour la reprise et la résilience vise à poursuivre la modernisation du secteur public.** Il comprend des mesures en faveur de la budgétisation verte et de l'accélération et de la simplification des procédures administratives. Les réformes prévues visent à renforcer la décentralisation et le transfert de compétences aux autorités locales, dans le but de garantir que chaque territoire soit en mesure d'apporter des réponses adaptées à ses spécificités, à l'aide d'outils et de ressources appropriés.

**L'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique est un problème, en particulier chez les hauts fonctionnaires.** Les réformes transversales de la fonction publique (y compris la haute fonction publique) dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience devraient contribuer à renforcer la cohésion sociale, grâce à la révision des procédures de recrutement et au renforcement de l'égalité de traitement et des

chances, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

Graphique A11.1: **Indices SIFI (Scope Index of Independent Fiscal Institutions) et du cadre budgétaire à moyen terme (Medium-Term Budgetary Framework, MTBF)**



Source: Commission européenne, données de 2020.

**Le système judiciaire est confronté à des problèmes de ressources et d'efficacité.** Le temps estimé nécessaire pour résoudre les affaires civiles et commerciales a augmenté de manière significative ces dernières années à tous les niveaux, en particulier en première et dernière instance. La qualité du système judiciaire est globalement bonne, même si les outils numériques ne sont utilisés que dans certaines juridictions. En ce qui concerne l'indépendance de la justice, aucune déficience systémique n'a été signalée. <sup>(63)</sup>

**Certains indicateurs montrent que le cadre budgétaire de la France peut être amélioré.** Le champ d'activité de son institution budgétaire indépendante est plus étroit que celui de la moyenne des pays de l'Union (cette observation a été faite avant l'entrée en vigueur des mesures de gouvernance des finances publiques incluses dans le PRR). Si la France enregistre des résultats légèrement supérieurs à la moyenne pour l'indice des cadres budgétaires à moyen terme (MTBF) de la Commission, le niveau de détail des plans à moyen terme pourrait être amélioré (graphique A11.1).

<sup>(60)</sup> Indicateurs de gouvernance mondiaux, 2020.

<sup>(61)</sup> Commission européenne: Tableau d'affichage du marché intérieur – Marchés publics.

<sup>(62)</sup> Eurobaromètre Flash 486, France, février-avril 2020.

<sup>(63)</sup> Pour une analyse plus détaillée des performances du système judiciaire en France, voir le tableau de bord de la justice dans l'UE 2022 (à paraître) et le chapitre consacré à la France du rapport sur l'état de droit 2022 de la Commission (à paraître).

Tableau A11.1: Indicateurs pour l'administration publique – France

FR	Indicateur (1)	2017	2018	2019	2020	2021	EU27
<b>Administration en ligne</b>							
1	Part des personnes qui ont utilisé l'internet au cours de l'année écoulée pour interagir avec les pouvoirs publics (en %)	77,0	79,0	82,0	s.o.	87,0	70,8
2	Score global obtenu à l'évaluation comparative pour l'administration en ligne 2021 (2)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	69,7	70,9
<b>Administration transparente et institutions budgétaires indépendantes</b>							
3	Indice de maturité des données ouvertes 2021	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	97,5	81,1
4	Indice SIFI (Scope Index of Fiscal Institutions)	46,4	46,4	46,4	46,4	s.o.	56,8
<b>Niveau d'instruction, éducation des adultes, parité des sexes et vieillissement</b>							
5	Part des employés de l'administration publique ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, niveaux 5-8 (3)	39,7	40,0	41,1	42,2	45,1	55,3
6	Taux de participation des employés de l'administration publique à des activités d'éducation ou de formation (3)	25,0	24,7	26,2	16,1	14,7	18,6
7	Parité des sexes dans la haute fonction publique (4)	37,0	40,4	42,8	38,6	37,8	21,8
8	Part des travailleurs du secteur public âgés de 55 à 74 ans (3)	22,7	21,9	23,5	22,1	23,2	21,3
<b>Gestion des finances publiques</b>							
9	Indice des cadres budgétaires à moyen terme	0,73	0,73	0,73	0,73	s.o.	0,72
10	Indice de sévérité des règles budgétaires	0,9	1,0	1,0	1,0	s.o.	1,5
11	Indicateur composite des marchés publics	3,0	3,3	3,0	6,7	s.o.	-0,7
<b>Élaboration de politiques fondées sur des données probantes</b>							
12	Indice des pratiques en matière de politique et de gouvernance réglementaires dans les domaines de participation des parties prenantes, d'analyse d'impact de la réglementation et d'évaluation ex post de la législation	1,88	s.o.	s.o.	1,89	s.o.	1,7

(1) Les valeurs élevées indiquent de bonnes performances, à l'exception des indicateurs n° 7 et 8.

(2) Mesure le centrage sur l'utilisateur (notamment pour les services transfrontières) et la transparence des services publics numériques, ainsi que l'existence de facteurs déterminants pour la fourniture de ces services.

(3) Ruptures de séries en 2021.

(4) Définie comme la valeur absolue de la différence entre la part d'hommes et de femmes occupant des postes de la haute fonction publique.

**Source:** Enquête sur l'utilisation des TIC, Eurostat (n° 1); rapport sur l'évaluation comparative pour l'administration en ligne; rapport sur la maturité des données ouvertes (n° 3); base de données sur la gouvernance budgétaire (n° 4, 9 et 10); enquête sur la main-d'œuvre, Eurostat (n° 5, 6 et 8), institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (n° 7), indicateur composite des marchés publics du tableau d'affichage du marché intérieur (n° 11); indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires de l'OCDE (n° 12).

**Le socle européen des droits sociaux indique le cap d'un processus renouvelé de convergence ascendante vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'Union européenne.** La mise en œuvre de ses 20 principes dans les domaines de l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et de la protection et l'insertion sociales, soutenue par les grands objectifs de l'Union pour 2030 dans les domaines de l'emploi, des compétences et de la réduction de la pauvreté, renforcera la volonté de l'Union de réaliser une transition numérique, écologique et équitable. La présente annexe donne un aperçu des progrès accomplis par la France dans la réalisation des objectifs du socle européen des droits sociaux.

**Alors que les conditions du marché du travail se sont récemment améliorées, les groupes vulnérables continuent de rencontrer des difficultés d'intégration sur le marché du travail.** Globalement, la France obtient de bons résultats pour les indicateurs du tableau de bord social. Le taux d'emploi de l'ensemble de la population (20-64 ans) est revenu à son niveau d'avant la crise, proche de la moyenne de l'Union (au T4 2021, 73,6 % contre 74 % pour l'ensemble de l'Union), et l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes en 2020 (6,2 %) est inférieur à la moyenne de l'Union (10,8 %). Malgré ces évolutions positives, certains groupes vulnérables sont toujours confrontés à d'importantes difficultés. Le taux d'emploi des personnes peu qualifiées n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la crise (52,3 % au T4 2021 contre 53,7 % au T4 2019) et l'écart de taux d'emploi reste élevé pour les personnes handicapées (22,8 pp en 2020) et les personnes issues de l'immigration, en particulier celles nées en dehors de l'Union (20,2 pp en 2020).

**L'augmentation des offres d'emploi dans un contexte de pénurie de compétences souligne la nécessité de mettre en place des politiques actives du marché du travail ciblées, de renforcer l'accès à des possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels et de mieux aligner le système éducatif de base sur les besoins du marché du travail.** Les mesures

politiques déjà mises en œuvre pour remédier à l'inadéquation des compétences existante, telles que le compte individuel de formation modernisé et le Plan d'investissement dans les compétences, ne sont pas suffisantes. Les employeurs déclarent que le manque de travailleurs qualifiés constitue le principal obstacle au recrutement.

Tableau A12.1: **Tableau de bord social pour la France**

Tableau de bord social pour la FRANCE						
Égalité des chances et accès au marché du travail	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (en % de la population âgée de 18 à 24 ans) (2021)	7,8				
	Niveau individuel de compétence dans les technologies numériques (en % de la population âgée de 16 à 74 ans) (2021)	62,0				
	Jeunes NEET (en % de la population âgée de 15 à 29 ans) (2021)	12,8				
	Écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes (2021)	6,2				
	Rapport interquintile de revenu (S80/S20) (2020)	4,5				
Marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables	Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans) (2021)	73,2				
	Taux de chômage (en % de la population âgée de 15 à 74 ans) (2021)	7,9				
	Chômage de longue durée (en % de la population âgée de 15 à 74 ans) (2021)	2,3				
	Croissance du RDBM par habitant (2008=100) (2020)	106,5				
Protection et inclusion sociales	Exposition au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %) (2020)	18,9				
	Enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %) (2020)	22,6				
	Incidence des transferts sociaux (autres que les pensions de retraite) sur la réduction de la pauvreté (en % de la réduction du risque de pauvreté) (2020)	46,9				
	Écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des autres personnes (ratio) (2020)	22,8				
	Surcharge des coûts du logement (en % de la population) (2020)	5,9				
	Enfants de moins de 3 ans dans des structures d'accueil formelles (en % des enfants de moins de 3 ans) (2020)	57,2				
	Besoins autodéclarés de traitement médical non satisfaits (en % de la population de plus de 16 ans) (2020)	2,6				
Situation critique	À surveiller	Faible, mais en voie d'amélioration	Bien, mais à surveiller	Autour de la moyenne	Mieux que la moyenne	Meilleures performances

(1) Mise à jour du 29 avril 2022. Les États membres sont classés dans le tableau de bord social selon une méthode statistique convenue avec les comités EMCO et SPC. Il examine conjointement les niveaux et l'évolution des indicateurs par rapport aux moyennes respectives de l'Union et classe les États membres en sept catégories. Pour plus de détails sur la méthode utilisée, veuillez consulter le rapport conjoint sur l'emploi 2022. À titre exceptionnel et en raison des changements apportés à la définition du niveau de compétences numériques des individus en 2021, seuls des niveaux sont utilisés dans l'évaluation de cet indicateur; NEET: ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation; RDBM: revenu disponible brut des ménages.

**Source:** Commission européenne.

Il est essentiel que la France relève ces défis pour contribuer à atteindre le grand objectif de l'Union pour 2030 relatif à l'emploi. Le plan pour la reprise et la résilience comporte une série de mesures telles que des subventions à l'embauche pour les employeurs qui recrutent des personnes handicapées et des jeunes de moins de 26 ans, ainsi que pour les apprentissages et les contrats en alternance. Au cours de la période 2021-2027,

le Fonds social européen plus (FSE+) soutiendra fortement l'emploi et les compétences en proposant un accès à la formation et à des possibilités de transition professionnelle et en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie.

**Malgré des résultats relativement bons en ce qui concerne le décrochage scolaire, l'enseignement supérieur et la participation des adultes à l'apprentissage, la France présente de fortes inégalités dans son système éducatif.** L'incidence des inégalités socio-économiques sur les résultats scolaires en France est importante, les compétences de base faisant particulièrement défaut aux groupes vulnérables. Selon le rapport PISA 2018, environ un cinquième des jeunes de 15 ans ne possédaient pas les compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques ou en sciences, même si ces parts sont légèrement inférieures à la moyenne de l'Union. La France est le troisième pays le moins performant de l'Union en ce qui concerne l'incidence des inégalités socio-économiques sur les résultats en sciences. Ces inégalités sont confirmées par les résultats des études menées annuellement par les autorités françaises. Le manque d'accès à une formation adéquate pour les enseignants exacerbe le problème. Selon l'enquête TALIS 2018, seuls 50 % des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire en France ont participé à un programme de perfectionnement professionnel sous la forme de cours ou de séminaires suivis en personne (contre une moyenne de 76 % dans les pays de l'OCDE). Le nombre d'élèves par enseignant figure parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Le taux de décrochage scolaire en France est inférieur à la moyenne de l'Union (7,8 % contre 9,7 % en 2020), avec toutefois de fortes disparités régionales et sociales (voir annexe 13). L'égalité d'accès aux services d'éducation des personnes handicapées reste un défi qui nécessite des mesures d'inclusion également dans le cadre d'un processus plus large de désinstitutionnalisation. L'accès à la formation des personnes peu qualifiées reste comparativement plus faible (4,6 % pour les niveaux 0-2 de la CITE contre 14,9 % pour les niveaux 3-8 de la CITE), bien qu'il soit supérieur à la moyenne de l'Union et qu'il faille surveiller les effets des mesures d'éducation et de formation des adultes déjà adoptées. Améliorer les résultats d'apprentissage et l'équité dans l'éducation et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie

reste un enjeu essentiel pour la France, également dans l'optique de contribuer à atteindre les grands objectifs de l'UE pour 2030 dans les domaines de l'emploi et des compétences.

**La situation des groupes vulnérables sur le marché du travail se traduit par une plus grande exposition au risque de pauvreté, alimentée par la crise de la COVID-19.**

La France obtient des résultats relativement bons en ce qui concerne les indicateurs du tableau de bord social, avec notamment un effet positif des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté. Cependant, certains groupes vulnérables, notamment les ménages nés en dehors de l'Union, peu qualifiés et à faible intensité de travail avec des enfants dépendants, sont nettement plus exposés à la pauvreté que l'ensemble de la population. En 2020, l'écart de taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) entre les personnes nées sur le sol national et celles nées en dehors de l'Union était de 24,1 pp en France, contre 21,3 pp au niveau de l'Union. L'écart de taux d'emploi entre les personnes nées sur le sol national et celles nées en dehors de l'Union était de 14,2 pp en France au T4 2021, contre 9,8 pp au niveau de l'Union. Alors que le niveau de surcharge des coûts du logement augmente, l'accès à des logements sociaux abordables fait défaut. Le taux de risque de pauvreté devrait rester stable pour l'ensemble de la population, mais certains indicateurs au niveau national, tels que le nombre de demandes de revenu minimum ou le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, indiquent une nouvelle détérioration de la situation des personnes déjà exposées à la pauvreté pendant la crise de la COVID-19. Il est essentiel que la France relève ces défis pour contribuer à atteindre le grand objectif de l'Union pour 2030 relatif à la réduction de la pauvreté. Le PRR national ne cible spécifiquement les groupes vulnérables (autres que les jeunes) que dans une mesure très limitée. Dans le cadre du FSE+, des investissements sont prévus pour l'inclusion sociale, notamment pour réduire la privation matérielle et améliorer l'accès aux soins de santé.

**La présente annexe décrit les principaux défis auxquels est confronté le système d'éducation et de formation français à la lumière des objectifs au niveau de l'Union du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation et d'autres indicateurs contextuels, sur la base du rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2021.**

Malgré des résultats globalement bons, le système éducatif français fait face à la persistance des inégalités socio-économiques et territoriales qui affectent le niveau des compétences de base. La formation professionnelle des enseignants reste un enjeu.

**Le lien entre le statut socio-économique et les résultats reste parmi les plus forts de l'Union.**

La France se classe au quatrième rang de l'Union pour ce qui est de l'influence du statut socio-économique sur les performances en compréhension de l'écrit, comme le montre l'enquête PISA. 35,3 % des élèves défavorisés de 15 ans et 44,5 % des élèves immigrés de la première génération ne possèdent pas de compétences de base suffisantes en compréhension de l'écrit, contre 20,9 % de l'ensemble des élèves de 15 ans. Les inégalités se traduisent également par une fracture entre les zones urbaines et rurales, où les différences en ce qui concerne les performances en compréhension de l'écrit équivalaient à deux années de scolarité<sup>(64)</sup>. Selon l'étude internationale sur les mathématiques et les sciences de 2019, les élèves français de 4<sup>e</sup> avaient les plus faibles performances en mathématiques parmi les 22 pays participants de l'Union, les élèves défavorisés obtenant des résultats nettement inférieurs. Des tests nationaux standardisés dans l'enseignement secondaire confirment les différences considérables de performances en fonction du profil socio-économique des établissements scolaires en 2020 et 2021, même si certaines pertes d'apprentissage liées à la pandémie semblent avoir été compensées<sup>(65)</sup>. La Cour des comptes a mis en doute l'efficacité des dépenses publiques en matière d'éducation, car les résultats scolaires se sont détériorés alors que les dépenses ont augmenté au cours des dernières

décennies<sup>(66)</sup>. En 2017, la France a introduit une réforme pilote consistant à «dédoubler les classes» dans les premières années d'enseignement pour les étudiants des zones d'éducation prioritaires, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un soutien plus personnalisé et d'un climat pédagogique favorable. Le dédoublement des classes a donné des résultats positifs, avec de meilleurs résultats pour les mathématiques que pour le français, et de meilleurs résultats pour la première année d'enseignement que pour la deuxième. Les élèves ont également montré des attitudes d'apprentissage plus positives et ont bénéficié d'un soutien plus personnalisé et d'un meilleur climat de classe. Toutefois, environ 70 % des enfants défavorisés ne sont pas inscrits dans des écoles adaptées dites d'«éducation prioritaire»<sup>(67)</sup>. Le plan français pour la reprise et la résilience comprend des mesures visant à remédier à ces inégalités, mais leur portée et leur dotation budgétaire restent limitées. Relever le niveau des compétences de base pour tous restera un enjeu essentiel, mais plus particulièrement pour les groupes défavorisés.

<sup>(64)</sup> PISA 2018, Tableau III.A5.4.

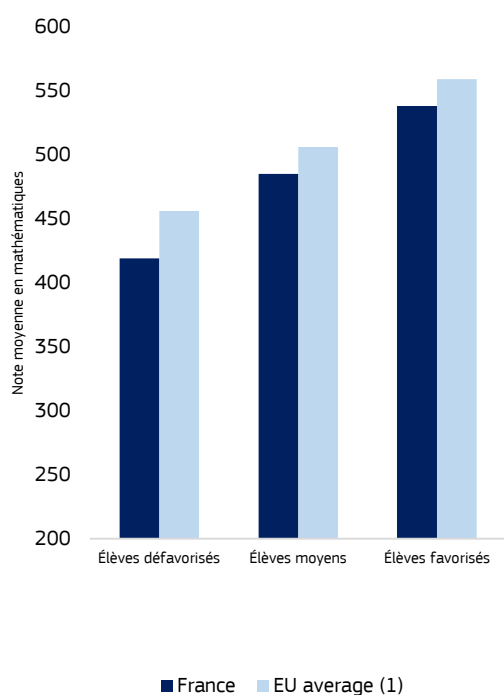
<sup>(65)</sup> Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2022, Note d'information n° 22-04 Évaluations de début de sixième en 2021.

<sup>(66)</sup> Cour des Comptes, «Une école plus efficacement organisée au service des élèves. Les Enjeux Structurels de la France», décembre 2021.

<sup>(67)</sup> Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 2022, Note d'information n° 18-02 L'éducation prioritaire.



Graphique A13.1: **Résultats en mathématiques des élèves français**



(1) Moyennes de l'UE fondées sur la disponibilité des données: 22 États membres pour les élèves favorisés et moyens, 9 États membres pour les élèves défavorisés.

**Source:** Étude internationale sur les mathématiques et les sciences 2019.

### **La formation des enseignants et leur évolution de carrière continuent de poser problème.**

Les enseignants dans les écoles défavorisées ont tendance à être moins qualifiés que leurs homologues des écoles favorisées. Pour les professeurs de sciences, cet écart de certification était le deuxième plus important de l'Union, puisque seuls 62,7 % des professeurs de sciences dans les écoles du quart inférieur du profil socio-économique étaient certifiés, contre 93,3 % pour les écoles du quart supérieur (PISA 2015). Toutefois, l'écart de qualification est moins prononcé, puisque 81,2 % des enseignants du quart inférieur sont titulaires d'un diplôme universitaire et d'une spécialisation en sciences, contre 89,8 % dans le quart supérieur, soit un écart de 8,5 points très proche de la moyenne de l'OCDE (8,4). Les enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire ont fait état d'un besoin important de perfectionnement professionnel pour enseigner à des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation et enseigner dans un contexte multiculturel ou multilingue. Le plan d'action intitulé «Grenelle de l'éducation» contient des mesures pour relever ces défis.

### **La pertinence de l'éducation et de la formation pour le marché du travail doit encore être améliorée.**

Le manque de travailleurs qualifiés est l'un des principaux obstacles au recrutement en France. En 2019, la part des diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) était au niveau de la moyenne de l'Union (25,8 % contre 26,1 %), tout comme la part des diplômés en TIC sur le nombre total de diplômés (3,6 % des diplômés contre 3,9 % dans l'Union). La part des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire inscrits dans des programmes généraux et professionnels était inférieure à la moyenne de l'Union (39,3 % contre 48,4 %). Le nombre d'apprentis a augmenté ces dernières années, notamment grâce aux aides à l'embauche financées par le plan pour la reprise et la résilience. Il est essentiel d'accroître l'attractivité et la pertinence pour le marché du travail du système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et d'améliorer les compétences STIM et numériques des apprenants afin de réduire l'inadéquation des compétences.

Tableau A13.1: Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation

Indicateur	Objectif	2015		2021	
		France	EU27	France	EU27
<b>Scolarisation des enfants âgés de plus de 3 ans</b>	<b>96%</b>	<b>100,0%</b>	<b>91,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>#####</b>
Jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante des compétences suivantes:	Lecture	< 15 %	21,5%	20,4%	20,9%
	Mathématiques	< 15 %	23,5%	22,2%	21,3%
	Sciences	< 15 %	22,1%	#####	20,5%
<b>Total</b>	<b>&lt; 9%</b>	<b>9,2%</b>	<b>#####</b>	<b>7,8%</b>	<b>9,7%</b>
Par sexe	Hommes		10,0%	12,5%	9,6%
	Femmes		8,4%	9,4%	6,1%
Par degré d'urbanisation	Villes		8,7%	9,6%	6,8%
	Zones rurales		7,7%	12,2%	8,3%
	Né(e) dans le pays		8,7%	10,0%	7,5%
Par pays de naissance	Né(e) dans l'UE		16,3% <sup>u</sup>	20,7%	12,8% <sup>u</sup>
	Né(e) hors de l'UE		16,4%	23,4%	12,2%
<b>Total</b>	<b>45%</b>	<b>44,8%</b>	<b>#####</b>	<b>50,3%</b>	<b>#####</b>
Par sexe	Hommes		40,6%	31,2%	46,0%
	Femmes		48,8%	41,8%	54,2%
Par degré d'urbanisation	Villes		52,4%	46,2%	59,0%
	Zones rurales		36,2%	26,9%	36,8%
	Né(e) dans le pays		45,7%	37,7%	50,7%
Par pays de naissance	Né(e) dans l'UE		41,3%	32,7%	45,1%
	Né(e) hors de l'UE		38,1%	27,0%	47,5%
<b>Part des enseignants (CITE 1-3) âgés de 50 ans ou plus</b>		<b>27,1%</b>	<b>38,3%</b>	<b>29,5%</b>	<b>38,9%</b>

(1) La moyenne de l'Union du rapport PISA 2018 en ce qui concerne les performances en compréhension de l'écrit n'inclut pas l'Espagne; p = provisional, u = low reliability; Les données ne sont pas encore disponibles pour les objectifs restants au niveau de l'Union au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation, qui portent sur l'insuffisance des compétences numériques, l'exposition des diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) à l'apprentissage en situation de travail et la participation des adultes à l'apprentissage.

Source: Eurostat (UOE, LFS); OCDE (PISA).

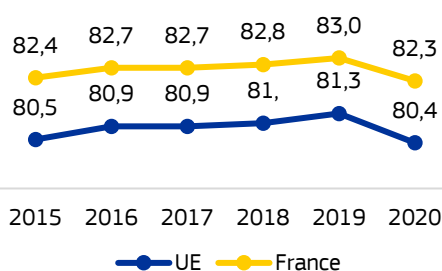
**Les taux de décrochage scolaire sont globalement bons, mais cachent de fortes disparités sociales.** Comme dans la plupart des autres États membres, les taux sont plus élevés pour les garçons que pour les filles. Parmi les jeunes présentant un handicap, le taux était encore plus élevé, à 19,7 %<sup>(68)</sup>. L'égalité d'accès à l'éducation pour les personnes handicapées reste un défi et devrait être traitée dans le cadre d'un processus de désinstitutionnalisation. L'extension de l'âge de l'enseignement et de la formation obligatoires à partir de 3 ans jusqu'à 18 ans est l'une des mesures visant à freiner le décrochage scolaire et à réduire les inégalités, mais son efficacité doit encore être évaluée.

<sup>(68)</sup> Semestre européen, fiche pays 2020-2021 sur l'égalité des personnes handicapées (p. 36).

**La résilience du système de santé, qui est apparue particulièrement importante à la lumière de la pandémie de COVID-19, est une condition préalable à une économie et une société durables.** La présente annexe donne un aperçu du secteur de la santé en France.

**L'espérance de vie en France est plus élevée que dans l'ensemble de l'Union, mais elle a diminué en 2020 de plus de huit mois en raison de la COVID-19.** Au 17 avril 2022, 2,35 décès cumulés dus à la COVID-19 pour 1 000 habitants ont été signalés et 412 cas cumulés confirmés de COVID-19 pour 1 000 habitants. La France s'en sort comparativement bien en évitant les décès dus à des causes qu'il est possible de traiter, ce qui se traduit également par une faible mortalité due au cancer.

Graphique A14.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**



Source: Base de données d'Eurostat

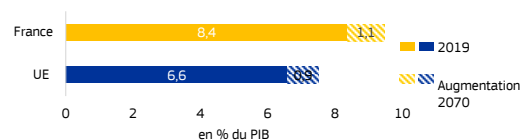
**Les dépenses de santé par rapport au PIB en France étaient bien supérieures à la moyenne de l'Union en 2019.** La part publique des dépenses de santé est élevée et le système de santé français offre un bon accès aux soins, avec des paiements directs peu élevés. Les dépenses publiques de santé devraient augmenter de 1,1 pp du PIB d'ici à 2070 (contre 0,9 pp pour l'Union) <sup>(69)</sup>.

**La France continue de s'efforcer d'améliorer l'accès aux services de santé.** Ces dix dernières années, le faible nombre de généralistes exerçant dans les zones sous-dotées («déserts médicaux») a été source d'inquiétude. La création de

communautés professionnelles territoriales de santé devrait permettre d'améliorer l'accès aux soins, notamment en favorisant le travail en équipe et le partage des tâches entre les médecins et les autres professionnels de santé.

**Dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience, la France prévoit d'investir 4,5 milliards d'EUR** (11,4 % de l'enveloppe totale de son PRR) pour renforcer son système de santé par la construction et la rénovation d'installations et la poursuite de la numérisation des services de santé. En outre, les investissements dans les soins de longue durée dans les maisons de soins (1,5 milliard d'EUR) devraient également améliorer la fourniture des services de santé.

Graphique A14.2: **Augmentation prévue des dépenses publiques de santé sur la période 2019-2070 (scénario de référence du groupe de travail sur le vieillissement)**



Source: Commission européenne/EPC (2021).

<sup>(69)</sup> «The 2021 Ageing Report: Economic and Budgetary Projections for the EU Member States (2019-2070)» [Rapport de 2021 sur le vieillissement: Projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'Union (2019-2070)], Commission européenne (ECFIN) et Groupe de travail sur le vieillissement (EPC).

Tableau A14.1: Principaux indicateurs de santé

	2016	2017	2018	2019	2020	moyenne UE (dernières données)
Mortalité évitable (grâce à des soins de santé optimaux) pour 100 000 habitants	62,5	62,1				92,1 (2017)
Mortalité par cancer pour 100 000 habitants	243,5	238,9				252,5 (2017)
Dépenses courantes de santé, en % du PIB	11,5	11,3	11,2	11,1		9,9 (2019)
Part publique des dépenses de santé, en % des dépenses courantes de santé	83,0	83,2	83,5	83,7		79,5 (2018)
Dépenses allouées à la prévention, en % des dépenses courantes de santé	1,9	1,9	1,9	1,9		2,8 (2018)
Lits en soins aigus pour 100 000 habitants	314,8	309,0	304,1	300,3		387,4 (2019)
Médecins pour 1 000 habitants *	3,1	3,1	3,1	3,2		3,8 (2018)
Infirmières pour 1 000 habitants *	10,2	10,5	10,8	11,1		8,2 (2018)
Consommation d'antibactériens à usage systémique dans la communauté, exprimée en dose définie journalière par millier d'habitants et par jour **	23,9	23,0	23,6	23,3	18,7	14,5 (2020)

(1) Remarques: les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Finlande, la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Les données sur la densité d'infirmières concernent les infirmières en exercice dans tous les pays (imputation à partir de l'année 2014 pour la Finlande), à l'exception de la France, l'Irlande, le Portugal, la Slovaquie (infirmières professionnellement actives) et la Grèce (infirmières travaillant dans les hôpitaux uniquement). Pour en savoir plus: [https://ec.europa.eu/health/state-health-eu/country-health-profiles\\_fr](https://ec.europa.eu/health/state-health-eu/country-health-profiles_fr).

**Source:** Sources des données: base de données d'Eurostat; sauf: \*Base de données d'Eurostat et OCDE, \*\* Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

**La dimension régionale est un facteur important pour évaluer les développements économiques et sociaux dans les États membres.** La prise en considération de cette dimension permet une réponse politique bien calibrée et ciblée qui favorise la cohésion et assure un développement économique durable et résilient dans toutes les régions.

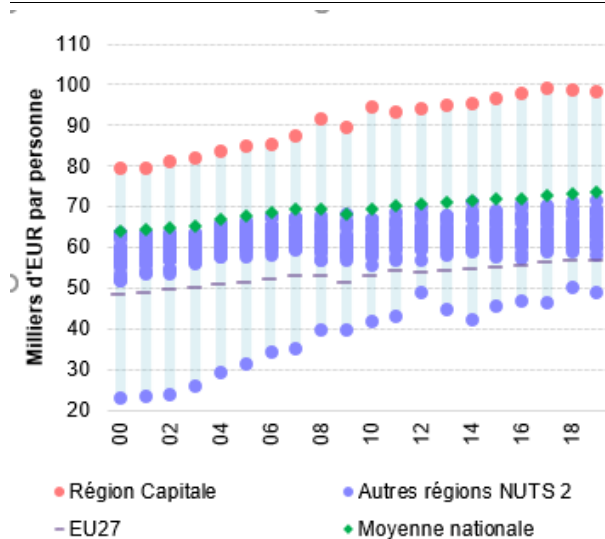
**Les disparités régionales se sont creusées en France au cours des dix dernières années.** Le PIB par habitant a perdu du terrain par rapport à la moyenne de l'Union dans la plupart des régions françaises de niveau NUTS 2. Sur les 27 régions, 20 s'éloignent de la moyenne de l'Union en ce qui concerne le PIB par habitant, qui a chuté à partir d'un niveau déjà inférieur à la moyenne de l'Union en 2010. Seules deux régions ont un PIB supérieur à la moyenne de l'Union: l'Île-de-France à 177 % de la moyenne de l'Union et Rhône-Alpes à 109 %. À l'autre extrémité du spectre, le Limousin se situe à 73 % de la moyenne de l'Union en France métropolitaine, tandis que les régions ultrapériphériques françaises ont un PIB généralement faible, comme Mayotte à 32 %, le PIB le plus bas de l'Union. La croissance du PIB par habitant (variation annuelle moyenne en % sur 2010-2019) en France (0,94 %) est inférieure à la moyenne de l'Union (1,39 %). La disparité régionale de cet indicateur est également très élevée, allant de 1,40 % en Midi-Pyrénées à -0,08 % en Limousin.

**En général, la productivité de la main-d'œuvre est beaucoup plus faible dans les régions les moins développées du pays.** En 2019, la productivité en Île-de-France était 1,6 fois plus élevée qu'en Languedoc-Roussillon et en Bretagne, 1,7 fois plus élevée qu'en Limousin et deux fois plus élevée qu'à Mayotte (voir graphique A15.1). Ces disparités en ce qui concerne le PIB par habitant sont en grande partie liées aux fortes variations observées dans la productivité de la main-d'œuvre.

**L'indice de compétitivité régionale varie aussi considérablement selon les régions.** En 2019, la plupart des régions métropolitaines se situaient en dessous du niveau national (67 %), et seules quatre régions (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace et Midi-Pyrénées) le dépassaient. Là encore, les régions ultrapériphériques se situent très bas dans ce classement, même en dessous de 6 % pour la Guyane et Mayotte. Les activités liées à l'innovation et à la technologie sont concentrées

dans un nombre limité de régions. Les dépenses de R&D correspondent à environ 4,8 % du PIB en Midi-Pyrénées, 2,9 % en Île-de-France et 2,8 % en Rhône-Alpes, mais à seulement 0,3 % en Corse. La plupart des régions ultrapériphériques ont un niveau de dépenses de R&D inférieur à 1 % du PIB.

Graphique A15.1: **Productivité de la main-d'œuvre, EU-27, régions françaises de niveau NUTS 2, 2000-2019**



(1) Unité: VAB réelle en milliards d'EUR (prix 2015) par emploi en milliers de personnes.

Source: Commission européenne.

**De profondes disparités persistent entre la France continentale et ses régions ultrapériphériques en ce qui concerne les besoins fondamentaux.** À Mayotte, par exemple, un tiers des ménages n'a pas accès à l'eau courante, tandis que 53 % des personnes en Guyane vivent dans des logements surpeuplés (8 % en France métropolitaine). La pauvreté y est très répandue: par exemple, le taux de pauvreté en Guadeloupe (34 %) est plus du double de celui de la France métropolitaine (14 %); dans les communautés rurales de la Réunion, une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Toutes les régions ultrapériphériques ont des taux de mortalité infantile qui sont le double ou le triple de la moyenne de l'Union et elles comptent peu de médecins (à Mayotte, ils ne représentent qu'un cinquième de la moyenne de l'Union). Il existe également d'importantes différences régionales au niveau de l'accès aux logements sociaux compte tenu des variations de la demande et selon si les villes et les régions atteignent ou non les objectifs fixés par la loi en ce qui concerne la construction de logements sociaux. L'accès à des logements sociaux abordables, notamment pour les ménages

les plus pauvres, pose problème, notamment dans les régions ultrapériphériques.

**Il existe également des disparités régionales en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.** La présence d'une grande ville dans la région (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou d'importantes activités industrielles résiduelles (Nord-Pas de Calais, Lorraine) explique en partie ces disparités. Les territoires où l'intensité des émissions de gaz à effet de serre produites par les installations industrielles est la plus élevée et où l'emploi dans les industries concernées est le plus important sont les plus touchés par la transition climatique. Les régions qui devraient bénéficier du Fonds pour une transition juste sont présentées dans le graphique A15.2.

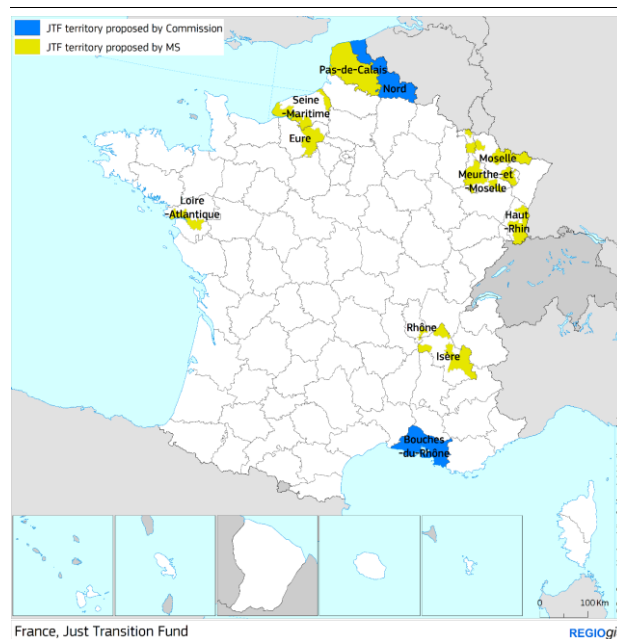
**L'adoption des TIC présente également d'importantes disparités régionales.** Alors que près de 80 % de la population a utilisé internet pour interagir avec les pouvoirs publics au cours des 12 derniers mois en Île-de-France, dans les Pays de la Loire, en Aquitaine, en Poitou-Charentes et en Rhône-Alpes, cette part est inférieure à 70 % dans 10 régions, avec les niveaux les plus bas en Corse (54 %) et en Guyane (45 %).

**Toutes les régions françaises ont été touchées par les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19, mais il existe d'importantes disparités régionales.** Par exemple, alors que le taux de chômage en Champagne-Ardenne a considérablement baissé au cours des cinq dernières années, il a augmenté de 2,6 pp entre 2019 et 2020. Dans d'autres régions, comme la Franche-Comté, il a diminué de près de 2,7 pp. Dans les régions ultrapériphériques, il a continué d'enregistrer une baisse comprise entre 2,3 pp à Mayotte et 3,9 pp à la Réunion.

**Le taux de chômage est généralement plus élevé dans les régions françaises que la moyenne de 7,1 % dans l'Union en 2020.** En France métropolitaine, le taux de chômage est le plus élevé en Champagne-Ardenne, avec près de 12 %, mais il culmine dans les régions ultrapériphériques à plus de 17 % en Guadeloupe et à la Réunion et à 28 % à Mayotte. Son niveau le plus faible est enregistré en Franche-Comté, en Midi-Pyrénées et en Auvergne, à environ 6 %. Le taux d'emploi reste très faible dans les régions ultrapériphériques où il varie entre 62 % en

Martinique et 40 % à Mayotte. La situation de l'emploi dans les régions françaises a été particulièrement affectée par les mesures sanitaires prises au cœur de la crise en 2020. Toutefois, ces taux d'emploi ne reflètent pas les différences marquées observées entre les groupes vulnérables et l'ensemble de la population. Ces groupes sont surreprésentés dans les régions ultrapériphériques.

Graphique A15.2: Territoires les plus touchés par la transition climatique en France



Source: Commission européenne.

Tableau A15.1: Indicateurs retenus au niveau régional

Région NUTS 2	PIB par hab. (SPA)	Productivité (VAB (SPA) par personne occupée)	Croissance de la productivité réelle	Croissance du PIB	Croissance du PIB par hab.	Dépenses de R&D	Dépenses de R&D dans le secteur des entreprises	Emploi dans les secteurs de haute technologie	Emploi dans les services à forte intensité de connaissances	Utilisation d'Internet Interaction avec les pouvoirs publics	Indice de compétitivité régionale	Émissions de CO <sub>2</sub> provenant de combustibles fossiles, par hab.	Performances en matière d'innovation
	EU27=100, 2019	EU27=100, 2018	Variation moyenne en % par rapport à l'année précédente, 2010-2019	Variation moyenne en % par rapport à l'année précédente, 2010-2019	Variation moyenne en % par rapport à l'année précédente, 2010-2019	en % du PIB, 2013	en % du PIB, 2013	en % de l'emploi total, 2020	en % de l'emploi total, 2020	en % de personnes dans les 12 derniers mois, 2019	Fourchette de 0 à 100, 2019	Tonne équivalent CO <sub>2</sub> , 2018	Groupe de performance régional du TBIR
Union européenne	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
France	106	115	0,76	1,36	0,94	2,21	1,4	4,5	47,74	75	67,0		
Île-de-France	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Centre - Val de Loire	86	102	0,81	0,79	0,58	1,63	1,2	3,9	43,10	68	63,5	6,0	
Bourgogne	87	101	0,79	0,62	0,63	0,99	0,7	2,9	44,98	77	57,5	5,8	
Franche-Comté	80	97	0,18	0,08	-0,07	2,72	2,3	3,8	43,10	73	58,9	5,0	
Basse-Normandie	81	94	0,37	0,48	0,41	1,27	0,8	2,8	41,55	65	55,9	5,5	
Haute-Normandie	88	108	0,82	0,67	0,46	1,43	1,2	3,1	43,20	71	62,0	7,6	
Nord-Pas de Calais	86	103	0,66	0,98	0,83	0,91	0,4	2,6	48,24	69	59,6	7,6	
Picardie	76	105	0,72	0,48	0,32	1,41	1,2	2,2	46,58	76	59,2	5,7	
Alsace	99	108	0,62	1,03	0,73	1,71	0,9	4,3	39,25	72	69,2	5,1	
Champagne-Ardenne	88	103	0,68	0,41	0,44	0,76	0,5	1,2	42,34	62	51,9	6,3	
Lorraine	76	100	0,37	0,02	0,05	1,25	0,5	2,6	42,67	72	60,7	12,2	
Pays de la Loire	95	100	0,59	1,52	0,83	1,45	0,9	3,7	41,79	78			Innovateur modéré +
Bretagne	90	99	0,64	1,39	0,88	1,45	0,9	4,0	43,96	74			Innovateur notable
Aquitaine	95	101	0,59	1,63	0,90	1,60	1,0	2,8	47,01	80	64,2	4,6	
Limousin	73	94	0,21	-0,13	-0,08	1,00	0,6		48,63	74	56,3	7,2	
Poitou-Charentes	86	99	0,94	1,30	0,96	0,93	0,5	1,7	45,49	80	55,5	5,3	
Languedoc-Roussillon	80	99	0,37	1,22	0,40	2,39	0,7	3,8	52,17	74	56,4	4,6	
Midi-Pyrénées	100	105	1,08	2,07	1,40	4,75	3,4	6,1	51,13	76	68,1	4,8	
Auvergne	88	97	1,10	1,15	0,95	2,24	1,7	1,8	41,37	69	59,8	6,5	
Rhône-Alpes	109	111	0,77	1,76	1,00	2,77	1,8	4,6	43,98	80	73,5	4,5	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99	107	0,60	1,33	0,95	2,38	1,2	4,6	50,97	74			Innovateur notable -
Corse	86	99	0,09	1,50	0,51	2,38	1,2		50,38	54			Innovateur émergent
Guadeloupe	64	109	0,78	1,49	1,64			2,2	47,95	65	28,5	8,8	
Martinique	70	96	0,45	0,67	1,28				48,93	68	37,7	6,7	
Guyane	48	103	-0,21	2,08	-0,30				57,21	45	5,6	3,0	
La Réunion	67	96	-0,12	2,06	1,46			1,9	51,38	60	32,9	3,4	
Mayotte	32	78	2,05	6,04	3,42				51,82		5,8	0,1	

(1) Espérance de vie en Guyane française, année de référence: 2017.

Dépenses de R&D en France (niveau national), année de référence: 2017.

Source: Eurostat.

La présente annexe donne une vue d'ensemble des principales évolutions dans le secteur financier français. Malgré la pandémie, la solvabilité du secteur bancaire est restée assez solide. Avec un rendement des fonds propres annualisé de 7,3 % au T3 2021 (contre 7,1 % dans l'Union), sa rentabilité s'est améliorée depuis 2019 et surtout 2020. Le ratio d'adéquation des fonds propres a lentement augmenté au fil des ans pour atteindre 19,3 % au T3 2021 (même niveau que la moyenne de l'Union) et le ratio de prêts improductifs a atteint un nouveau plancher historique à 2,0 % (contre 2,1 % dans l'Union). Ces bons résultats peuvent être en partie dus aux mesures de soutien temporaires de la BCE et du gouvernement français, comme l'important système de garantie publique. Les banques disposent de liquidités abondantes, provenant à la fois des opérations de la BCE et des déposants. Le financement de la BCE a atteint un niveau record de 5,6 % du passif total des banques en décembre 2021 (contre 7,2 % dans la zone euro), un niveau bien plus élevé que pendant la crise financière et souveraine de 2008 et 2012. Grâce à la forte augmentation des dépôts des clients, le ratio prêts/dépôts a encore diminué pour atteindre 89,8 % en décembre 2021 (contre 86,5 % dans l'Union).

Le marché de l'immobilier résidentiel présente des vulnérabilités moyennes qui

sont atténuées par des mesures macroprudentielles appropriées et suffisantes. Le comité européen du risque systémique (2022) a recensé plusieurs vulnérabilités majeures: endettement élevé des ménages, forte croissance des prêts immobiliers, normes de prêt laxistes (bien qu'elles aient été améliorées depuis 2019), signes

Graphique A16.1: Croissance du crédit pour les sociétés non financières et les ménages

(1) Prêts ajustés pour les ventes et la titrisation (variation en glissement annuel)

Source: Banque centrale européenne.

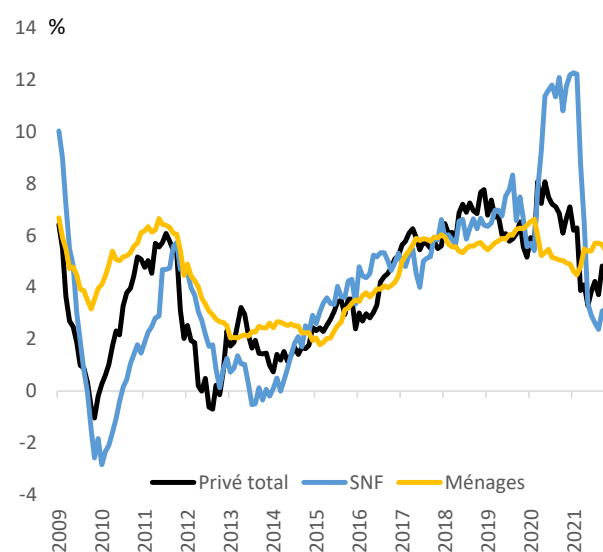


Tableau A16.1: Indicateurs de solidité financière

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB)</b>	368,0	372,8	382,4	455,6	446,8
Part (actifs totaux) des cinq plus grandes banques (en %)	45,4	47,7	48,7	49,2	-
Part (actifs totaux) des établissements de crédit nationaux	95,2	95,3	95,2	95,8	96,2
<b>Indicateurs de solidité financière:<sup>1</sup></b>					
– prêts non performants (en % du total des prêts)	3,1	2,7	2,5	2,2	2,0
– ratio d'adéquation des fonds propres (en %)	17,8	18,0	18,6	19,5	19,3
– rendement des capitaux propres (en %)	6,4	6,5	6,0	4,1	7,3
<b>Croissance du crédit aux SNF (variation en % en g.a.)</b>	6,6	6,4	5,6	12,2	4,3
<b>Croissance du crédit aux ménages (variation en % en g.a.)</b>	6,0	5,6	6,4	4,9	5,4
<b>Ratio coût/revenu (en %)<sup>1</sup></b>	71,6	74,1	72,3	70,4	64,9
<b>Ratio prêts/dépôts (en %)<sup>1</sup></b>	105,1	109,1	107,3	95,4	89,8
<b>Liquidité de la banque centrale en % du passif</b>	2,3	1,9	1,6	5,1	5,4
<b>Dette du secteur privé (en % du PIB)</b>	145,0	148,3	152,5	173,7	-
<b>Écart de taux d'intérêt à long terme vs Bund (points de base)</b>	49,2	38,8	38,3	36,3	38,0
<b>Ratio de financement sur le marché (en %)</b>	59,0	58,1	57,8	56,2	-
<b>Émission d'obligations vertes (en Mrd EUR)</b>	42,9	7,2	27,5	26,0	41,3

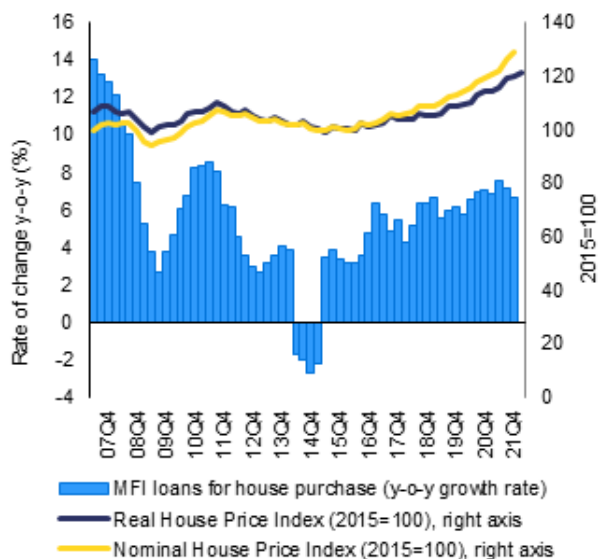
(1) Dernières données: T3 2021.

Source: BCE, Eurostat, Refinitiv.



de surévaluation des prix des logements dans certaines grandes villes. Depuis 2017, les prêts aux ménages ont connu une forte croissance pour atteindre 5,4 % en décembre 2021 (contre 4,2 % dans la zone euro). Le dosage actuel des politiques est considéré comme approprié et suffisant et a permis d'atténuer les risques. L'introduction d'un ratio service de la dette/revenus (DSTI) et de limites d'échéance en janvier 2021 a permis de diminuer considérablement la part des nouveaux prêts hypothécaires présentant des caractéristiques risquées. Le 14 septembre 2021, le Haut Conseil de stabilité financière a transformé la recommandation en une mesure juridiquement contraignante. Étant donné que les pondérations de risque fondées sur les notations internes pour les expositions hypothécaires sont parmi les plus faibles de l'Union, une augmentation de ces pondérations de risque devrait être envisagée si les vulnérabilités associées devaient encore augmenter, de même que la reconstitution du coussin de fonds propres contracyclique ou son remplacement par un coussin sectoriel pour le risque systémique.

Graphique A16.2: **Croissance des prix des logements et des prêts hypothécaires**



Source: Eurostat, Banque centrale européenne.

## ANNEXE 17: MATRICE D'ÉVALUATION RELATIVE À LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES

**La matrice d'évaluation relative à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) présente les principaux éléments du bilan approfondi entrepris pour la France** conformément à l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, tels qu'ils sont résumés dans le document de travail des services de la Commission [SWD(2022) 632 final].<sup>(70)</sup> Pour les États membres sélectionnés dans le rapport 2022 sur le mécanisme d'alerte, elle présente, séparément pour chaque source de déséquilibres et de problèmes d'ajustement, les principales conclusions concernant la gravité et l'évolution des défis recensés, ainsi que les mesures prises en conséquence et leurs lacunes.

**L'économie française est confrontée à des vulnérabilités liées à une dette publique élevée, ainsi qu'à des défis en matière de compétitivité liés à une faible croissance de la productivité.** L'apparition de la pandémie a entraîné une augmentation considérable de la dette publique déjà élevée, mais avec le retour de la croissance en 2021, la dette publique a légèrement diminué. La dette des ménages et des sociétés non financières est élevée et dépasse les seuils prudentiels, bien que les risques liés à l'augmentation de l'endettement des entreprises soient atténués par la constitution de réserves de liquidités. Les parts de marché à l'exportation ont été soumises à des fluctuations pendant la pandémie, en raison des confinements et des perturbations des chaînes d'approvisionnement, mais elles devraient se rétablir en termes réels.

**Les vulnérabilités devraient se réduire quelque peu dans les années à venir.** L'endettement public devrait continuer à baisser sur la période de prévision. La dette privée devrait rester élevée, alimentée par des flux de crédit dynamiques. La récente hausse des coûts unitaires de la main-d'œuvre, due à l'effet de la pandémie, devrait s'inverser dans les années à venir et la compétitivité des coûts, ainsi que la productivité, devraient bénéficier des réformes récentes et à venir.

**Les récentes mesures politiques atténuent les risques liés à la compétitivité et à l'endettement.** Le remplacement d'une baisse des cotisations sociales par un crédit d'impôt, l'adoption du pacte de responsabilité, une réduction de 10 milliards d'EUR des impôts sur la production et des modifications de la législation du marché du travail devraient stimuler la productivité et permettre de relever les défis structurels en matière de compétitivité à moyen terme. Plusieurs mesures macroprudentielles visent à remédier à la vulnérabilité croissante du budget des ménages et du marché de l'immobilier résidentiel. Une réforme de la gestion des finances publiques est entrée en vigueur en 2022, et une évaluation des dépenses publiques est prévue dans l'objectif d'orienter les dépenses publiques vers celles qui sont les plus efficaces en faveur de la croissance, de l'inclusion sociale et de la transition écologique et numérique. La réforme des retraites, qui vise à unifier les 42 régimes différents existant actuellement, a été suspendue. Malgré les annonces récentes d'une réforme des retraites, aucun détail ni calendrier n'a été fourni.

Pour ces raisons, et plus généralement sur la base des éléments du bilan approfondi entrepris pour la France au titre du règlement (UE) n° 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, tels qu'ils sont résumés dans le document de travail des services de la Commission [SWD(2022) 632 finals], **la Commission a considéré dans sa communication «Semestre européen – Paquet de printemps 2022» (COM(2022) 600 final) que la France présente encore des déséquilibres macroéconomiques.**

<sup>(70)</sup> Commission européenne (2022), document de travail des services de la Commission, Bilan approfondi concernant la France conformément à l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques.

Tableau A17.1: **Matrice d'évaluation relative à la PDM**

	Gravité du problème	Évolution et perspectives	Réponse des pouvoirs publics
		<b>Déséquilibres (tendances non soutenables, vulnérabilités et risques associés)</b>	
<b>Compétitivité</b>	<p>La faible croissance de la productivité reste un problème pour la compétitivité de l'économie française. Le phénomène de rétention de main-d'œuvre observé pendant la crise de la COVID-19 a brièvement amplifié cette tendance, en favorisant une forte augmentation des coûts salariaux unitaires en 2020. Dernièrement, la croissance des coûts salariaux unitaires a été plus modérée que dans d'autres pays de la zone euro et de l'UE, l'évolution des salaires étant restée limitée.</p> <p>La balance des comptes courants était légèrement négative depuis plusieurs années avant la crise et s'était détériorée pour s'établir à -2,6 % du PIB en 2020. Conjuguée à d'importants effets sur les prix des actifs, cette situation a contribué à une détérioration de la position extérieure globale nette, qui s'est établie à -34 % du PIB en 2021, soit un niveau largement inférieur à ce que les fondamentaux de l'économie française laisseraient attendre.</p>	<p>La compétitivité – des coûts et hors coûts – devrait s'améliorer à moyen terme, lorsque les effets des mesures prises récemment par les pouvoirs publics se feront pleinement sentir. Certains secteurs d'exportation sont toutefois exposés à des aléas baissiers liés à un possible effet à long terme de la crise de la COVID-19, à l'évolution de la guerre en Ukraine et aux politiques environnementales (par ex, l'aéronautique et le tourisme). À moyen terme, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre devrait rester modérée; de ce fait, il pourrait être difficile de parvenir à une amélioration durable de la compétitivité des coûts.</p> <p>La demande d'exportations françaises devrait se redresser d'ici à 2023, à condition que les risques décrits plus haut diminuent. Cette situation et l'effet limité des prix des produits de base sur les termes de l'échange devraient favoriser une stabilisation des soldes extérieurs.</p>	<p>Le plan «France Relance» vise à renforcer la compétitivité de la France en encourageant la numérisation de l'économie et l'entrée des jeunes sur le marché du travail et en réduisant les impôts de production de 10 milliards d'EUR. Il prévoit également un plan d'aide spécifique en faveur du secteur de l'aviation.</p> <p>Des mesures avaient été prises avant la pandémie afin de remédier à la faiblesse de la compétitivité, parmi lesquelles une réduction supplémentaire des cotisations sociales patronales sur les rémunérations inférieures à 1,6 fois le salaire minimum. Plusieurs mesures s'attaquent au problème de la faible productivité. La loi PACTE, adoptée en mai 2019, vise à favoriser la croissance des entreprises en réformant les seuils d'effectifs, en améliorant la procédure de restructuration et en encourageant la rémunération sur objectifs.</p> <p>Des mesures ont été prises pour accroître l'efficacité du marché du travail en améliorant le dialogue social et en renforçant la négociation collective dans les entreprises. La réforme de l'assurance chômage, mise en œuvre en octobre 2021, vise à réduire le recours excessif aux contrats courts dans certains secteurs; elle a également modifié les conditions ouvrant droit aux prestations de chômage, ainsi que les règles d'indemnisation, afin de favoriser davantage le retour à l'emploi.</p>
<b>Dettes publiques</b>	<p>La dette publique a considérablement augmenté, pour atteindre 114,6 % du PIB en 2020 à la suite de la crise de la COVID-19. Bien qu'elle ait reculé à près de 113 % en 2021 à la faveur du fort rebond économique, la dette publique reste très élevée. Elle constitue une source de vulnérabilité pour l'économie, car elle réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour absorber des chocs futurs et pèse sur les perspectives de croissance en évinçant des dépenses publiques productives et en rendant nécessaire une forte pression fiscale.</p> <p>Les risques de refinancement ont été atténués par l'allongement de l'échéance moyenne de la dette. La base des investisseurs reste diversifiée, aussi bien géographiquement que pour ce qui est du type d'investisseurs. Le secteur des administrations publiques est pour beaucoup dans la position extérieure globale nette (EGN) négative de la France.</p> <p>Les risques émanant du fort endettement public sont aggravés par le fort endettement privé. Après avoir augmenté considérablement, de 21 points de pourcentage, pour atteindre 174 % du PIB en 2020, l'endettement privé est resté stable en 2021 en dépit du fort rebond économique. Les besoins de désendettement apparaissent importants pour les ménages et les sociétés non financières, au regard de critères de référence basés sur les fondamentaux ainsi que de critères prudentiels.</p>	<p>Le ratio du déficit public a diminué de 2,4 points de pourcentage, pour s'établir à 6,5 % en 2021, principalement en raison du rebond économique. Il devrait continuer à baisser en 2022 et 2023, tout en se maintenant au-dessus de 3 % du PIB.</p> <p>Le ratio de la dette publique devrait lui aussi continuer à diminuer en 2022 et 2023, mais rester à des niveaux élevés sur le moyen terme. Les risques pesant sur la soutenabilité à moyen terme sont considérés comme élevés.</p> <p>L'augmentation de l'endettement des entreprises pendant la crise a coïncidé avec la constitution de coussins de liquidités dans les entreprises. Les importantes garanties de prêt accordées par l'État ont permis de prévenir une avalanche de faillites d'entreprises, et rien ne laisse présager à ce stade une hausse des faillites ou une vague d'insolvabilité. Toutefois, la possibilité que ces garanties puissent être appelées fait peser un risque à la baisse sur les finances publiques. Les prêts non performants sont peu nombreux, mais la possibilité que leur nombre augmente au moment du retrait progressif des mesures de soutien représente un risque pour le système financier.</p>	<p>Entre 2015 et 2019, aucun assainissement structurel des finances publiques n'a été mené, et la détérioration brutale de celles-ci en 2020 a aggravé les problèmes de viabilité à moyen terme.</p> <p>La réforme d'une loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques est entrée en vigueur en 2022. Elle prévoit notamment une règle de dépense pluriannuelle applicable à l'ensemble des dépenses publiques et l'extension des prérogatives du conseil budgétaire national, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP). Est également prévue une évaluation des dépenses publiques dont l'objectif est de recenser les dépenses les plus efficaces qui favorisent la croissance, l'inclusion sociale et la transition écologique et numérique. La contribution de ces mesures à l'assainissement des finances publiques à moyen et long terme et à la réduction durable de la dette publique dépendra de leur mise en œuvre, qui justifiera une surveillance étroite. La réforme des retraites, qui vise à unifier les 42 régimes différents existant actuellement, a été suspendue, et le calendrier des prochaines étapes n'a pas encore été annoncé.</p> <p>La France doit réaliser des efforts budgétaires importants si elle veut placer sa dette publique sur une trajectoire durablement descendante.</p>

Source: Commission européenne.

**La présente annexe donne une vue d'ensemble du régime fiscal français sur la base d'indicateurs.** Elle comporte des informations sur la structure fiscale, c'est-à-dire les types d'impôts qui génèrent le plus de recettes pour la France, la charge fiscale des travailleurs, ainsi que la progressivité et l'effet redistributif du régime fiscal. Elle fournit également des informations sur le recouvrement de l'impôt et le respect des obligations fiscales, ainsi que sur les risques d'une planification fiscale agressive.

**Les recettes fiscales de la France sont élevées par rapport au PIB pour tous les types d'impôts.** Les recettes fiscales totales représentaient 45,6 % du PIB en 2020 (parmi les plus élevées de l'Union), contre 40,1 % en moyenne dans l'Union. Les recettes fiscales étaient supérieures à la moyenne de l'Union pour les principaux types d'impôts, notamment les impôts sur le travail, la consommation et le capital. Les recettes fiscales ont également augmenté depuis 2010, tandis qu'on observe une légère baisse depuis 2018, notamment en ce qui concerne la fiscalité du travail et de la consommation. L'impôt foncier récurrent, une source d'imposition relativement favorable à la croissance, génère des recettes de 3 % du PIB, soit le chiffre le plus élevé de l'Union, tandis que les recettes générées par des taxes environnementales (2,2 % du PIB) se situent dans la moyenne de l'Union.

**En France, la pression fiscale sur le travail est très élevée, sauf pour les travailleurs faiblement rémunérés.** Une série de réformes fiscales ont réduit le coin fiscal (une mesure de la différence entre le coût salarial pour les employeurs et le salaire net pour les travailleurs), en particulier pour les bas salaires. Entre 2010 et 2021, le coin fiscal pour les travailleurs gagnant 50 % du salaire moyen est passé d'un niveau proche de la moyenne de l'Union à un niveau nettement inférieur à celle-ci (20,1 % en 2021 contre 31,9 % en moyenne dans l'UE). Ces baisses des cotisations sociales et des impôts sur le revenu ont été très ciblées, laissant le coin fiscal à des niveaux comparativement élevés pour les travailleurs gagnant le salaire moyen ou plus. Le coin fiscal reste également élevé pour les personnes apportant un second revenu (voir graphique A18.1). Dans l'ensemble, les réformes ont renforcé la capacité du système fiscal et de protection sociale à réduire les inégalités de revenus (mesurées par l'effet des impôts et des

prestations sociales sur le coefficient de Gini), qui se situe désormais au-dessus de la moyenne de l'Union.

**La France obtient des résultats relativement bons en ce qui concerne la numérisation de l'administration fiscale.** La numérisation peut contribuer à réduire les arriérés d'impôts et à diminuer les coûts de mise en conformité. Les arriérés d'impôts ont légèrement diminué de 0,2 pp pour atteindre 6,4 % des recettes nettes totales. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne de 31,8 % de l'EU-27, bien que cette moyenne soit gonflée par des valeurs très élevées dans quelques États membres. L'écart de TVA (un indicateur de l'efficacité de l'application et du respect de la TVA) a diminué de 0,5 pp et s'établit à 7,4 %, ce qui est inférieur à l'écart de 10,5 % enregistré dans l'Union. En outre, les taux effectifs moyens prévisionnels de l'impôt sur les sociétés étaient nettement supérieurs à la moyenne de l'Union en 2020.

Tableau A18.1: Indicateurs du coin fiscal

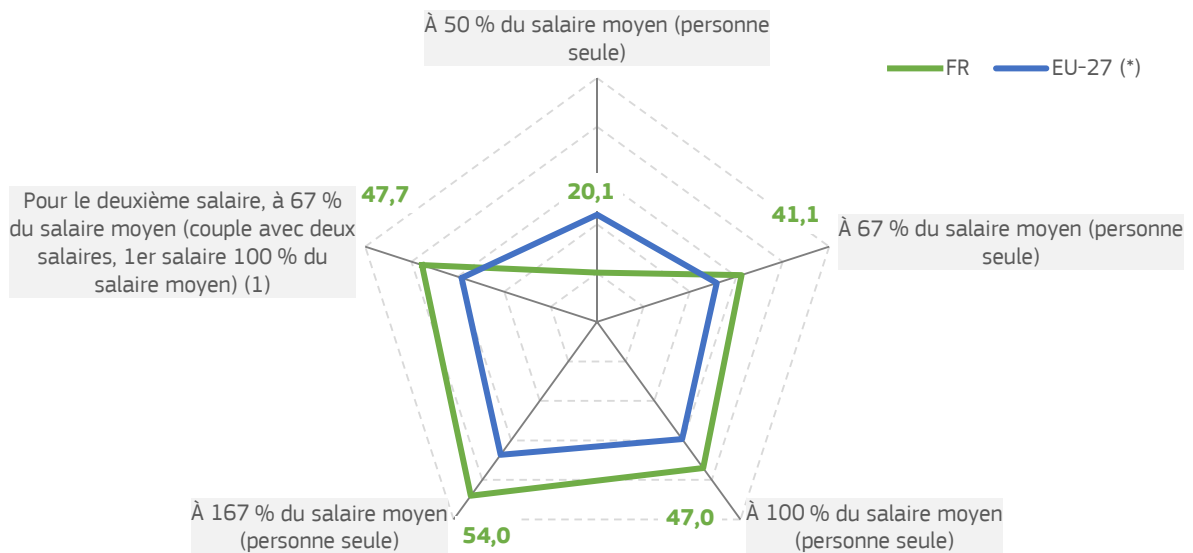
		France					EU-27				
		2010	2018	2019	2020	2021	2010	2018	2019	2020	2021
<b>Structure d'imposition</b>	Charge fiscale globale (incluant les cotisations sociales effectives obligatoires) (en % du PIB)	42,3	46,3	45,3	45,6		37,9	40,1	39,9	40,1	
	Impôts sur le travail (en % du PIB)	22,2	24,1	23,1	23,5		20,0	20,7	20,7	21,5	
	Impôts sur la consommation (en % du PIB)	10,7	11,7	11,6	11,4		10,8	11,1	11,1	10,8	
	Impôts sur le capital (en % du PIB)	9,4	10,4	10,6	10,7		7,1	8,2	8,1	7,9	
	Impôts fonciers globaux (en % du PIB)	4,0	4,6	4,5	4,6		1,9	2,2	2,2	2,3	
	Taxes récurrentes sur les biens immobiliers (en % du PIB)	2,9	3,1	3,0	3,0		1,1	1,2	1,2	1,2	
	Taxes environnementales (en % du PIB)	1,9	2,4	2,5	2,2		2,4	2,4	2,4	2,2	
<b>Progressivité et équité</b>	Coin fiscal à 50 % du salaire moyen (personne seule) (*)	34,1	27,2	21,4	15,8	20,1	33,9	32,4	32,0	31,5	31,9
	Coin fiscal à 100 % du salaire moyen (personne seule) (*)	49,9	47,4	47,2	46,6	47,0	41,0	40,2	40,1	39,9	39,7
	Impôt sur les sociétés – taux d'imposition effectifs moyens (1) (*)		51,7	51,7	29,4			19,8	19,5	19,5	
	Écart du coefficient de Gini avant et après impôts et transferts sociaux en espèces (pensions de retraite non composées)	7,9	8,2	8,5	11,9		8,4	7,9	7,4	8,3	
<b>Administration fiscale et discipline fiscale</b>	Arriérés d'impôts: Dette fiscale totale à la fin de l'année (dette considérée comme non recouvrable comprise) / recettes totales (en %) (*)		6,6	6,4			31,9	31,8			
	Écart de TVA (en % de la TVA totale exigible théorique)		7,9	7,4			11,2	10,5			
<b>Risque sur l'activité financière</b>	Dividendes, intérêts et redevances (versés et reçus) en pourcentage du PIB		4,5	4,8	3,6		10,7	10,5			
	Flux d'IDE par l'intermédiaire d'entités ad hoc, en % du total des flux d'IDE (entrées et sorties)		0,0	0,0			47,8	46,2	36,7		

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (OCDE).

(\*) Moyenne simple de l'EU-27, car il n'existe pas de valeur agrégée pour l'EU-27.

**Source:** Commission européenne et OCDE.

## Coin fiscal 2021 (en %)



Le coin fiscal est défini comme la somme des impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale versées par les salariés et les employeurs, déduction faite des allocations familiales, exprimée en pourcentage du coût total de la main-d'œuvre (somme des salaires bruts et des cotisations de sécurité sociale acquittées par l'employeur). Il est calculé pour certains types de contribuables en fonction de la composition du ménage et du niveau de revenus exprimé en % du salaire moyen. Les données relatives aux coins fiscaux peuvent être consultées dans la «Base de données sur les impôts et les prestations» de la DG Affaires économiques et financières (ECFIN) [https://europa.eu/economy\\_finance/db\\_indicators/tab/](https://europa.eu/economy_finance/db_indicators/tab/).

(1) Le coin fiscal moyen pour les personnes apportant un second revenu mesure le montant supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) plus les cotisations de sécurité sociale des employés et des employeurs (CSS) dont la famille devra s'acquitter en raison de l'entrée dans la vie active de la personne apportant un second revenu, en tant que proportion du salaire brut de cette personne plus les CSS acquittées par l'employeur sur le revenu de la personne apportant un second revenu. Pour de plus amples informations, voir OCDE (2016), Les impôts sur les salaires 2016, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/24d05263-fr>.

(\*) Moyenne simple de l'EU-27, car il n'existe pas de valeur agrégée pour l'EU-27.

**Source:** Commission européenne.

# ANNEXE 19: PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Tableau A19.1: Principaux indicateurs économiques et financiers

	2004-07	2008-12	2013-18	2019	2020	2021	prévisions	
							2022	2023
PIB réel (en glissement annuel)	2,3	0,4	1,3	1,8	-7,9	7,0	3,1	1,8
Croissance potentielle (en glissement annuel)	1,8	1,2	0,9	0,9	0,9	1,2	1,4	1,4
Consommation privée (en glissement annuel)	2,3	0,6	1,2	1,8	-7,1	4,7	3,4	2,0
Consommation publique (en glissement annuel)	1,7	1,5	1,2	1,0	-3,2	6,3	1,7	0,5
Formation brute de capital fixe (en glissement annuel)	3,9	-0,9	1,8	4,0	-8,6	11,6	2,0	2,9
Exportations de biens et services (en glissement annuel)	4,5	1,2	3,5	1,6	-15,8	9,3	8,3	7,5
Importations de biens et services (en glissement annuel)	6,0	1,2	3,9	2,3	-11,9	8,0	6,7	6,0
Contribution à la croissance du PIB:								
Demande intérieure (en glissement annuel)	2,5	0,5	1,3	2,1	-6,5	6,7	2,7	1,9
Stocks (en glissement annuel)	0,2	-0,1	0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,4
Exportations nettes (en glissement annuel)	-0,4	0,0	-0,2	-0,3	-1,1	0,2	0,3	0,3
Contribution à la croissance du PIB potentiel:								
Main-d'œuvre totale (heures) (en glissement annuel)	0,5	0,4	0,2	0,2	0,4	0,5	0,6	0,6
Accumulation de capital (en glissement annuel)	0,8	0,6	0,5	0,6	0,3	0,6	0,6	0,6
Productivité totale des facteurs (en glissement annuel)	0,6	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Écart de production	1,8	-1,1	-1,0	1,9	-7,0	-1,7	0,0	0,4
Taux de chômage	8,7	9,0	9,9	8,4	8,0	7,9	7,6	7,6
Déflateur du PIB (en glissement annuel)	2,1	1,1	0,8	1,3	2,5	0,8	2,2	3,0
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH, en glissement annuel)	1,9	1,9	0,9	1,3	0,5	2,1	4,9	3,1
Rémunération nominale par salarié (en glissement annuel)	3,0	2,3	1,5	0,0	-2,9	4,9	3,8	3,3
Productivité de la main-d'œuvre (réelle, heures travaillées, en glissement)	1,0	0,2	1,0	0,4	0,4	-0,8	-1,2	1,0
Coûts salariaux unitaires (CSU, ensemble de l'économie, en glissement annuel)	1,5	2,1	0,8	-0,7	4,4	-0,2	1,8	1,9
Coûts salariaux unitaires réels (en glissement annuel)	-0,5	0,9	0,0	-1,9	1,8	-1,0	-0,4	-1,1
Taux de change effectif réel (CSU, en glissement annuel)	0,6	-0,3	0,2	-4,6	.	.	.	.
Taux de change effectif réel (IPCH, en glissement annuel)	0,0	-1,2	0,3	-1,4	1,5	-0,4	.	.
Taux d'épargne net des ménages (épargne nette en pourcentage du revenu disponible net)								
	9,2	10,0	8,5	9,2	15,7	.	.	.
Flux de crédit privé, consolidé (en % du PIB)								
	8,6	5,6	5,2	7,9	12,9	6,5	.	.
Dette du secteur privé, consolidée (en % du PIB)								
	110,9	131,7	143,0	152,6	173,6	167,9	.	.
dont dette des ménages, consolidée (en % du PIB)	42,9	53,0	57,2	62,2	68,7	67,0	.	.
dont dette des sociétés non financières, consolidée (en % du PIB)	68,0	78,8	85,8	90,4	105,0	100,9	.	.
Instruments de dette non performants bruts (en % du total des instruments de dette et du total des prêts et avances) (2)								
	2,6	4,2	3,4	2,2	2,0	.	.	.
Capacité ou besoin de financement des entreprises (en % du PIB)								
	0,9	0,9	-0,1	-0,4	-1,4	-0,2	-0,8	-0,8
Excédent brut d'exploitation des entreprises (en % du PIB)								
	18,0	17,4	17,4	18,4	16,9	19,0	18,6	18,8
Capacité ou besoin de financement des ménages (en % du PIB)								
	2,3	3,7	2,8	2,8	8,0	5,6	3,7	3,1
Indice des prix des logements exprimés en prix constants (en glissement)								
	9,7	-0,3	-0,3	2,5	4,4	.	.	.
Investissements dans la construction résidentielle (en % du PIB)								
	6,3	6,4	6,1	6,5	6,1	6,8	.	.
Balance des opérations courantes (en % du PIB), balance des paiements								
	0,2	-0,7	-0,7	-0,3	-1,9	-0,6	-1,1	-0,1
Balance du commerce extérieur (en % du PIB), balance des paiements								
	0,1	-1,3	-0,7	-0,9	-1,9	-1,2	.	.
Termes de l'échange des biens et services (en glissement annuel)								
	-0,7	-0,4	0,7	0,9	0,6	-0,9	-3,6	0,9
Balance des capitaux (en % du PIB)								
	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,5	.	.
Position extérieure globale nette (PEGN, en % du PIB)								
	-4,8	-11,9	-16,2	-25,3	-30,2	-34,5	.	.
PHII - PEGN hors instruments infaisibles (en % du PIB) (1)								
	-6,7	-23,8	-30,9	-34,8	-41,9	-40,6	.	.
Engagements de la position extérieure globale hors instruments infaisibles (en % du PIB)								
	175,3	239,1	237,8	258,0	298,6	287,9	.	.
Résultat des exportations par rapport aux pays avancés (variation en % sur)								
	-4,3	-9,3	-4,1	-2,1	-6,4	.	.	.
Part de marché à l'exportation, biens et services (en glissement annuel)								
	-4,4	-4,0	0,5	-0,7	-5,6	-0,6	3,5	3,1
Flux d'IDE nets (en % du PIB)								
	1,7	1,5	1,0	0,2	1,6	-0,6	.	.
Solde des administrations publiques (en % du PIB)								
	-3,0	-5,5	-3,4	-3,1	-8,9	-6,5	-4,6	-3,2
Solde budgétaire structurel (en % du PIB)								
	.	.	-2,8	-3,3	-4,4	-5,3	-4,5	-3,3
Dette publique brute (en % du PIB)								
	65,6	83,1	96,3	97,4	114,6	112,9	111,2	109,1

(1) PEGN: à l'exclusion des investissements directs et des titres de portefeuille.

(2) Groupes bancaires et banques indépendantes nationaux, filiales sous contrôle étranger (UE et non-UE) et succursales sous contrôle étranger (UE et non-UE).

**Source:** Eurostat et BCE, au 2 mai 2022, lorsque les données étaient disponibles; Commission européenne pour les prévisions (prévisions du printemps 2022).

La présente annexe évalue les risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France à court, moyen et long terme. Elle suit la même approche multidimensionnelle que le rapport 2021 sur la viabilité budgétaire, mis à jour sur la base des prévisions du printemps 2022 de la Commission.

Le tableau 1 présente les projections de référence de la dette. Il indique les projections de la dette publique et sa ventilation entre le solde primaire, l'effet boule de neige (l'effet combiné des paiements d'intérêts et de la croissance du PIB nominal sur la dynamique de la dette) et l'ajustement stocks-flux. Ces projections supposent qu'aucune nouvelle mesure de politique budgétaire n'est prise après 2023, et incluent l'effet positif escompté des investissements dans le cadre de NextGenerationEU.

Le graphique 1 présente quatre scénarios alternatifs autour du scénario de référence, afin d'illustrer l'incidence des changements d'hypothèses. Le scénario «SPS historique» suppose que le solde primaire structurel (SPS) revient progressivement à son niveau moyen passé. Dans le scénario «SPS inférieur», le SPS est durablement plus faible que dans le scénario de référence. Le scénario «taux d'intérêt et de croissance défavorable» suppose un effet boule de neige moins favorable que dans le scénario de référence. Dans le scénario «tensions financières», le pays est confronté temporairement à des taux d'intérêt du marché plus élevés en 2022.

Le graphique 2 indique le résultat des projections stochastiques. Ces projections montrent les répercussions sur la dette de 2 000 chocs différents affectant la situation budgétaire du gouvernement, la croissance

Tableau A20.1: **Soutenabilité de la dette de la France**

Tableau 1. Projections de référence concernant la dette														
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio d'endettement brut (en % du PIB)	97,4	114,6	112,9	111,2	109,1	108,7	107,8	107,5	107,4	107,5	107,8	108,2	108,7	109,0
Évolution de la dette	-0,4	17,2	-1,7	-1,7	-2,1	-0,4	-0,9	-0,3	-0,1	0,1	0,3	0,3	0,5	0,4
dont														
Déficit primaire	1,6	7,6	5,1	3,2	1,7	1,8	1,8	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3
Effet "boule de neige"	-1,5	7,0	-7,0	-4,3	-3,6	-2,2	-2,7	-2,2	-2,2	-2,1	-1,9	-1,8	-1,7	-1,9
Ajustement stock-flux	-0,4	2,9	0,2	-0,5	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoins bruts de financement (en % du PIB)	16,6	27,8	22,0	19,4	18,5	18,8	18,7	18,9	19,1	19,3	19,5	19,7	20,0	20,1

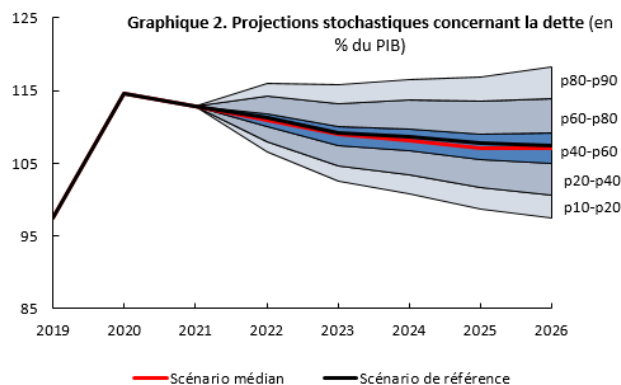
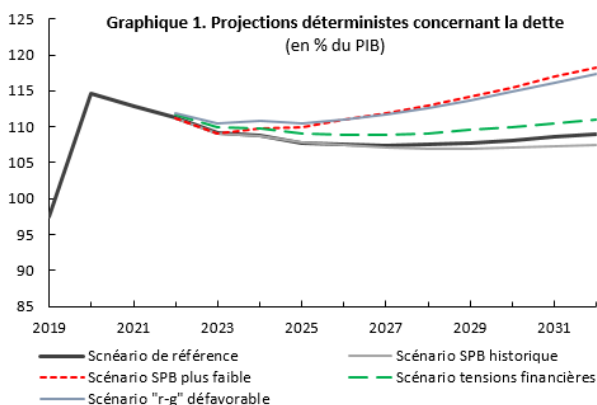


Tableau 2. Ventilation des indicateurs d'écart de soutenabilité S1 et S2

	S1	S2
Indice global (spa du PIB)	4,6	0,7
dont		
Position budgétaire initiale	0,5	2,0
Exigences relatives à la dette	3,8	
Coûts du vieillissement	0,4	-1,3
dont		
Retraites	0,2	-2,1
Soins de santé	0,2	0,6
Soins de longue durée	0,2	0,7
Autres	-0,2	-0,5

Source: Commission européenne.



économique, les taux d'intérêt et les taux de change. Le cône couvre 80 % de toutes les trajectoires de dette simulées, excluant ainsi les événements situés aux extrêmes de la courbe.

**Le tableau 2 présente les indicateurs de viabilité budgétaire S1 et S2 et leurs principaux facteurs.** L'indicateur S1 mesure l'effort d'assainissement nécessaire pour ramener la dette à 60 % du PIB en 15 ans. L'indicateur S2 mesure l'effort d'assainissement nécessaire pour stabiliser la dette à un horizon infini. La composante «*situation budgétaire initiale*» mesure l'effort nécessaire pour faire face aux intérêts qui courent; la composante «*coûts du vieillissement*» représente la nécessité d'absorber l'accroissement prévu des dépenses publiques liées au vieillissement de la population, telles que les pensions de retraite, les soins de santé et les soins de longue durée, et la composante «*exigences relatives à la dette*» mesure l'ajustement supplémentaire nécessaire pour atteindre l'objectif de ramener la dette à 60 % du PIB.

**Enfin, la carte thermique présente la classification globale des risques pesant sur la viabilité budgétaire.** La *catégorie des risques à court terme* est fondée sur l'indicateur S0, un indicateur de détection précoce des tensions budgétaires pour l'année à venir. La *catégorie des risques à moyen terme* est obtenue à partir de l'analyse de la soutenabilité de la dette et de l'indicateur S1. L'analyse de la soutenabilité de la

dette évalue les risques pesant sur la viabilité selon plusieurs critères: le niveau d'endettement prévu dans dix ans, la trajectoire de la dette («*année record*»), le réalisme des hypothèses budgétaires et la possibilité de resserrer les positions si nécessaire («*marge d'assainissement budgétaire*»), la probabilité que la dette ne se stabilise pas au cours des cinq prochaines années et l'ampleur de l'incertitude. La *catégorie des risques à long terme* est fondée sur l'indicateur S2 et l'analyse de la soutenabilité de la dette.

**Dans l'ensemble, les risques à court terme pesant sur la viabilité budgétaire sont faibles.** L'indicateur de détection précoce de la Commission (S0) n'indique pas de risques budgétaires majeurs à court terme.

**Les risques à moyen terme pesant sur la viabilité budgétaire sont élevés.** Les deux éléments de l'analyse à moyen terme de la Commission conduisent à cette conclusion. Premièrement, l'analyse de la soutenabilité de la dette montre que la dette publique devrait globalement se stabiliser à un niveau élevé d'environ 110 % du PIB en 2032 dans le scénario de référence (tableau 1). Cette trajectoire de la dette est également sensible à d'éventuels chocs sur les variables budgétaires, macroéconomiques et financières, comme l'illustrent d'autres scénarios (dont certains font apparaître des risques élevés) et des simulations stochastiques. En outre, l'indicateur d'écart de viabilité S1 indique qu'un ajustement de 4,6 pp du PIB du solde

Tableau A20.2: **Carte thermique des risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France**

Court terme	Moyen terme						Long terme						
	Global (S0)	Global (S1+DSA)	S1	Global	Analyse de la soutenabilité de la dette (DSA)			S2	Global (S2+DSA)				
					Scénarios déterministes								
Scénario de référence		SPS historique	SPS plus faible	Scénario «r-g» défavorable	Tensions financières	Projections stochastiques							
FAIBLE	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	Global	MOYEN	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	MOYEN	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN	
				Niveau de dette (2032), en % du PIB	109	107	118	117	111				
				Année du pic de la dette	2021	2021	2032	2032	2021				
				Marge d'assainissement budgétaire	83%	82%	95%	83%	83%				
				Probabilité que le ratio de la dette dépasse en 2026 son niveau de 2021						23%			
Écart entre les 90 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> percentiles (spa, PIB)								21					

(1) Niveau d'endettement en 2032: vert: inférieur à 60 % du PIB, jaune: entre 60 % et 90 %, rouge: supérieur à 90 %. (2) L'année record de la dette indique si la dette devrait augmenter globalement au cours de la prochaine décennie. Vert: pic d'endettement en début de période; jaune: pic vers le milieu de la période de projection; rouge: pic en fin de période. (3) la marge d'assainissement budgétaire mesure la part des positions budgétaires antérieures dans le pays qui étaient plus strictes que celle retenue dans le scénario de référence. Vert: valeur élevée (la position budgétaire supposée est plausible au regard des normes historiques et laisse la possibilité de prendre des mesures correctives en cas de nécessité); jaune: Intermédiaire; rouge: faible. (4) Probabilité que le ratio d'endettement dépasse en 2026 son niveau de 2021: vert: faible probabilité; jaune: probabilité moyenne; rouge: probabilité élevée (compte tenu également du niveau initial de la dette). (5) L'écart entre les 90<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> percentiles mesure l'incertitude, sur la base de la répartition de la dette en fonction de 2 000 chocs différents. Les cellules vertes, jaunes et rouges indiquent une incertitude croissante.

**Source:** Commission européenne (pour de plus amples informations sur l'approche multidimensionnelle de la Commission, voir le rapport 2021 sur la viabilité des finances publiques).

primaire structurel serait nécessaire pour ramener la dette à 60 % du PIB dans 15 ans (tableau 2). Dans l'ensemble, les risques élevés reflètent des vulnérabilités imputables au niveau élevé de la dette et à la sensibilité aux chocs défavorables.

**Les risques à long terme pesant sur la viabilité budgétaire sont moyens.** À long terme, l'indicateur d'écart de viabilité S2 (à 0,7 pp du PIB) fait état de risques faibles, tandis que l'analyse de la soutenabilité de la dette montre d'importantes vulnérabilités, qui conduisent à évaluer globalement les risques comme moyens. L'indicateur S2 donne à penser que la baisse prévue des dépenses publiques de retraite par rapport au PIB contribuera à stabiliser la dette à long terme, malgré les pressions budgétaires liées aux soins de santé et aux soins de longue durée (tableau 2).

